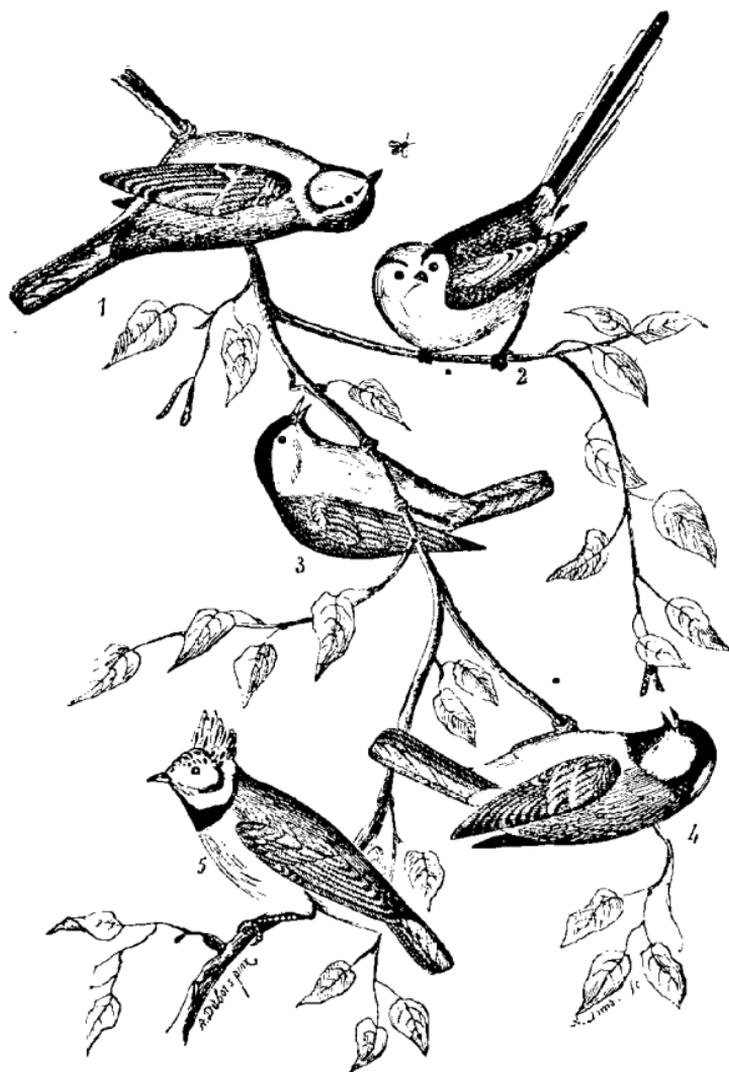


HISTOIRE POPULAIRE
DES
ANIMAUX UTILES
A L'AGRICULTURE



1. Mésange bleue. — 2. Mésange à longue queue. — 3. Mésange des marais. — 4. Mésange noire. — 5. Mésange huppée.

HISTOIRE POPULAIRE
DES
ANIMAUX UTILES
DE LA BELGIQUE

PAR

Alph. DUBOIS

DOCTEUR EN SCIENCES, CONSERVATEUR AU MUSÉE ROYAL
D'HISTOIRE NATURELLE DE BELGIQUE, ETC.

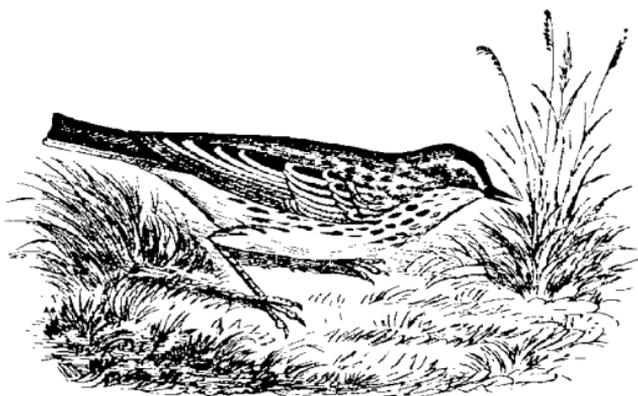


OUVRAGE ILLUSTRÉ

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

ET CONTENANT

LA NOUVELLE LOI SUR LA CHASSE



BRUXELLES

A. D. MERTENS, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
rue de l'Éscalier 23

1873

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INTRODUCTION

L'homme, dont l'intelligence ne s'arrête jamais dans la voie du progrès, commande à la vapeur, à l'électricité et à la lumière; il dompte les animaux les plus féroces et supprime les espèces les plus gigantesques. Mais il n'est pas parvenu à dominer les êtres infimes qui dévorent ses récoltes. Devant eux, il reconnaît son impuissance; il lui faut le secours des petits carnassiers et des oiseaux pour atténuer les dévastations des insectes.

Cette vérité, que l'expérience des siècles aurait dû rendre évidente pour tous, est trop souvent méconnue; on a même espéré pou-

voir lutter avec succès contre les innombrables légions d'infiniment petits qui nous assiègent de toute part, en dédaignant le secours de nos plus fidèles alliés, de nos plus sûrs auxiliaires. Certes, les fumigations, l'échenillage, etc., sont des moyens qui, à l'occasion, peuvent suppléer en partie les insectivores ; mais il n'en est pas moins vrai que sans les petits oiseaux, la végétation finirait par disparaître, et l'homme périrait par l'insuffisance des moyens disponibles.

Un équilibre parfait existe dans la nature, et si l'homme ne venait pas le rompre lui-même, il n'aurait pas à redouter les dévastations des insectes. En effet, les oiseaux sont détruits chaque année en quantités considérables, soit par les oiseleurs, soit par la jeunesse des communes rurales. La recherche des nids est un des plaisirs favoris de nos petits villageois ; c'est à qui en trouvera le plus et rapportera au logis le plus beau chapelet d'œufs. Que de couvées anéanties par les mains de ces jeunes imprudents ! — Combien de milliards d'insectes et de larves ces aides ailés n'auraient pas détruits, si l'ignorance et l'imprévoyance

humaine n'avaient tué dans leur œuf ces protecteurs des récoltes!

Après les oiseleurs de profession et les enfants, viennent les sociétés de chasseurs au hibou ou à la chouette, dont les membres se répandent dans la campagne, pendant l'hiver, pour détruire une foule d'oiseaux et surtout de mésanges, bien moins pour en tirer profit que pour se conformer à une sorte de tradition. Ces sociétés font un tort immense à l'agriculture, et il est heureux qu'une loi vienne enfin mettre un terme à leurs réjouissances barbares.

L'homme n'est pas le seul ennemi des petits oiseaux : ces innocents petits êtres ont encore à redouter, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs œufs ou leurs petits, la voracité des rapaces diurnes, des corbeaux, des pies, des geais, des martes, des fouines, des putois, des renards, des chats, des écureuils et des loirs. Tous ces animaux sont réellement nuisibles et méritent qu'on leur livre une guerre sans relâche.

Les cultivateurs ne peuvent se passer de chats sans s'exposer à avoir leurs récoltes dévorées par les rats et les souris. Mais ils ont généralement la malheureuse habitude d'en

élever plus qu'il n'en faut, de sorte qu'un certain nombre désertent le logis. Les chats étant mal nourris chez eux, quittent la ferme pour faire la chasse aux petits oiseaux dans les jardins, les vergers, les champs et jusque dans les bois éloignés, où ils vivent souvent à l'état sauvage.

Avec son agilité et sa souplesse, le chat peut fureter partout, dans les buissons comme sur les arbres; pas un nid ne lui échappe, pas un oiseau ne trouve grâce devant cet ennemi. A mort donc les chats en rupture de ban qu'on rencontre loin des habitations.

Quant au gracieux écureuil, il commet ses rapines sur les arbres avec une dextérité merveilleuse. Tout en cherchant les noisettes, les glands et les baies, il pille les nids, dévore les œufs et les jeunes oiseaux, et attaque même à l'occasion les parents. L'écureuil est réellement, dans les bois, l'un des plus grands destructeurs d'oiseaux. M. le vicomte B. Du Bus de Gisignies nous a fait remarquer que dans la partie septentrionale du pays, entre l'Escaut et la Meuse, l'écureuil était complètement inconnu il y a une quinzaine d'années, qu'il s'y

est introduit depuis cette époque et qu'il y pullule aujourd'hui. Les habitants attribuent avec raison à la présence de ce nouvel hôte, une partie des dégâts commis par les insectes pendant ces dernières années. En effet, les écureuils ayant détruit des quantités énormes d'œufs et de jeunes oiseaux, ceux-ci ne sont plus en nombre suffisant pour arrêter la rapide propagation des insectes.

A côté de l'écureuil, on peut placer le loir, qui pille aussi volontiers les nids.

Après avoir énuméré les ennemis des oiseaux, voyons quels sont les ravages que peuvent occasionner les insectes; on comprendra mieux la raison pour laquelle on réclame une protection efficace en faveur des insectivores.

En 1846, une petite mouche, la cécidomyie, détruisit en Belgique le tiers de la récolte du froment, ce qui représentait une perte de plus de 80 millions de francs. En 1855, la moitié de la récolte fut détruite par la même mouche, dans certaines circonscriptions de la France.

Un petit insecte (*Tomicus typographus*), qui ronge l'aubier sous l'écorce des sapins, détrui-

sit dans les forêts du Hartz plus de 1,500,000 arbres, dans l'espace d'une seule année (1783).

On voulut, en Silésie, il y a quelque temps, arrêter les ravages des chenilles d'un papillon nocturne qui attaque les arbres résineux, et l'on décida d'en faire rechercher les œufs. Dans un seul cantonnement on en recueillit, en deux mois, 117 kilogrammes, représentant au moins 250 millions d'œufs. Inutile de dire les ravages qu'auraient commis un pareil nombre de chenilles à leur sortie de l'œuf.

Voyons maintenant ce que peut détruire en insectes une nichée d'oiseaux, et prenons la mésange pour exemple.

Un nid de mésanges renferme de huit à dix-huit œufs, soit autant de jeunes mésanges qui ne tarderont pas à naître. Une mésange dévore annuellement deux cent mille œufs d'insectes, chenilles et larves ; une nichée en détruit donc, par an, environ trois millions et demi ! — Ces trois millions et demi de larves, chenilles ou insectes, sont plus que suffisants pour dévorer les feuilles et les jeunes fruits de plusieurs centaines d'arbres fruitiers, ou pour dévaster quelques champs de légumes ou de céréales.

Ainsi, pour le méchant plaisir d'enlever les nids ou de prendre les oiseaux au piège, on prive les champs, les vergers et les bois de leurs meilleurs échenilleurs, et l'on expose les récoltes à être dévorées par les insectes. Certains oiseaux, très-communs jadis, deviennent de jour en jour moins abondants ; d'autres deviennent rares et tendent à disparaître complètement de notre pays. Ne sont-ce pas là les suites d'une chasse par trop acharnée ?

Il est plus que temps que cet état de choses ait un terme ; il faut que le cultivateur sache distinguer ses amis de ses ennemis ; il faut aussi que les enfants comprennent enfin le tort qu'ils font en recherchant les nids et les jeunes oiseaux. C'est aux parents, aux instituteurs et à toutes les personnes en rapport avec les enfants, qu'incombe la tâche d'apprendre à la jeunesse à respecter les animaux créés pour le bien-être de l'humanité. Quant aux cultivateurs, il est de leur intérêt d'empêcher dans leurs propriétés la chasse aux petits oiseaux.

Un arrêté du Ministre de l'intérieur nomma, le 24 juin 1871, une commission ayant pour

but de proposer au gouvernement les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour assurer la protection des oiseaux insectivores (1). En présentant les bases d'un règlement d'administration générale à cet égard, la commission a indiqué au Ministre la nécessité qu'il y a d'appeler l'attention des populations rurales sur l'utilité de certains animaux, et notamment sur ceux que la routine et les préjugés confondent parmi les êtres nuisibles à l'agriculture ou à l'horticulture, alors que leur mission est, au contraire, de leur venir puissamment en aide. Un pareil sujet, traité avec clarté et simplicité, ne peut manquer d'avoir d'heureux résultats, et le cultivateur comprendra peut-être enfin, qu'en protégeant les insectivores, il double presque ses récoltes et par conséquent ses revenus.

Comprenant l'opportunité d'une pareille publication, M. le Ministre de l'intérieur nous

(1) Cette commission était composée de M. le vicomte B. Du Bus de Gisignies, sénateur, de M. le baron Ed. de Selys-Longchamps, sénateur, de M. Ronnberg, directeur au département de l'intérieur et de M. Alph. Dubois, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle de Belgique.

a chargé de la rédaction de ce travail. Nous serions heureux si nos efforts atteignaient le but que le gouvernement avait en vue, et si nous pouvions ainsi contribuer efficacement à une œuvre utile.

A. DUBOIS.

Ixelles, Décembre 1872.

CHAPITRE I^{er}

LES MAMMIFÈRES UTILES

GÉNÉRALITÉS.

Il est en général facile de distinguer un mammifère de tout autre animal, par la seule considération de sa forme extérieure et de la nature de ses téguments; les mammifères sont, en effet, les seuls animaux dont le corps soit couvert de poils.

On peut définir les mammifères de la manière suivante : animaux vertébrés vivipares, pourvus de mamelles, ayant une respiration pulmonaire, un cœur à quatre cavités, une circulation complète et le sang chaud.

Les mammifères sont placés à la tête du règne animal, parce que ce sont les êtres qui jouissent des facultés les plus multiples, des sensations les plus délicates, des mouvements les plus variés, et que l'ensemble de toutes leurs propriétés paraît combiné pour produire une intelligence plus parfaite, plus féconde en ressources, moins bornée à l'instinct et susceptible de perfectionnement.

La classe des mammifères se divise en treize ordres, savoir : 1^o *Bimanes* (l'homme); 2^o *Quadrumanes* (singe, ouistiti); 3^o *Cheiroptères* (chauvesouris); 4^o *Insectivores* (hérisson, musaraigne); 5^o *Carnivores* (chien, chat, ours); 6^o *Rongeurs* (écureuil, rat, porc-épic); 7^o *Edentés* (tatou, fourmilier); 8^o *Pachydermes* (sanglier, éléphant); 9^o *Ruminants* (bœuf, cerf); 10^o *Pinnatipèdes* (phoque, mors); 11^o *Cétacés* (baleine, dauphin); 12^o *Marsupiaux* (sarigue, kangaroo); 13^o *Monotrèmes* (ornithorhynque, échydné). Ce n'est que dans les ordres des cheiroptères, des insectivores et des carnivores que nous trouvons des espèces utiles à l'agriculture.

I

LES CHEIROPTÈRES .

Wall. : *Schawesoris* (1). — Flam. : *Vledermuizen*,
vleuremuizen.

Caractères. — Les cheiroptères, plus connus sous le nom de *chauves-souris*, sont des animaux qui semblent, au premier abord, tenir autant de l'oiseau que du mammifère. Mais si l'on examine leur structure avec plus d'attention, on voit qu'elle diffère, en réalité, très-peu de celle des autres mammifères, et que la principale distinction réside dans l'allongement extrême de toutes les parties des membres antérieurs. Les ailes elles-mêmes, qui paraissent rapprocher les chauves-souris des oiseaux, s'écartent énormément des ailes de ces derniers et ont la plus grande ressemblance avec la main de l'homme. Chez les oiseaux, la

(1) Les noms wallons sont donnés d'après la *Faune belge* de M. de Selys-Longchamps.

main est réduite à une sorte de moignon sur lequel sont fixées les plumes raides qui constituent l'aile; chez les chauves-souris, au contraire, c'est ce rudiment de main, dont les doigts sont unis par un prolongement de la peau, qui frappe l'air pendant le vol et soutient l'animal dans l'espace.

Les membres antérieurs des chauves-souris ne sont pas destinés uniquement pour le vol, mais ils servent aussi à l'animal pour ramper et pour se suspendre à quelque corps saillant. A cet effet, leur pouce reste libre, court et armé d'un ongle crochu, tandis que les autres doigts s'allongent outre mesure, sont dépourvus d'ongle et sont enveloppés dans les replis de la peau, qui s'étend des côtés du cou aux pattes postérieures, ou même jusqu'à la queue.

Les membres postérieurs conservent leur dimension ordinaire, aussi les pieds sont-ils libres : on y compte cinq doigts, petits, égaux entre eux et terminés par des ongles crochus.

Contrairement à ce que l'on voit chez la généralité des mammifères nocturnes, les chauves-souris ont les yeux très-petits, et ces organes ne paraissent pas leur être nécessaires pour se diriger. On les voit non-seulement voler avec une précision extrême et éviter les obstacles dans l'obscurité la plus profonde, mais encore, après avoir eu les yeux crevés, ces animaux se dirigent avec la même assurance et s'échappent par les plus petites ouvertures. Cette faculté

paraît tenir au grand développement de la sensibilité tactile de la peau des ailes et des oreilles, qui reste toujours nue; en effet, ces animaux peuvent sentir le voisinage d'un corps solide sans le toucher, par la seule diversité des impressions de l'air sur la surface de leurs corps; jamais une chauve-souris, enfermée

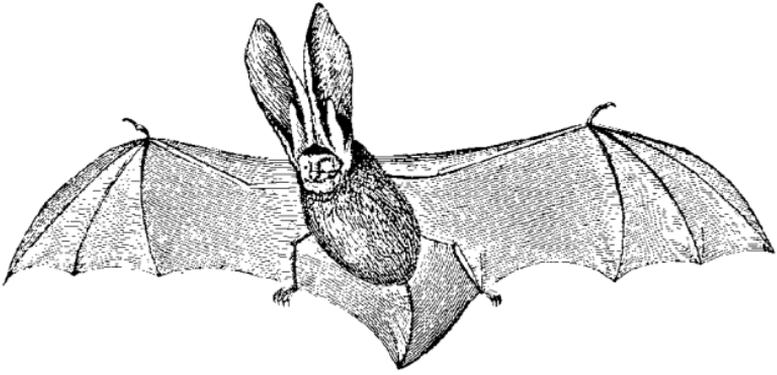


Fig. 1. La Chauve-souris oreillard.

dans une chambre, ne se jettera contre les carreaux de vitre d'une fenêtre, comme le ferait un oiseau ou un insecte.

L'ouïe et l'odorat sont également d'une sensibilité exquise chez les cheiroptères, ce qui leur est indispensable dans leurs chasses nocturnes; aussi les oreilles et le nez sont-ils généralement très-développés.

Le système dentaire ressemble à celui de tous les carnassiers, et particulièrement à celui des insectivores, dont il sera parlé plus loin.

Mœurs, utilité. — Toutes les chauves-souris sont nocturnes : elles ne se montrent en effet que vers le soir et pendant la nuit, et se retirent ordinairement avant le lever du soleil, dans les trous des arbres, les ruines, etc. ; quelques espèces cependant sortent déjà vers trois ou quatre heures de l'après-midi. On dirait que les différentes espèces se relayent, car celles qui se montrent le plus tôt se retirent vers le crépuscule ; d'autres ne volent que pendant la nuit et retournent dans leur gîte quelques heures avant l'aurore, alors que d'autres, enfin, commencent à prendre leurs ébats.

Les chauves-souris de notre pays ne se nourrissent toutes que d'insectes, et principalement de hannetons, de mouches, de cousins et de papillons de nuit (bombycides, noctuelles, phalènes), dont les larves ou les chenilles causent souvent tant de dommages aux potagers et aux arbres fruitiers. La faim des cheiroptères est insatiable : les plus grandes espèces mangent successivement 12 à 15 hannetons ou une douzaine de papillons, les plus petites, une soixantaine de mouches et cousins. On dirait que ces singuliers animaux ont été uniquement créés pour purger la terre des insectes qui détruisent nos récoltes ; aussi sont-ils extrêmement utiles et ont-ils droit à la plus grande protection.

Les services que nous rendent les cheiroptères sont incalculables, d'autant plus que c'est justement vers

le soir, alors que l'atmosphère est remplie d'insectes, qu'ils se joignent à l'engoulement (hirondelle nocturne) pour porter l'extermination dans ces légions malfaisantes. En réfléchissant aux services que nous rendent les chauves-souris, on se gardera bien de les tuer, sous prétexte qu'elles sont désagréables à la vue.

A l'approche de l'hiver, les chauves-souris tombent dans un sommeil léthargique plus ou moins profond. Elles cherchent dans les grottes, les caves, les greniers, les ruines, etc., un abri contre le froid; on les trouve alors parfois rassemblées par centaines dans un même endroit et suspendues par les pattes de derrière, la tête en bas.

On prétend souvent à la campagne que les chauves-souris sont des êtres vénimeux, qu'elles aiment à se cramponner dans les cheveux des femmes, qu'elles viennent vous sucer le sang pendant votre sommeil, et autres fables analogues. S'il existe dans les pays chauds des cheiroptères nuisibles qui se repaissent de sang ou de fruits, ce n'est pas une raison pour condamner ceux de notre pays, qui sont de vrais amis, dont nous n'avons à attendre que des bienfaits.

Des espèces. — On compte en Belgique 14 espèces de chauves-souris qui sont toutes très-utiles, mais dont plusieurs sont rares. La plus commune est la pipistrelle (*Vespertilio pipistrellus*); c'est la plus petite espèce du genre; elle vole au crépuscule

autour des habitations et se loge, durant le jour, dans les greniers et sous les toits. A la campagne, on voit communément la noctule (*Vespertilio noctula*), qui habite les creux des arbres pendant le jour. L'espèce la plus connue chez nous et en même temps la plus remarquable, est l'oreillard (*Vespertilio auritus*) (fig. 1), appelé ainsi à cause de ses grandes oreilles. Un autre genre, aussi très-remarquable, comprend les rhinolophes ou fers-à-cheval (*Rhinolophus*); ces animaux se caractérisent par la membrane en forme de fer à cheval qui surmonte le nez et couvre la face.

II

LES INSECTIVORES

Caractères. — Les insectivores sont pourvus de quatre membres onguiculés disposés pour creuser, marcher, grimper, sauter ou nager.

Le système dentaire étant assez compliqué, il est parfois difficile d'y reconnaître trois sortes de dents bien distinctes; cependant, l'on ne trouve jamais chez ces animaux le grand espace vide qui sépare toujours, chez les rongeurs, les incisives des molaires. Ils ont les mêmes molaires à tubercules aigus et la même alimentation que les cheiroptères, et possèdent des formes et des mœurs analogues, sur beaucoup de points, à celles des rongeurs.

Mœurs, utilité. — La plupart des insectivores sont nocturnes ou crépusculaires; quelques-uns sont doués d'un sommeil hivernal. Ils se nourrissent d'insectes,

de vers, de petits rongeurs, parfois même de fruits et de racines. Ils sont, en général, utiles.

Toutes les espèces de notre pays vivent plus ou moins dans des demeures souterraines, isolées ou par paires. Quelques-unes habitent les prairies et les champs; d'autres se tiennent de préférence dans les broussailles et dans les bois, ou fréquentent davantage le bord des eaux. Parmi les insectivores, il y en a qui établissent sous le sol des galeries profondes et compliquées; d'autres, moins bien conformés pour fouir, se creusent de simples trous, ou profitent des travaux de certains fousseurs qu'ils ont dépossédés.

Toutes les espèces se construisent, plus ou moins profondément sous terre, à l'aide de matières végétales, de petits nids dans lesquelles les jeunes trouvent une chaude litière.

Cet ordre comprend les taupes, les musaraignes et les hérissons.

LA TAUPE.

Lat. : *Talpa europæa*. — Wall. : *Foyou*. — Flam. : *Mol*.

Caractères. — La taupe est un animal dont le corps est court, épais, cylindrique, terminé postérieurement par une queue courte, et antérieurement par un museau prolongé en une sorte de trompe; les yeux sont très-petits, les oreilles nulles; les pattes de

devant sont conformées pour fouir. Son pelage est noir ; on en rencontre parfois des variétés blanches ou couleur isabelle et même tachées.

Mœurs, utilité. — La taupe est généralement jugée d'une manière très-défavorable ; le cultivateur s'obstine à ne voir en elle qu'un devastateur et un ennemi. M. Joigneaux dit avec raison : « Il y a des amis qui font parfois payer leur service beaucoup trop cher. Les taupes au jardin parmi les jeunes semis, ou dans une digue d'étang, rentrent dans cette catégorie. Si l'on pouvait les remplacer dans les deux cas que nous venons de citer, aucun cultivateur n'y trouverait à redire. »

Il est certain que la taupe est nuisible dans les terrains ensemencés de plantes annuelles et dans les jardins, parce que là elle bouleverse et coupe les racines des plantes en creusant ses galeries (1) ; mais dans les prés et dans les bois, elle rend de véritables services. Quelques coups de râteau suffisent pour éparpiller les mottes de terre qu'elle soulève dans les prés ; ces mottes ou taupinières sont généralement imprégnées du fumier de ces infatigables mangeuses

(1) M. John Belleroche a trouvé un moyen facile d'éloigner la taupe de certaines plantations, sans cependant la détruire ou la chasser complètement. Voici le moyen préconisé :

Quand la taupe a fait sa galerie vers la surface du sol, qui se soulève alors d'une manière peu perceptible, ou bien quand elle trahit ses allures par une taupinière, on creuse un trou perpendiculaire, large d'une trentaine de centimètres, pour mettre à

d'insectes, et deviennent un engrais excellent. D'autre part, les nombreuses galeries qui parcourent le sol, presque à fleur de terre, forment une sorte de drainage d'autant plus utile, que les taupes en modifient continuellement le parcours.

Les occupations principales de la taupe consistent à agrandir ses vastes galeries et à assouvir son vorace appétit, en cherchant sans cesse des vers de terre, des vers blancs ou larves de hannetons, des cloportes, des taupes-grillons, etc. ; elle mange même des limaces quand elle est poussée par la faim. Les musaraignes, les souris, les lézards, les grenouilles et même les couleuvres qui s'égarent dans ses galeries, sont perdus. Cet animal livre même des combats acharnés à ses semblables, et les dévore s'il est victorieux.

La faim de la taupe est insatiable : sa consommation journalière s'élève à plusieurs fois son poids. Si l'on songeait aux dégâts qu'auraient occasionnés la multitude d'animaux malfaisants détruits chaque année par une seule taupe, on la protégerait davantage, d'autant plus qu'elle chasse toute l'année ; elle continue ses travaux même au cœur de l'hiver, aus-

découvert les deux orifices correspondants de la galerie, et l'on fourre dans chaque orifice un petit paquet de tronçons de tiges de rosier ou de ronces, dont les épines sont excessivement aiguës, et l'on remet la terre en place. La taupe venant se blesser aux épines, s'éloignera de ces parages et n'y reparaitra plus aussi longtemps que les branches épineuses persistent dans le sol. (Voy. *La Belgique horticole*, tome XVI, p. 128.)

sitôt qu'un léger changement de température vient ramollir le sol.

« Les ennuis que cause la taupe, dit M. Vogt, peuvent-ils être comparés aux dommages que les vers et les larves sont en état de causer ? Ne voit-on pas souvent une partie de pré fanée et séchée, parce que les vers blancs ont mangé les racines ? Ne faut-il pas, dans maint jardin, combattre avec acharnement ces voraces ennemis, qui dévastent même les pépinières et les plants de rosiers en coupant des racines grosses comme le doigt!... Nous pourrions faire des taupes les gardiens de nos jardins. Puisqu'elles se reprennent si aisément, il serait facile, au printemps, de leur faire pendant quelque temps nettoyer nos jardins et nos prairies de cette vermine souterraine qui nous cause tant de dommages. Je connais des cultivateurs qui suivent cette pratique et s'en trouvent bien. Ils donnent volontiers quelques sous pour une taupe vivante qu'ils placent dans un champ ravagé par les vers gris et blancs, et ils ne reculent pas devant la peine de suivre chaque jour les taupinières, de les fouler ou de les étendre au râteau, et enfin de reprendre la taupe, sitôt qu'elle a fait sa tâche. »

La taupe est à l'abri du froid et du soleil, et ne craint rien dans son domaine souterrain, dont elle ne sort qu'à de rares intervalles. Elle fouille sans cesse à la recherche des vers, mais ne mange jamais

de végétaux : elle ne touche aux racines que pour autant qu'elles gênent son passage, et encore ne fait-elle que les couper. Grattant au moyen de ses puissantes mains, cet animal travaille avec une vitesse étonnante; il amène le déblai en arrière de lui avec les pattes postérieures et rejette à la surface du sol, à l'aide du dos, la terre amoncelée dans ses galeries. C'est dans des monticules ainsi formés qu'il établit son gîte d'un côté et son nid d'un autre. La demeure de la taupe consiste en une chambre centrale avec dégagement en-dessous, et en deux corridors circulaires superposés et réunis tout autour par de nombreuses galeries.

La femelle donne en mai de 3 à 7 petits, qui naissent nus, sourds et aveugles; la mère leur témoigne la plus grande sollicitude.

La taupe a de nombreux ennemis; ce n'est pas seulement l'homme qui lui fait la chasse, mais elle est encore guettée ou poursuivie par le renard, la marte, le putois, l'hermine, la belette, la buse, la crécerelle, le busard, le hibou, la chouette, le corbeau et la cigogne. C'est généralement le soir, alors que la taupe se montre parfois à la surface du sol, qu'elle devient la proie de ces différents animaux.

LES MUSARAIGNES.

Lat. : *Sorex*. — Wall. : *Misouette, misoite*. —
Flam. : *Spitsmuizen, Dol*.

Caractères. — Les musaraignes ont le corps mince, le museau allongé en forme de trompe, les oreilles plus courtes que le poil et cachées, les yeux



Fig. 2. La Musaraigne commune.

petits, les incisives dentelées et les autres dents à plusieurs pointes ; leurs pattes postérieures sont un peu plus longues que les antérieures ; leur queue est longue ou courte suivant les espèces, annelée, écaillée et recouverte de poils. Le pelage est très-serré et analogue à celui de la taupe.

Les musaraignes exhalent toutes une forte odeur musquée, qui provient d'une humeur particulière sécrétée par deux glandes placées sur les flancs, entre une bande de soies raides, cachées sous le poil ordinaire. Cette odeur musquée est cause de l'aversion que montrent la plupart des mammifères pour ces petits animaux. Les chats les tuent parfois, parce qu'ils les prennent pour des souris, mais ils refusent de les manger; les renards, les martes, les belettes et les autres carnivores les dédaignent également.

Mœurs, utilité. — Les musaraignes n'ont pas de sommeil hivernal. Elles vont fureter dans les champs, les prairies et les bois pour apaiser leur voracité; on les voit souvent en plein jour fuir avec rapidité vers leurs cachettes. Ces animaux ne peuvent supporter longtemps l'ardeur du soleil, aussi déploient-ils leur plus grande activité dans l'obscurité, qui les protège et favorise leur chasse.

C'est surtout à la nuit tombante que l'on rencontre les musaraignes à l'entrée de quelque trou, dans les prés, les taillis ou au bord des eaux; tantôt, elles s'asseyent flairant à droite et à gauche, le nez au vent, tantôt elles courent avec toute l'agilité qu'il leur est possible de déployer. Elles se nourrissent de vers, d'insectes, de larves, de souris et de petits campagnols, dont elles dévorent journellement au moins le double de leur propre poids. Les musaraignes nous débarrassent donc d'une foule d'animaux nuisibles,

et ont droit; pour cette raison, à la plus grande protection.

Les femelles ont de une à trois portées par an, de cinq à neuf petits chacune; elles possèdent, suivant les espèces, de six à douze mamelles, le plus souvent latérales ou inguinales.

On accuse souvent ces petits animaux de causer, par leurs morsures, des maladies aux bestiaux et même à l'homme; dans certains pays on les dit même vénimeux. Mais ce sont là des fables qui n'ont aucune raison d'être, car les musaraignes sont bien les êtres les plus inoffensifs que l'on connaisse; le cultivateur a donc tout intérêt à les ménager.

La Musaraigne commune ou Carrelet

Lat.: *Sorex tetragonurus*. (Fig. 2).

Dessus du dos et de la tête d'un brun noirâtre ou roussâtre selon les individus; dessous du corps et gorge d'un cendré blanchâtre plus ou moins clair; queue de grosseur partout égale, un peu carrée, plus longue que la moitié du corps; museau allongé très-velu. Cette espèce est un peu plus petite que la souris.

Mœurs, utilité. — Cet animal est très-abondant dans les bois, les haies, les jardins et dans les prairies humides; en hiver, il pénètre dans les granges et les étables. Il se loge de préférence sous terre, s'empare

des taupinières abandonnées ou des trous de souris, et, à leur défaut, il se creuse un petit couloir presque à fleur de terre. Cette espèce est constamment occupée à chercher sa nourriture; elle est tellement vorace qu'elle dévore parfois ses petits et les cadavres de ses semblables; même quand elle est jeune, cette musaraigne peut dévorer par jour une souris, dont elle ne laisse que les os et la peau. Comme on le voit, cette gloutonnerie tourne toujours à notre avantage.

La femelle se construit un nid avec de la mousse, de l'herbe et des feuilles, et le cache dans un trou ou sous des racines; elle pratique dans ce nid plusieurs ouvertures latérales et le rembourre bien mollement; au commencement de l'été, on y trouve de 5 à 6 petits, qui viennent au monde nus et les yeux fermés. Pendant les premiers temps, la mère leur témoigne beaucoup d'attachement, mais peu à peu sa tendresse se relâche, et ses petits doivent alors se mettre eux-mêmes en quête de leur nourriture, heureux de ne pas avoir été dévorés par leur propre mère.

La Musaraigne d'eau.

Lat. : *Sorex fodiens*.

Pelage velouté, d'un brun noir en dessus, tranchant avec le dessous du corps qui est blanc ou blanchâtre;

queue de la longueur du corps ou un peu plus courte, comprimée. Taille dépassant un peu celle de la souris.

Mœurs. — Cette espèce habite le voisinage des étangs, des ruisseaux et des fossés; elle court également dans les prairies, se glisse sous les meules de foin et pénètre même dans les granges et les étables. Cet animal se retire pendant le jour dans des couloirs qu'il creuse dans le sol, ou s'empare des galeries abandonnées par la taupe; à la nuit tombante, il quitte sa retraite pour chercher dans l'eau sa nourriture.

La musaraigne d'eau plonge et nage avec beaucoup de prestesse, mais elle ne reste jamais longtemps au fond de l'eau. Elle est très-vorace : elle se nourrit d'insectes, de larves, de vers, de mollusques, de crevettes, de reptiles, de grenouilles, de souris, de campagnols, etc.; elle attaque à l'occasion les petits oiseaux, et cause parfois des dommages assez notables dans les établissements de pisciculture, en dévorant les œufs et les jeunes poissons. Si l'utilité de cette espèce est un peu douteuse, il est toujours certain que les dégâts qu'elle commet dans les étangs sont largement compensés par les services qu'elle rend à la campagne, en détruisant une foule d'animaux nuisibles.

La femelle construit son nid dans des trous placés au bord des étangs et des ruisseaux.

La Musaraigne araigne ou Musette.

Lat. : *Sorex araneus*.

D'un gris légèrement roussâtre en dessus, cendré en dessous; queue cendrée, plus courte que le corps, parsemée de longs poils épars. Taille de la musaraigne commune.

Mœurs, utilité. — Ce gentil petit animal n'est pas rare dans notre pays, où on le rencontre dans le voisinage des fermes, sous les haies, dans les jardins et les prés, donnant la chasse aux insectes, aux vers, aux souris, etc. En automne, il se retire dans les étables et les granges, où il fait un grand carnage parmi les souris. Cette musaraigne est d'un naturel peu farouche; ses mouvements sont lents et son caractère est beaucoup plus doux que celui du carrelet.

LE HÉRISSON.

Lat. : *Erinaceus europæus*. — Wall. : *Leurson*. —
Flam. : *Egel, horts*.

Caractères. — Cet animal se caractérise par sa queue très-courte et par son corps couvert en dessus de piquants raides et serrés.

Mœurs, utilité. — Le hérisson est un ami, qui vit tout innocemment, sans commettre de dégâts réels.

Dès qu'il aperçoit un ennemi, il s'arrête, retire la tête et les pattes, se roule en boule et fait le mort jusqu'à ce que le danger soit passé ; son épaisse cuirasse de piquants ne laisse dans cette position aucun point vulnérable.

Le hérisson habite les bois, les prairies, les champs

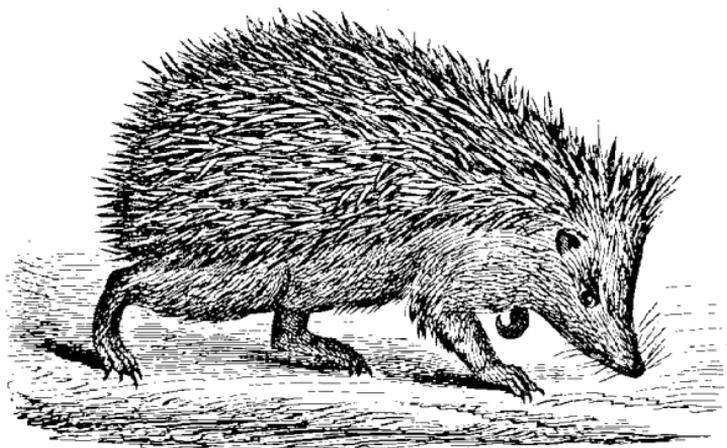


Fig. 3. Le Hérisson.

et les jardins, où il se tient caché sous des feuilles, dans un buisson, dans une haie, ou dans quelque trou peu profond qu'il s'est creusé au pied d'un arbre, et garni de feuilles sèches, de mousse ou de foin. Il mène une vie solitaire, mais l'habitation de la femelle n'est jamais loin de celle du mâle ; en été, ils se tiennent souvent dans le même terrier. Quand viennent les premiers froids, le hérisson s'enfuit dans sa retraite

où il s'est préparé une chaude litière, et y sommeille jusqu'au printemps.

On ne rencontre cet animal en plein jour que là où il règne une tranquillité parfaite ; mais au crépuscule, on entend craquer les feuilles sèches et l'hôte épineux des bois apparaît lentement en poussant de légers grognements. Il vient donner la chasse aux insectes de toute espèce, aux larves, aux vers, aux limaces, aux souris, aux campagnols et aux reptiles. Il aime aussi les fruits et les œufs d'oiseaux, attaque à l'occasion les petits passereaux, et ne dédaigne pas les poussins quand il peut pénétrer dans un poulailler ; mais les dégâts qu'il cause sous ce rapport sont insignifiants, car il ne peut prendre que ce qu'il trouve à terre, et il est beaucoup trop lent pour pouvoir poursuivre une proie.

Dans les maisons, le hérisson fait la chasse aux souris et aux blattes, désignées vulgairement sous le nom de bêtes de four. Cet animal montre aussi un grand penchant pour les serpents, surtout pour les vipères, que son instinct lui fait reconnaître parmi d'autres espèces inoffensives ; il laissera même ces dernières échapper pour n'attaquer que la vipère et finir par la dévorer. M. H. Lenz, professeur à Schnepfenthal, décrit de la manière suivante les combats d'un hérisson avec des vipères :

« Le 24 août, dit-il, je mis un hérisson dans une grande cage ; deux jours plus tard, il y mit bas six

petits et leur prodigua tous ses soins. Je lui donnai divers aliments; je vis qu'il mangeait avec plaisir des insectes, des vers, des grenouilles, des crapauds même, des orvets et des couleuvres. Les souris étaient son mets de prédilection; il ne mangeait des fruits qu'à défaut de nourriture animale; ce fut le seul régime auquel je le soumis pendant deux jours; il mangea si peu que deux de ses petits moururent de faim, son lait avait commencé à tarir.

» Le 30 août, pendant qu'il allaitait ses petits, je jetai dans sa cage une grande vipère. Le hérisson la sentit bientôt, car c'est par l'odorat et non par la vue qu'il se guide; il se leva, s'approcha d'elle sans crainte, la flaira depuis la queue jusqu'à la tête et surtout à la gueule. La vipère siffla et le mordit plusieurs fois au museau et aux lèvres. Comme pour se railler d'un aussi faible assaillant, il se contenta de lécher ses blessures, poursuivit encore son examen et fut encore mordu, mais cette fois à la langue. Il n'en continua pas moins à flairer la vipère, à la lécher, mais sans la mordre encore. Enfin, il la saisit à la tête, la broya, broya aussi les dents et les glandes vénimeuses, et dévora la moitié du corps du reptile. Il alla ensuite se coucher auprès de ses petits, et leur donna de nouveau à téter. Le soir, il mangea une autre vipère et ce qui restait de la première. Le lendemain, il mangea deux vipères nouvellement nées. Sa santé n'en était pas plus altérée que celle de ses

petits. Ses blessures n'étaient pas même tuméfiées

„ Le 1^{er} septembre, nouvelle vipère, nouveau combat. Le hérisson fut mordu dix fois au museau. Enfin, il mordit la tête du serpent, la broya, et dévora lentement l'animal, malgré ses contorsions. Cette fois encore, ni la mère, ni ses nourrissons ne parurent malades. »

Cette observation est très-remarquable. On ne s'explique pas comment un si petit animal peut supporter impunément les morsures d'une vipère, dont le venin est cependant si subtil. Beaucoup de naturalistes disent qu'aucun poison n'agit sur le hérisson : ni l'opium, ni l'arsenic, ni le sublimé corrosif, ni même l'acide prussique ne pourraient l'incommoder. Il y a peut-être un peu d'exagération dans cette affirmation, car plus d'un hérisson a été victime des expériences à l'acide prussique. Ce qui paraît plus vraisemblable, c'est qu'il peut manger des cantharides (1) sans en être dérangé, tandis que ces insectes sont très-dangereux pour les autres mammifères, qui meurent dans des douleurs atroces, peu de temps après en avoir avalé.

Il résulte de tout ce qui précède, que le hérisson est un animal des plus utiles, qui a droit à notre protection. La nature elle-même paraît avoir voulu pro-

(1) Les *Cantharides* sont vulgairement connues sous le nom de *Mouches d'Espagne*; on s'en sert en pharmacie pour les vésicatoires. — Ces insectes sont peu répandus en Belgique.

téger tout spécialement cet animal, puisqu'elle l'a garanti contre la plupart des poisons, ainsi que contre les morsures des grands carnivores : les piquants ne laissent, en effet, aucun point vulnérable dès que le hérisson s'est roulé en boule.

III

LES CARNIVORES

Caractères. — Les carnivores ont tous quatre membres onguiculés bien armés. Ils ont trois sortes de dents bien distinctes : les molaires sont plus ou moins tranchantes ; les canines sont, la plupart du temps, bien saillantes ; enfin, les incisives sont généralement au nombre de six en haut et en bas.

Mœurs. — Ce groupe renferme tous les mammifères qui vivent de proies vivantes, ou tout au moins de chair, tels que le tigre, le loup, l'ours, etc. La dénomination de carnivores, qui convient parfaitement bien à la plupart d'entre eux, ne peut être appliquée avec autant de justesse à tous, car il en est qui peuvent se contenter d'un régime purement végétal ; exemples : le chien, le chat, l'ours. Mais tous les carnivores, lorsqu'ils sont poussés par la faim, dévorent d'autres animaux, et, comme chez eux l'appétit sanguinaire se joint à la force nécessaire pour y subvenir, ils ne sont pas réduits, comme les précédents, à vivre

d'insectes. Ils attaquent des mammifères ou des oiseaux, et emploient la violence aussi bien que la ruse pour s'en emparer.

Les carnivores sont en général malfaisants. Il existe cependant, dans notre pays, un petit animal très-féroce envers ses ennemis, mais qui nous rend de grands services. Cet animal est

LA BELETTE.

Lat. : *Mustela vulgaris*. — Wall. : *Marcotte*. — Flam. :
Wezel, Muishond.

Caractères. — La belette mesure 16 centimètres de longueur et sa queue 4 ; son corps est très-allongé, mais ses pattes sont courtes et minces, et les doigts armés de fortes griffes. Le dos, les flancs, les pattes et la queue sont d'un brun fauve uniforme ; le bord de la lèvre supérieure, le ventre, la poitrine, la gorge et la face interne des pattes sont blancs.

Mœurs, utilité. — On rencontre la belette indifféremment à la campagne, dans les bois, les montagnes, les lieux habités et dans les endroits déserts ; elle est généralement commune. Elle se cache partout où elle trouve un abri convenable.

C'est un animal aussi hardi que courageux, et des plus redoutables pour tous les vertébrés de petite taille. Pas un petit animal n'est en sûreté dans son voisinage : la belette poursuit les taupes, les campa-

gnols, les rats et les souris jusque dans leur gîte, les saisit à la nuque, ou, s'ils sont un peu grands, elle cherche à les mordre au cou; jamais elle ne lâchera une proie sur laquelle elle a mis la dent. Pressée par la faim, elle dévore même des vers, des limaces, des reptiles et des vipères, bien qu'elle succombe à la suite des morsures de ces dernières.

La belette nourrit ses petits de souris qu'elle leur apporte vivantes. Quand elle est attaquée, elle se défend avec courage et s'élançe sans hésiter sur les chiens ou les renards dont elle devient la victime.

Il va sans dire qu'un animal aussi hardi et aussi féroce, s'attaque parfois à des animaux utiles; ainsi on le voit faire la guerre aux jeunes lièvres, aux alouettes, aux perdrix et à d'autres oiseaux qui nichent à terre. Il est aussi friand d'œufs de différents oiseaux, dont il mange le contenu sans rien répandre.

Les belettes doivent être considérées comme des amies et non comme des ennemies du fermier; on devrait les protéger au lieu de chercher à les détruire. Aucun animal n'est aussi bien constitué pour faire la chasse aux rats et aux autres petits mammifères qui dévastent la campagne. On peut donc pardonner à la belette le tort qu'elle fait, car le grand nombre d'animaux malfaisants qu'elle détruit, compense cent fois ses rapines.

Il est cependant bon de faire remarquer, qu'on attribue souvent à la belette des délits commis par

sa voisine l'hermine, ou même par le putois, la marte ou la fouine, qui sont véritablement nuisibles.

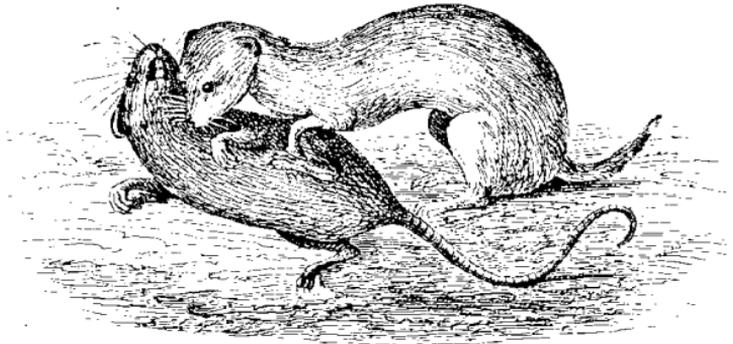


Fig. 4. La Belette.

La belette se distingue facilement de ses congénères par sa très-petite taille.

L'HERMINE.

Lat. : *Mustela erminea*. — Wall. : *Blank marcotte*. —
Flam. : *Hermelijn*.

Caractères. — L'hermine ressemble beaucoup à la belette, mais sa taille est double : elle mesure de 33 à 40 centimètres. Son pelage est blanc en hiver, mais en été elle a la même couleur fauve que la belette, dont elle se distingue cependant en toute saison, par sa queue plus longue et à extrémité toujours noire.

Mœurs, utilité. — L'hermine a les mêmes habitudes et le même genre de vie que l'espèce précé-

dente, mais elle est plus nocturne. Elle tue un nombre plus considérable d'animaux nuisibles que la belette, mais elle détruit aussi un plus grand nombre d'œufs, et attaque davantage le petit gibier et les poules; les lapins et les lièvres mêmes ne sont pas à l'abri de ses atteintes. Mais, en somme, les dégâts qu'occasionne l'hermine sont largement compensés par les services qu'elle rend, en purgeant la terre d'une foule de rats, campagnols et souris. Elle est, du reste, peu commune dans notre pays.

« Il est intéressant, dit M. Brehm, de voir une hermine chasser un de ses gibiers favoris, un campagnol amphibie, par exemple. Elle poursuit ce rongeur sur la terre et dans l'eau, et arrive à en faire sa proie. Elle flaire d'abord dans les trous. Sent-elle que l'un d'eux est habité, elle y entre; le campagnol prend la fuite et se jette à l'eau, ce qui ne le sauvera pas; son ennemi le suit, nageant comme un chien et le poursuivant avec toute l'agilité de la loutre. Le campagnol est perdu si un hasard ne le sauve. Il essaye de grimper, de se cacher, rien ne lui sert. L'hermine est sur sa piste, et ses dents sont plus fortes que les incisives du rongeur. Le combat se livre parfois dans l'eau, et l'hermine regagne alors la rive tenant sa proie dans sa gueule. »

M. Wood* rapporte que quelques hermines ont détruit en peu de jours tout une colonie de rats d'eau.

CHAPITRE II

LES OISEAUX UTILES

GÉNÉRALITÉS.

La classe des oiseaux comprend l'une des subdivisions la mieux caractérisée du règne animal; aussi l'homme le plus ignorant de la terre peut-il distinguer un oiseau.

Les oiseaux sont des animaux vertébrés ovipares, dont la circulation est double et complète, la respiration aérienne et double, c'est-à-dire, qu'au lieu de s'effectuer dans les poumons seulement, comme celle des mammifères et des reptiles, elle s'opère en même temps dans ces organes et dans la profondeur de toutes les parties du corps. Ce qui caractérise surtout l'oiseau, c'est que sa peau est toujours garnie de plumes.

La plupart des oiseaux construisent un nid pour abriter leurs œufs, et prennent grand soin de leurs petits.

On divise la classe des oiseaux en six ordres, savoir :

1^o les *Rapaces* (aigle, hibou); 2^o les *Passereaux* (moineau, pic, pic); 3^o les *Pigeons* (colombe, tourterelle); 4^o les *Gallinacés* (coq, faisan); 5^o les *Echassiers* (héron, bécasse), et 6^o les *Palmipèdes* (canard, grêbe).

I

LES RAPACES OU OISEAUX DE PROIE

L'ordre des rapaces comprend les oiseaux carnassiers, c'est-à-dire ceux qui vivent de la chair d'autres animaux. Ils sont pourvus, à cet effet, d'un bec court, très-fort et crochu, et leurs doigts sont armés d'ongles puissants, acérés, rétractiles et arqués.

On divise ce groupe en *Rapaces diurnes* et en *Rapaces nocturnes*, suivant qu'ils chassent pendant le jour ou la nuit.

1. RAPACES DIURNES.

Caractères. — Yeux situés sur les côtés de la tête ; doigts toujours nus ; plumage rigide ; mœurs diurnes.

Mœurs. — Tous les rapaces diurnes de notre pays sont nuisibles, sauf les *Buses*. Ils font tous la guerre

au gibier, aux pigeons, aux petits passercaux et même, à l'occasion, aux oiseaux de basse-cour ; les faucons, les autours et les éperviers se montrent surtout les ennemis de ces inoffensifs volatiles.

Si nous réclamons protection pour les buses, c'est que ces oiseaux nous rendent d'éminents services, comme on le verra plus loin. Le règlement protecteur des oiseaux utiles n'a pu ranger les buses parmi ces derniers, parce que ces oiseaux ressemblent grossièrement aux terribles faucons, et qu'il est difficile d'exiger d'un campagnard qu'il connaisse la différence entre une buse et les autres rapaces diurnes. La description et la figure ci-dessous permettront de reconnaître un aussi utile serviteur, qu'il importe de ne pas détruire.

LES BUSES.

Caractères. — Bec court, comprimé, à mandibules dépourvues de dents ; ailes n'atteignant pas l'extrémité de la queue ; tarses courts, robustes ; doigts assez courts.

Mœurs, utilité. — Les buses arrivent par troupes nombreuses à la fin de l'été ou au commencement de l'automne, suivant les années. Elles se répandent dans les champs pendant l'hiver, et retournent dans les contrées du Nord en avril. Un petit nombre d'individus restent pour nicher dans les grands bois de notre pays.

Les buses se nourrissent principalement des souris, des campagnols et des mulots qui dévastent les champs, et elles en mangent de 30 à 40 par jour.

M. Blasius dit en avoir trouvé 30 dans l'estomac d'un seul individu. M. Koltz estime qu'une buse con-

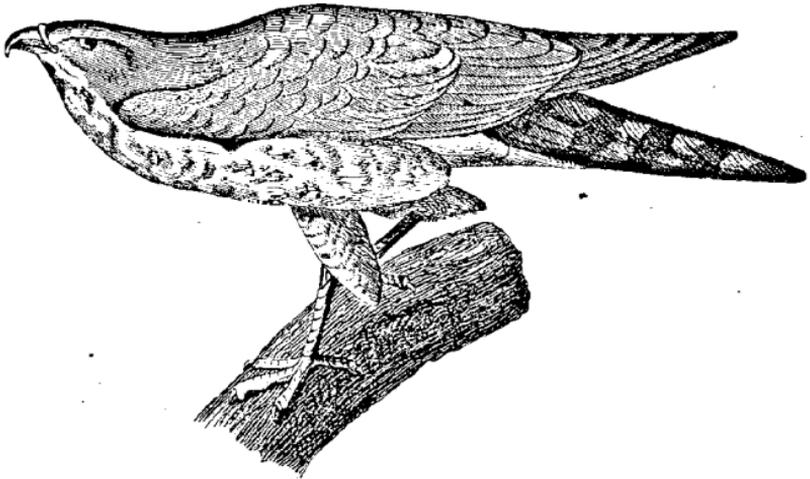


Fig. 5. La Buse commune.

somme par an 6 à 8,000 souris, taupes, etc. M. Brehm dit qu'on peut, sans exagération, porter ce nombre à 10,000. Une famille de cinq buses tuent donc par an 50,000 petits rongeurs, qui auraient eu une progéniture 50 fois plus nombreuse! (1). Et ce sont ces utiles

(1) Pour donner une idée de la rapidité avec laquelle se reproduisent les petits rongeurs, il suffira de quelques chiffres. Une femelle de campagnol n'a pas moins de 6 portées par an, et chacune de 5 à 7 petits; ceux-ci sont déjà aptes à se reproduire

auxiliaires dont on encourage souvent la destruction.

Les buses se tiennent sans cesse à l'affût dans les champs, et si, pendant certaines années, les campagnols sont très-nombreux, les buses se rassemblent en plus grande quantité dans les champs dévastés. Ce n'est qu'exceptionnellement que ces oiseaux s'abattent sur un pigeon ou sur une jeune poule sortie par mégarde de la ferme, et ils rachètent amplement ces méfaits par le nombre immense de petits rongeurs qu'ils dévorent.

Les buses doivent donc être considérées comme des oiseaux utiles, et il importe qu'on les protège. Il y a une dizaine d'années, mon père a même conseillé aux cultivateurs de placer dans les champs des morceaux de troncs d'arbres ou des pieux, afin de faciliter aux buses la chasse aux murides.

On rencontre en Belgique deux espèces de buses :

La Buse commune.

Lat. : *Buteo vulgaris*. — Wall. : *Bronchi*. — Flam. : *De gewone muizenvalk*. (Fig. 5).

Plumage de couleur très-variable : il est tantôt d'un brun noir uniforme avec la queue barrée ; tantôt

à l'âge de deux mois. Une seule femelle peut donc, à la fin de l'année, se trouver à la tête d'une famille de plus de 150 individus ! On ne s'étonnera donc pas en apprenant qu'en 1861 on prit dans les environs d'Alsheim (Hesse-Rhénane), 409,523 campagnols, et que la caisse communale paya 5,556 francs en primes.

il est d'un brun clair marqué de longues flammèches longitudinales; on rencontre même des buses d'un blanc jaunâtre plus ou moins marqué de fauve. Les pattes sont nues et jaunes; les yeux bruns. Cet oiseau a de 60 à 69 centimètres de longueur, et 1 mètre 37 centimètres à 1 mètre 60 centimètres d'envergure.

Cette espèce est très-commune dans tout le pays.

La Buse pattue.

Lat. : *Buteo lagopus*.

Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente, mais elle en diffère par ses tarses qui sont emplumés jusqu'aux doigts.

Elle arrive en Belgique en novembre et y séjourne une partie de l'hiver; elle est assez rare.

2. RAPACES NOCTURNES.

Caractères. — Yeux dirigés en avant; doigts plus ou moins vêtus de plumes ou garnis de poils; plumage laxé, moëlleux; mœurs crépusculaires ou nocturnes.

Mœurs, utilité. — Cette division des oiseaux de proie ne renferme, chez nous, que des espèces utiles. Il est vrai que le grand-duc fait une guerre sans relâche au gibier; mais il est trop rare, en Belgique, pour que ses ravages soient à craindre.

La majorité des rapaces nocturnes vivent dans les

bois, et ne commencent leur chasse que vers le crépuscule jusque bien avant dans la nuit. A cet effet, la Nature les a pourvus d'une vue excellente, qui leur permet d'apercevoir dans les ténèbres les plus petits animaux ; leur ouïe est si délicat, qu'ils entendent le son le plus faible, le bruissement le plus léger. Le plumage mou dont sont revêtus ces oiseaux leur permet de voler lentement, sans bruit, et de tomber à l'improviste sur leur proie.

Tous les oiseaux de cette famille sont craintifs et dénués de prudence ; ils sont méchants, cruels, mais peu rusés. Ils vivent en paix avec leurs semblables tant que la faim ou la passion ne s'en mêle pas, mais alors ils savent dévorer avec indifférence des compagnons avec lesquels ils ont vécu depuis longtemps.

Les rapaces nocturnes ne mangent que les proies qu'ils ont capturées ; ils chassent surtout les souris, les campagnols, les mulots et autres petits mammifères. Ils rendent de grands services aux cultivateurs, en prenant pendant la nuit ce qui a échappé durant le jour à la buse et aux petits carnassiers. C'est à l'heure où les rongeurs prennent leurs ébats, que les hiboux et les chouettes se mettent en chasse ; ils volent silencieusement au-dessus du sol, interrogent chaque trou, chaque fissure, et tout mulot ou campagnol qui se montre est pris, emporté dans un endroit caché et dévoré en un instant.

La digestion de ces oiseaux est très-rapide; ils régurgitent sous forme de boules tout ce qui n'a pu être digéré, tel que les os, les poils et les plumes. Le Dr Altum a eu la patience d'examiner plusieurs centaines de ces boules rendues par des chouettes et des hiboux. Dans 706 boules provenant de hiboux, il a trouvé les restes de 16 chauves-souris, 240 souris ou



Fig. 6. La Chouette chevêche.

mulots, 693 campagnols, 1,580 musaraignes, 1 taupe, 22 petits oiseaux; dans 210 boules de hulotte, 1 hermine, 48 souris et mulots, 296 campagnols, 1 écureuil, 33 musaraignes, 48 taupes, 18 petits oiseaux, 48 insectes, plus, des hannetons en quantité innombrable; dans 25 boules de moyen-duc, il trouva les restes de 6 mulots, 35 campagnols, 2 oiseaux; dans

10 boules de chevêche, ceux de 10 campagnols, 1 musaraigne et 11 insectes.

Ces chiffres démontrent suffisamment l'utilité des strigiens ou oiseaux de proie nocturnes. S'ils tuent quelques petits oiseaux, et s'ils font un peu trop la guerre à nos amies les chauves-souris et les musaraignes, ils rachètent amplement ces délits par la quantité de murides et d'insectes qu'ils détruisent. Nous devons donc les prendre sous notre protection.

Les rapaces nocturnes se divisent en plusieurs genres, dont nous ne distinguerons que les chouettes et les hiboux.

LES CHOUETTES.

Caractères. — Tête grande, arrondie et dépourvue d'aigrette; ouverture externe de l'oreille très-vaste, avec un opercule cutané; cercle auriculaire très-prononcé; ailes moyennes, un peu pointues; queue courte; tarses et doigts emplumés.

Mœurs, utilité. — Toutes les chouettes sont nocturnes; elles dorment pendant le jour, car la lumière les impressionne beaucoup. Elles vivent principalement de petits rongeurs, d'insectes et même de chenilles.

Les petits oiseaux ont une grande antipathie pour les chouettes; si une cause quelconque oblige celles-ci à voler pendant la journée, elles sont assaillies et

poursuivies par eux avec acharnement. Les oiseleurs ont mis cette antipathie à profit, en se servant d'une chouette apprivoisée et captive pour attirer les petits oiseaux qui tombent ainsi dans les pièges qu'on leur tend.

A la campagne, l'on considère souvent les chouettes, de même que les hiboux, comme des êtres de malheur.

La Hulotte ou Chat-huant.

Lat. : *Strix aluco*. — Wall. : *Hullotte*. — Flam. : *Boschuil*.

D'un brun grisâtre ou roussâtre en dessus, varié de taches dentelées ; blanchâtre ou roussâtre en dessous, avec de larges taches également dentelées ; queue et ailes rayées alternativement de noir et de roux cendré ; yeux bruns. Taille 0^m,40.

Cette espèce est assez rare ; elle habite les bois et parfois les vieux châteaux et les masures abandonnées. Elle se nourrit presque exclusivement de petits rongeurs, mais n'épargne pas les oiseaux qui nichent à terre ; néanmoins nous devons la protéger pour les services qu'elle rend en détruisant des quantités énormes de murides, d'insectes nuisibles et de grosses chenilles. La chouette hulotte niche dans un arbre creux où sa couvée peut être à l'abri de la pluie ; parfois aussi elle dépose ses 4 ou 5 œufs dans le nid abandonné d'une pie ou d'une corneille.

La Chevêche.

Lat. : *Strix noctua*. — Flam. : *Katuil*. (Fig. 6).

Petite espèce reconnaissable à sa tête peu volumineuse; queue courte, carrée; plumage en dessus gris-brun tirant sur le roussâtre, varié de taches blanches et blanchâtres; poitrine et abdomen blancs, tachetés par mèches longitudinales de brun et d'un peu de roussâtre; yeux d'un jaune citron. Taille 0^m,24.

Cette chouette est commune dans les bois et les vergers; on la rencontre jusque dans l'intérieur des villes, où elle se cache pendant le jour sous les toits et dans les tours. Elle est moins nocturne que ses congénères, car elle ne fuit pas la lumière et peut, en plein jour, vaquer à ses occupations.

La chevêche se met en chasse dès le crépuscule; elle se nourrit de sauterelles, de hannetons et autres insectes, mais les campagnols et les souris forment sa nourriture favorite: elle en mange en moyenne 4 à 5 par jour; une seule chevêche détruit donc par an de 14 à 1,800 campagnols, souris et mulots. Ces chiffres plaident suffisamment en faveur de cet oiseau.

En Italie, on laisse les chevêches courir librement, les ailes coupées, dans les maisons et les jardins, où elles font la chasse aux souris, aux insectes, aux vers et aux limaces, sans causer le moindre dégât.

Cet oiseau, dont les anciens Grecs avaient fait le favori de Minerve, niche dans les trous des vieilles murailles, dans les tours, sous les toits ou dans les crevasses des rochers ou des vieux arbres. La ponte n'est que de 3 à 4 œufs.

L'Effraie.

Lat. : *Strix flammea*. -- Flam. : *Kerkuil*.

Disque facial très-marqué, fortement échancré



Fig. 7. L'Effraie.

supérieurement; tarses longs, couverts de duvet

court; doigts poilus; le plumage des parties supérieures est d'un fauve glacé de gris et piqueté de noir et de blanc; les parties inférieures sont blanches ou fauves, parsemées généralement de petites taches noirâtres; yeux bruns. Taille 0^m,36.

L'effraie est considérée, par beaucoup de campagnards comme un oiseau de mauvais augure; mais c'est peut-être de tous les rapaces nocturnes celui qui rend le plus de services, par la raison qu'il purge les habitations et les champs d'une foule de rats, souris, campagnols, etc.

Elle habite les greniers, les clochers, les vieux châteaux, et se cache même dans les pigeonniers sans incommoder les paisibles habitants. Naumann affirme avoir vu maintes fois des effraies voler au milieu de ses pigeons, et jamais elles ne leur ont fait la moindre chose: elles ne touchèrent même pas aux œufs ou aux petits.

Les effraies se tiennent pendant le jour immobiles dans les endroits les plus sombres et ne se laissent alors troubler par aucun bruit; si cependant il y a du danger, elles savent parfaitement s'envoler.

D'après le Dr W. Claudius, les paysans holsteinois ménagent dans le pignon de chaque grange une ouverture pouvant donner passage à une effraie, et se gardent bien de l'inquiéter; aussi ces oiseaux entrent et sortent librement, chassent les rats et les souris

dans la grange comme au dehors, et vivent en bons rapports avec les chats.

L'effraie niche dans les vieux bâtiments et dans les clochers. Sa ponte est de 3 à 5 œufs.

LES HIBOUX ou DUCS.

Caractères. — Ces oiseaux ont de grands rapports avec les précédents, dont ils ne se distinguent, pour ainsi dire, que par les aigrettes ou touffes de plumes en forme de cornes, qui surmontent les oreilles.

Mœurs. — Leurs mœurs ne diffèrent guère de celles des chouettes, et ils rendent autant de services que ces dernières.

Le Moyen-Duc.

Lat. : *Asio otus*. — Wall. : *Hibou*. — Flam. : *Ransuil*.

Disque facial arrondi ; aigrettes composées de six plumes longues ; parties supérieures d'un roux jaunâtre, vermiculé de gris et de brun et variées de taches longitudinales et transversales ; parties inférieures d'un roux plus ou moins foncé, marquées de taches oblongues, dentelées sur les flancs ; queue avec huit ou dix bandes ; yeux jaunes. Taille 0^m,35.

Cet oiseau est commun, en été, dans les bois ; l'hiver il s'approche des lieux habités. Il se nourrit

presque exclusivement de mulots, de campagnols, de musaraignes et de taupes ; quand l'occasion se présente, il ne dédaigne pas un petit oiseau ou une perdrix blessée et épuisée ; mais cela arrive si rarement qu'on ne doit pas lui en tenir compte.

Le hibou moyen-duc dépose ses œufs, au nombre de 4 ou 5, dans le nid abandonné d'un écurcail, d'un ramier ou d'une corneille, ainsi que dans le creux d'un arbre. Le mâle aide sa compagne à élever les petits. Ceux-ci sont insatiables : ils crient et piaillent sans cesse pour forcer leurs parents à chasser pour eux.

Le Hibou brachyote.

Lat. : *Asio brachyotus*. — Flam. : *Velduil*. (Fig. 8).

Tête petite ; aigrettes peu distinctes, au milieu du front, formées de deux à trois plumes ; disque facial arrondi ; plumage d'un roux jaunâtre en dessus ; varié de taches brunes au centre des plumes, longitudinales à la tête et au cou, irrégulières au dos ; d'autres taches blanches de différentes formes occupent les ailes ; dessous du corps d'un blanc roussâtre, flammé de brun au cou et à la poitrine, et rayé de même couleur à l'abdomen et aux flancs ; yeux jaunes. Taille 0^m,35.

Ce hibou habite le Nord, mais il est de passage régulier dans les plaines de la Belgique depuis la fin de septembre jusque vers le milieu de novembre. Il

est alors très-commun, surtout dans les bois de la Campine. Il repasse au printemps.

Cette espèce recherche de préférence les lieux ma-



Fig. 8. Le Kibou brachyote.

réceux, où elle passe la journée cachée au milieu des herbes et des roseaux. Cet oiseau chasse les petits rongeurs, les grands insectes, les grenouilles et même parfois les petits oiseaux ; mais on doit lui pardonner ces petits larcins à cause de la quantité d'animaux malfaisants qu'il détruit. Il niche dans les pays du Nord.

II

LES PASSEREAUX

Les passereaux comprennent tous les oiseaux sylvains. Ils se nourrissent, pour la plupart, de graines de fruits, de larves et d'insectes; plus leur bec est gros, plus ils sont granivores; si, au contraire, leur bec est grêle et faible, ils ne vivent que d'insectes.

C'est parmi les passereaux que sont placés tous les oiseaux chanteurs, dont un grand nombre nous rendent d'éminents services, en faisant pour nous l'échellage des arbres et des autres végétaux.

Suivant la conformation des pattes, on divise les passereaux en trois tribus: les *Déodactyles*, les *Zygodactyles* et les *Hétérodactyles*.

1. PASSEREAUX DÉODACTYLES.

Ces oiseaux ont trois doigts devant et un derrière; l'externe est dirigé en avant et soudé au médian jusqu'à la première articulation seulement.

Quant au bec, il varie considérablement de forme suivant les genres. Les déodactyles forment la division la plus nombreuse en espèces, de l'ordre des passereaux.

LES ENGOULEVENTS.

Caractères. — Les oiseaux de ce genre se caractérisent par un bec faible, court, fendu jusqu'au delà des yeux; des ailes longues; des tarses courts; le doigt médian un peu plus long que le tarse.

Mœurs, utilité. — Ces oiseaux ont des habitudes nocturnes. Ils chassent à la manière des hirondelles, mais se rapprochent un peu des rapaces nocturnes par leurs yeux très-grands, leurs oreilles larges, leur plumage mou et leurs couleurs sombres et mouche-tées. Ils ont la singulière habitude, lorsqu'ils perchent, de se tenir dans le sens longitudinal de la branche. Les engoulevents vivent dans les forêts qui alternent avec des clairières, et se tiennent cachés, pendant le jour, dans les endroits les plus touffus et bien à l'abri des rayons solaires.

Dès que le soleil a disparu de l'horizon, les engoulevents se réveillent, lissent leur plumage, puis d'un vol léger et facile, ils s'élancent au-dessus des clairières. Alors commence leur chasse aux hannetons

et aux papillons de nuit qu'ils avalent par douzaines
Ces oiseaux rendent les mêmes services que les hiron-
delles, seulement il leur faut des proies plus grandes.

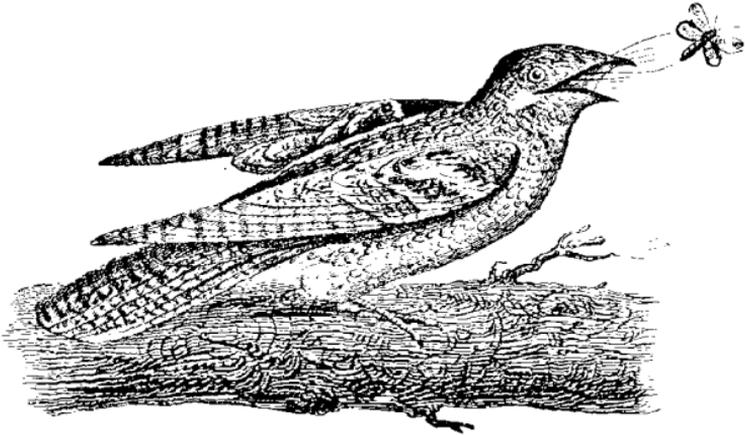


Fig. 9. L'Engoulevent.

L'espèce qu'on rencontre en Belgique est vulgaire-
ment désignée sous le nom de *crapaud volant* ou
tette-chèvre.

L'Engoulevent d'Europe.

Lat. : *Caprimulgus europæus*. — Wall. : *Crapô volant*. -
Flam. : *Nachtzwaluw*.

Son plumage est, en dessus, d'un gris cendré, varié
de taches, de points et de traits d'un brun noir et
roussâtres; en dessous, d'un gris clair à points et à
rayures noires et brun foncé; deux bandes blanchâ-

tres, l'une au-dessus de l'œil, l'autre le long de l'ouverture buccale.

L'engoulevent arrive dans notre pays en avril ou en mai, et repart en septembre pour l'Afrique. En été il est assez commun en Ardenne, notamment sur les bords de l'Ourthe.

Cet oiseau dépose ses œufs, au nombre de 2, à terre, dans les bruyères, sous un buisson, entre des racines, etc.; jamais il ne construit de nid. Le mâle et la femelle couvent alternativement, et témoignent la plus grande tendresse à leurs petits.

LES MARTINETS.

Caractères. — Les martinets ont l'ensemble des formes des hirondelles, mais ils en diffèrent par des tarses très-courts, épais, emplumés jusqu'aux doigts, qui sont courts et forts, les antérieurs égaux, le postérieur articulé sur le côté interne du tarse et dirigé en avant; ongles crochus, aigus et rétractiles; ailes très-longues. L'espèce qui se trouve en Belgique est

Le Martinet noir.

Lat. : *Cypselus apus*. — Wall. : *Airchí*. — Flam. : *Steenzwaluw*.

Il est d'un noir uniforme avec la gorge blanche.

Mœurs, utilité. — Le martinet noir ou des murailles

arrive chez nous avec une régularité remarquable : il apparaît le 1^{er} ou le 2 mai, et nous quitte au plus tard le 1^{er} août; le 3 du même mois, M. A. Brehm en vit déjà à Charthoum, en Afrique. Ceux que l'on voit encore chez nous après cette date, arrivent des con-

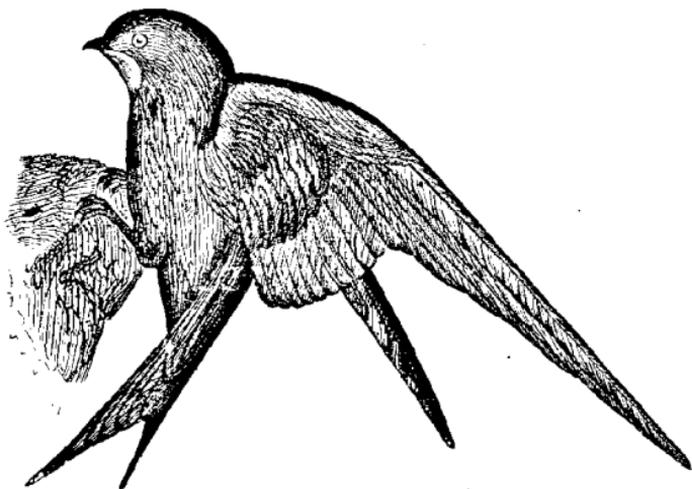


Fig. 10. Le Martinet noir.

trées plus septentrionales, ou ont été retardés par leurs petits, encore trop faibles pour entreprendre le voyage.

Le martinet est de tous les oiseaux indigènes celui qui a le vol le plus rapide, mais il est aussi le plus maladroit quand il doit se mouvoir sur la terre; il ne marche pas, c'est à peine s'il sait sautiller. Il se nourrit de petits insectes, principalement de mouches, de petits papillons et autres insectes qu'il happe au vol; il chasse souvent à de très-grandes hauteurs.

C'est un oiseau querelleur et violent : il ne vit en paix avec aucun oiseau, pas même avec ses semblables. Il niche généralement dans les crevasses des murs, des rochers, des vieux édifices, et reprend chaque année possession du même nid, qu'il se contente de remettre en bon état; il le défend courageusement contre tous les oiseaux qui voudraient s'en emparer.

LES HIRONDELLES.

Caractères. — Les hirondelles sont de petits oiseaux élégants à bec court, plat, presque triangu-

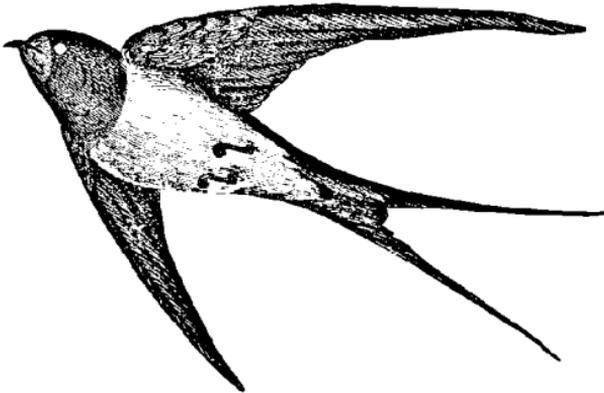


Fig. 11. L'Hirondelle de cheminée.

laire et fendu jusqu'aux yeux; tarses courts et minces; doigts faibles et grêles; ailes très-longues, pointues; queue plus ou moins fourchue.

Mœurs, utilité. --- Tout le monde connaît nos amies les hirondelles ; on est toujours heureux de les voir revenir, parce qu'avec elles reviennent aussi les beaux jours, les concerts harmonieux des petits oiseaux, les fleurs avec leurs parfums. Mais avec toutes ces choses, si propres à charmer l'homme, reviennent aussi les insectes infimes qui ravagent nos champs et nos jardins, ou qui nous incommodent jour et nuit. Si nous aimons les hirondelles, ce n'est pas seulement parce qu'elles sont gentilles et qu'elles nous annoncent le retour du printemps, mais nous les aimons surtout, parce qu'elles viennent à notre secours pour nous débarrasser de tous ces insectes malfaisants ou gênants, car elles s'attaquent principalement aux mouches qu'elles saisissent en volant.

Les hirondelles arrivent dans les premiers jours du printemps, et repartent généralement en septembre pour l'Asie et l'Afrique.

Notre pays est visité chaque année par les espèces suivantes :

L'Hirondelle de cheminée.

Lat. : *Hirundo rustica*. — Wall. : *Aronde*. —
Flam. : *Boerenzwaluw*.

Front et gorge d'un brun marron ; dessus du corps, cou et poitrine d'un noir-bleu à reflets violacés ; abdomen roussâtre.

C'est l'hirondelle de cheminée qui vient nicher sous les corniches, contre les cheminées, sous les hangars, dans les embrasures des fenêtres, etc. ; elle s'établit dans les palais comme dans les chaumières, partout elle est la bienvenue. Dès leur arrivée, ces hirondelles retournent à leur ancien nid, pour y faire les réparations nécessaires, pendant que les jeunes couples se mettent à construire le leur. La femelle pond en mai de 4 à 6 œufs.

L'Hirondelle de fenêtres.

Lat. : *Hirundo urbica*. - Wall. : *Blancov.* -
Flam. : *Huiszwaluw*.

D'un bleu noir en dessus; parties inférieures et croupion blancs.

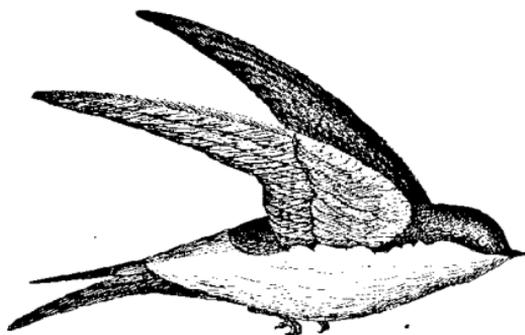


Fig. 12. L'Hirondelle de fenêtres.

Le vol de cette espèce est moins rapide que celui de l'hirondelle précédente. De même que cette

dernière, elle ne mange pas d'insectes à aiguillon.

L'hirondelle de fenêtres ou chéridon niche contre les maisons et les édifices, mais elle choisit toujours une place où son nid soit couvert par en haut. Elle a deux et souvent trois nichées par an, chacune de 4 à 6 œufs. La femelle couve pendant une douzaine de jours, et pour qu'elle ne soit pas obligée de quitter ses œufs, le mâle lui apporte sa nourriture; mais quand le temps est pluvieux ou froid, elle est forcée de quitter de temps en temps son nid pour aller elle-même en chasse, ce qui prolonge un peu le temps de l'incubation.

L'Hirondelle des rivages.

Lat. : *Hirundo riparia*. — Flam. : *Strandzwaluw*.

Cette espèce diffère beaucoup des précédentes : elle est d'un gris-brun en dessus, aux joues, à la poitrine et aux flancs ; la gorge et le ventre sont blancs.

Les hirondelles des rivages n'habitent, pour ainsi dire, que les rivières dont les berges sablonneuses sont un peu élevées; elles y creusent péniblement des trous profonds, à 6 ou 8 pieds au-dessus du niveau de l'eau ; c'est au fond de ces trous que se trouve le nid.

LES GOBE-MOUCHES.

Caractères. — Les gobe-mouches sont de petits oiseaux qui se caractérisent principalement par leur

bec court, assez large à sa base, mince à son extrémité, qui est faiblement recourbée en crochet, à arête vive et à bords droits; la base du bec est garnie de soies courtes.

Mœurs, utilité. — Ces oiseaux vivent dans les bois et les vergers, mais ils se tiennent toujours de préfé-



Fig. 13. Le Gobe-Mouche noir.

rence sur les arbres; on ne les voit que rarement à terre. Perchés au sommet d'un arbre ou d'un buisson, ils guettent les insectes, les poursuivent au vol, et viennent ensuite se remettre à leur place. Ils ne se nourrissent pas exclusivement d'insectes et de mouches, comme leur nom semblerait l'indiquer, mais quand le temps est mauvais, ils mangent des baies de sureau et autres, surtout quand ils ont des petits à élever.

Les gobe-mouches détruisent une quantité énorme de mouches et d'insectes incommodes, qu'ils attrapent au vol avec la même facilité que les hirondelles. En

captivité, ils ont bientôt débarrassé les appartements de toutes les mouches qui s'y trouvent, et ils ne se reposeront pas, tant qu'il y en a une dans la chambre.

La construction du nid se fait dans un arbre creux ou à la bifurcation des grosses branches; le nid est bâti sans élégance, mais il est chaudement rembourré. La ponte est de 4 à 5 œufs. Le mâle et la femelle couvent alternativement et élèvent en commun leurs petits.

On rencontre en Belgique les espèces suivantes :

Le Gobe-Mouche gris.

Lat. : *Muscicapa grisola*. — Wall. : *Utique*. —
Flam. : *Plaatvink*.

D'un gris cendré en dessus, avec les plumes de la tête striées de brun; blanchâtre en dessous, avec des stries brunâtres sur les côtés du cou et sur les flancs.

Il arrive à la fin d'avril et émigre en septembre vers l'Afrique.

Le Gobe-Mouche noir.

Lat. : *Muscicapa nigra*. — Flam. : *Zwarte vliegenvanger*.
(Fig. 13.)

D'un noir profond en dessus; parties inférieures, deux petits points au front et couvertures des ailes

d'un blanc pur. La femelle est d'un cendré roussâtre en dessus, blanche en dessous.

Cet oiseau, aussi appelé *bec-figue*, est commun à son double passage à la fin d'avril et en septembre. Un petit nombre d'individus restent dans le pays pour nicher.

LES CORNEILLES.

Caractères. — Les corneilles ont, comme les corbeaux, le bec gros, robuste, bombé à la base, à bords



Fig. 14. Le Choucas des clochers.

tranchants; les ailes allongées, pointues; les tarsez longs, forts; les doigts presque entièrement divisés. Elles se distinguent facilement des vrais corbeaux,

par leur taille moins forte (1), leur bec plus petit, et par leur queue arrondie et non tronquée.

Utilité. — Ces oiseaux ont été condamnés comme des dévastateurs par les uns, protégés comme les sauveurs des récoltes par les autres; aujourd'hui encore, ils passent tour à tour de la série des oiseaux utiles à celle des oiseaux nuisibles.

Il semble toutefois difficile de leur accorder une protection légale, parce qu'ils ont trop d'analogie avec les vrais corbeaux, pour qu'on puisse exiger d'un campagnard qu'il sache toujours distinguer les uns des autres.

Nous signalons les espèces suivantes comme rendant réellement de grands services à l'agriculture.

La Corneille noire ou Corbine.

Lat. : *Corvus corone*. — Wall. : *Couarbâ d'marasse*. —
Flam. : *Aaskraai*.

Bec noir, toujours emplumé à la base; plumage entièrement noir à reflets violets.

(1) Le vrai corbeau a une taille de 0^m.67 environ, tandis que la plus grande corneille indigène ne dépasse guère 0^m.54. Le corbeau est omnivore et mange tout ce qui peut être mangé. Il se nourrit de fruits, de substances végétales de toute nature, de charogne, d'insectes, de petits oiseaux, etc. Depuis le lièvre jusqu'à la souris, et depuis le pigeon jusqu'aux plus petits passereaux, aucun animal n'est en sûreté devant le corbeau.

La Corneille cendrée.

Lat. : *Corvus cornix*. — Wall. : *Couarneille et Blan mantai*. —
Flam. : *Bonte kraai*.

Tête, ailes et queue noires; le restant du plumage gris cendré.

Le premier de ces oiseaux est sédentaire en Belgique; il est répandu partout, et vit le plus généralement par couple. Le second, aussi appelé *Corneille mantelée*, arrive en octobre et émigre à la fin de mars. Ces deux espèces ne diffèrent guères sous le rapport des mœurs : ce qui se dit de l'un peut se rapporter à l'autre.

Ces corneilles s'établissent partout où elles se croient en sûreté, même près des habitations et dans l'intérieur des villes. Dès le lever du soleil, elles se rassemblent pour se répandre dans les champs. Elles chassent alors les vers, les taupes-grillons, les mulots, les campagnols, et recherchent même les nids d'oiseaux dont elles dévorent volontiers les œufs ou les petits; très-souvent aussi, elles suivent le laboureur pour mieux saisir tous les animaux que la charrue met à découvert.

« On peut hardiment, dit M. A.-E. Brehm, ranger les corneilles parmi les oiseaux les plus utiles de nos contrées. Sans elles, les vertébrés nuisibles, les insectes qui causent tant de pertes à l'agriculture, pul-

luleraient bien autrement qu'ils ne le font. De temps à autre, elles pillent un nid d'oiseau, elles égorgent une perdrix ou un lièvre malade; elles se rendent coupables de quelques déprédations dans les jardins ou dans les cours; mais qu'est-ce qu'une douzaine d'œufs volés en plusieurs mois, en comparaison des services immenses qu'elles nous rendent tout le reste de l'année? Détruire ces animaux est plus qu'une faute, c'est un crime de lèse-nature : l'homme qui croit pouvoir remplacer le rôle des corneilles dans l'économie, et faire même plus qu'elles en disposant par-ci par là quelques souricières ou un peu de *mort-aux-rats*, n'est qu'un sot orgueilleux. Il fait acte d'inintelligence et d'ignorance lorsque, comme homme privé ou comme administrateur, il offre des primes pour la destruction des corneilles. »

Le Dr Gloger s'exprime dans le même sens, et réclame également protection pour les corneilles. M. de la Blanchère, qui en général est peu tolérant pour les espèces qui s'attaquent parfois aux petits oiseaux, doit cependant avouer, que si les corneilles occasionnent des dégâts, elles les compensent largement par la chasse qu'elles font pendant dix mois de l'année aux insectes et aux larves nuisibles.

La Corneille freux.

Lat. : *Corvus frugilegus*. - Wall. : *Couarbá*. - Flam. : *Roek*.

Cette espèce est, comme la corbine, entièrement

noire à reflets pourpres, mais elle se distingue de cette dernière par son bec qui est nu à la base.

Les freux, aussi appelées moissonneuses, se réunissent à l'arrière-saison en troupes innombrables. Elles deviennent alors très-désagréables si elles ont élu domicile dans le voisinage des habitations, à cause de leurs clameurs continuelles. Dans les jardins, ces corneilles égorgeront de temps en temps un petit oiseau et déroberont plus d'un beau fruit; dans les champs, elles savent fort bien déterrer les semences au moment de la semaille; mais à côté de ces méfaits, quels immenses services ne rendent-elles pas? Ces oiseaux sont les meilleurs destructeurs des vers blancs, des limaces, des mulots et des campagnols; ils suivent le laboureur pour prendre et dévorer tous les petits animaux que la charrue fait apparaître; quand la saison est plus avancée, ils s'acharnent après les hannetons. A cet effet, ils se rendent sur un arbre où ces insectes sont nombreux, balancent les branches par les mouvements de leur corps et de leurs ailes, afin de faire tomber les hannetons à terre où ils vont ensuite les ramasser.

Il y a quelques années, plusieurs localités de la France furent visitées par des nuées de sauterelles, qui menacèrent d'anéantir une grande partie de la végétation des champs. Mais les freux arrivèrent par centaines des environs, et les sauterelles furent bientôt exterminées. Naumann dit avoir vu des

années où les campagnols étaient tellement nombreux que l'on pouvait craindre la perte totale des récoltes ; mais qu'alors aussi les buses, les chonettes, les corneilles et surtout les freux, arrivèrent en quantité pour purger le pays de cette plaie.

Vers le temps de la couvaison, c'est-à-dire en mars et avril, les freux se réunissent par milliers dans les bois, et alors s'élèvent des cris dont on ne peut se faire une idée. Les arbres portent parfois autant de nids qu'ils peuvent en supporter ; n'en voir que quinze ou vingt sur un seul arbre est chose très-ordinaire ; M. le baron de Sélvs-Longchamps dit avoir vu jusqu'à cent nids sur un seul peuplier blanc. « Il faut convenir, ajoute M. de Sélvs, que les cris incessants des parents et des jeunes, le guano qu'ils répandent sous les arbres, les petites branches coupées pour construire les nids (chaque nid équivaut au quart d'un fagot), il faut convenir, disons-nous, que cela est peu agréable, quoiqu'on puisse utiliser les fagots fournis par les nids, les œufs qui ressemblent, pour le goût et la couleur, à ceux des vanneaux, et les jeunes freux qui, préparés convenablement, ont de l'analogie avec la chair des pigeons. Mais ces inconvénients sont peu de chose en comparaison des services immenses que rendent les freux..... A notre avis, on ne pourrait *détruire sans danger les freux que dans les localités où les taupes sont nombreuses et protégées.* »

Le Choucas des clochers.

Lat. : *Corvus monedula*. — Wall. : *Couarbá d'clocher*. —
Flam. : *Kauw*. (Fig. 14).

Le choucas, ou petite corneille à collier gris, est la plus petite espèce du genre : elle a à peu près la taille d'un pigeon ; son plumage est noir à reflets verdâtres ou grisâtres, plus ou moins varié de cendré derrière le cou.

Le choucas est très-commun et sédentaire dans les villes, ainsi que dans les rochers des bords de la Meuse. Il habite de préférence les vieilles tours, mais on le rencontre également dans les bois et dans la campagne. Pendant l'hiver, il se réunit souvent aux corbines et aux freux dont il a le régime. Il recherche volontiers les graines confiées à la terre, les jeunes pousses et les fruits des vergers ; mais il nous rend de grands services en faisant la chasse aux vers, aux larves, aux chenilles, aux limaces, aux souris et aux campagnols ; il cherche les insectes, jusque sur le dos du bétail. Dans les villes, il fait parfaitement l'échenillage des arbres des promenades. En somme, les dégâts qu'il occasionne ne peuvent être opposés aux services qu'il rend.

Cet oiseau niche dans les clochers et dans les fentes des rochers, plus rarement dans des trous d'arbres. Chaque couvée est de 4 à 6 œufs. Les parents

nourrissent leurs petits d'insectes et de vers, et leur témoignent beaucoup d'attachement.

LES LORIOTS.

Caractères. — Ces oiseaux ont le bec allongé, à pointe échancrée et inclinée; les ailes sub-obtuses; la queue échancrée; les tarses plus courts que le doigt médian. La seule espèce européenne est

Le Loriot jaune.

Lat. : *Oriolus galbula*. — Wall. : *Orimiel*. — Flam. : *Gele gauw*.

Il a la taille d'une grive; son plumage est d'un beau jaune doré, avec les ailes et une partie de la queue noires; les yeux sont d'un rouge carmin. La femelle a le dos d'un vert jaunâtre, et les parties inférieures d'un gris blanc, avec des raies longitudinales sombres.

Mœurs, utilité. — Cet oiseau, vulgairement appelé *compère loriot*, nous arrive à la fin d'avril; il émigre en septembre et va passer l'hiver en Afrique. Il est commun dans les bois et les jardins, où il fait la chasse aux insectes, aux chenilles, aux papillons et aux vers. A l'époque de la maturité des cerises, il se montre très-friand de ces fruits; mais on doit lui pardonner ce petit larcin en raison de la peine qu'il se donne en échenillant nos vergers.

Dès leur arrivée, les loriots se mettent à construire

leur nid, le plus souvent sur un arbre élevé. Ce nid est profond, en forme de coupe; il est formé de feuilles, de fibres, de crin et en général de tout ce que l'oiseau



Fig. 15. Le Loriot jaune.

peut trouver; l'intérieur est bourré d'herbes fines, de plumes et de laine. La femelle pond, au commencement de juin, 4 à 5 œufs.

LES ÉTOURNEAUX.

Caractères.— Les étourneaux ont le bec aussi long que la tête, droit, conique et légèrement déprimé vers la pointe; les ailes longues; la queue ample et légèrement échancrée; les tarses allongés. La seule espèce que nous ayons en Belgique est

L'Étourneau vulgaire.

Lat. : *Sturnus vulgaris*. — Wall. : *Sprewe*. — Flam. : *Spreeuw*.

Le plumage de cet oiseau est d'un noir lustré, à reflets violets et verts ; tout le corps est parsemé de petites taches triangulaires roussâtres en dessus, d'un blanc argenté en dessous.

Mœurs, utilité. — L'étourneau, plus connu sous le nom de *sansonnet*, est un oiseau précieux pour la campagne : il détruit des quantités énormes de chenilles, de larves, de vers et de limaces ; le seul reproche qu'on peut lui faire en été, c'est d'assaisonner ses repas de quelques cerises. L'observation a démontré qu'une famille d'étourneaux détruit en moyenne par jour 360 limaces, chenilles ou vers.

Le naturel gai, vif et enjoué de l'étourneau, fait que cet oiseau est aimé partout ; il est le favori de tout le monde, et son retour est toujours vu avec plaisir. Son chant n'est pas très-harmonieux : c'est une sorte de babillage varié qu'on écoute volontiers, parce que l'étourneau a le talent d'imiter la plupart des oiseaux et même les différents bruits qui le frappent ; dans son chant, on peut parfaitement distinguer le cri de la pie, le sifflement du loriot, le chant de la fauvette et de l'alouette, le gloussement des poules et jusqu'au tic-tac d'un moulin.

Les étourneaux vivent généralement chez nous

par familles, mais en automne ils se réunissent dans la campagne par troupes immenses, composées souvent de plusieurs milliers d'individus. Ils recherchent de préférence les lieux humides, les prairies et les marais, et se plaisent au milieu du bétail.



Fig. 16. L'Étréneau.

La nidification a lieu en mars; le nid est grossièrement fait de paille et de brins d'herbe, et bourré intérieurement de plumes; il est ordinairement placé dans les trous des arbres, des clochers, sous les toitures des maisons ou dans les fentes des vieilles murailles. La ponte est de 4 à 7 œufs.

LES TRAQUETS.

Caractères. — Les traquets, souvent désignés sous le nom de *motteux*, sont de gentils petits oiseaux à bec grêle, droit et très-fendu, dont la mandibule supérieure est échancrée et courbée seulement à la pointe ; les ailes sont allongées, la queue moyenne, les tarses longs, grêles et comprimés.

Mœurs, utilité. — Ces oiseaux vivent généralement dans les lieux incultes et pierreux, sur les coteaux et les montagnes arides ; vers la fin de l'été ils se rapprochent des terres labourées. Ce sont en général des oiseaux gais, vifs, agiles, chantant du matin au soir, mais insociables et prudents. Ils se nourrissent de petits insectes, de mouches, de larves et de chenilles, et attrapent les insectes aussi bien à la course qu'au vol. Ils se rendent ainsi fort utiles.

On observe communément en Belgique les espèces suivantes :

Le Traquet motteux.

Lat. : *Saxicola oenanthe*. — Wall. : *Blancou*. —
Flam. : *Witstaart*.

Le mâle est d'un gris cendré en dessus avec le croupion blanc ; le dessous du corps est nuancé de roussâtre ; une large bande noire part du bec et cou-

vre les côtés de la tête; ailes et queue noires. La femelle se distingue du mâle, en ce que toutes les parties qui sont noires chez le mâle sont chez elle brunes.

Cette espèce arrive en avril et émigre à la fin de



Fig. 17. Le Traquet motté.

septembre. Elle habite principalement les montagnes arides des bords de l'Ourthe et de la Meuse. Niche dans les fentes de rochers, entre des tas de pierres, parfois même sous des vieux troncs d'arbres.

Le Traquet tarier.

Lat. : *Saxicola rubetra*. — Wall. : *Machá*. —

Flam. : *Stompstuartje*.

Dessus du corps d'un brun noirâtre avec les plumes bordées de roussâtre; devant du cou, poitrine et flancs

s

d'un roux clair ; sourcils, bas des joues, gorge et côtés du cou d'un blanc pur.

Ce traquet arrive à la fin de mars et repart en octobre. Il niche dans les prairies, au pied d'une touffe d'herbe ou dans des tas de fagots, parfois aussi dans les fourrages des champs.

Le Traquet rubicole.

Lat. : *Saxicola rubicola*. — Wall. : *Wichâ*. — Flam. :
Zwartkeeltje.

Tête, devant du cou, gorge, ailes et queue noirs ; nuque et dos noirs, avec les plumes bordées de roux ;

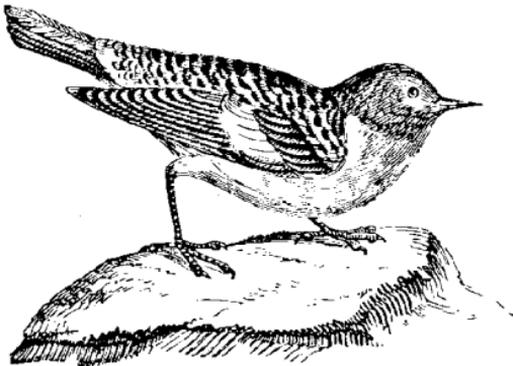


Fig. 18. Le Traquet rubicole.

poitrine et flancs d'un rouge bai. La femelle a les parties supérieures brunes, avec les plumes bordées de roux clair ; parties inférieures d'un rouge moins vif que chez le mâle.

Arrive en avril et émigre en septembre. Il habite

principalement les bruyères et les montagnes arides de l'Ardenne et du Condroz. Il niche dans les champs incultes, parmi les pierres, ou au milieu des rochers.

LES RUBIETTES.

Caractères. — Les rubiettes ont le bec mince, peu allongé, droit, avec la pointe échancrée de chaque côté ; les yeux grands ; les tarses longs ; la queue ample.



Fig. 19. Le Rouge-Queue des murailles.

Mœurs, utilité. — Sous le nom de rubiette viennent se ranger les rouges-queues, le gorge-bleu, le rouge-gorge et le rossignol. Ce sont tous des oiseaux qui ont de grandes affinités entre eux. D'un naturel gai, vif, chantant du matin au soir, ils animent la nature et charment nos loisirs. Ils se nourrissent d'insectes, de larves, de mouches et de vers, et nous rendent ainsi des services considérables.

Le Rouge-Queue des murailles.

Lat. : *Erithacus phoenicurus*. — Wall. : *Rogecaw*.

Flam. : *Gekraagde Roodstaartje*.

Front et sourcils blancs ; dessus du corps d'un cendré bleuâtre ; face, joues, gorge et devant du cou noirs ; parties abdominales et queue rousses ; ailes brunes. La femelle a les teintes plus sombres et n'a pas de noir à la face et à la gorge.

Cette espèce nous arrive en avril et émigre en septembre ou octobre. Elle niche dans un trou d'arbre ou dans une crevasse de mur.

Le Rouge-Queue tithys.

Lat. : *Erithacus tithys*. — Wall. : *Solitaire, ouhai di noir*. —

Flam. : *Zwart Roodstaartje*.

Dessus du corps d'un cendré foncé ; joues, gorge, cou et poitrine noirs ; ailes brunes ; queue d'un roux ardent. La femelle est d'un cendré brunâtre, moins foncé en dessous qu'en dessus.

Ce rouge-queue arrive vers la fin de mars et émigre en octobre. Il niche dans les crevasses des rochers et des vieux murs, sous les toits des maisons solitaires et abandonnées et même dans les villes.

Les deux rouges-queues que nous venons de décrire ont le même genre de vie. Ils sont gais, vifs, remuants, s'éveillent avec le jour et se mettent aus-

sitôt à chanter ; le soir on les entend encore après le coucher du soleil. Ils savent parfaitement distinguer leurs ennemis, et l'homme même ne leur inspire qu'une médiocre confiance, aussi ne s'en approchent-ils guère. C'est sur la crête des toits que ces oiseaux se perchent de préférence, parce que là ils se sentent en sûreté.

Les rouges-queues sont peu sociables, vivent par couples et ne tolèrent la présence d'aucun de leurs semblables dans le domaine qu'ils ont choisi. Ils se nourrissent exclusivement d'insectes et surtout de mouches.

Le Gorge-Bleue.

Lat. : *Erithacus suecica*. — Flam. : *Blauwkeeltje*.

Facilement reconnaissable à sa gorge d'un bleu d'azur, avec une petite tache blanche au milieu.

Cet oiseau arrive à la fin d'avril et émigre en septembre pour l'Égypte, l'Inde et la Chine.

Il vit près des ruisseaux et des étangs, dans les buissons, les champs et les marécages couverts de hautes herbes. Il se pose rarement ailleurs qu'à terre et court très-rapidement. Sa nourriture consiste en insectes, larves et vers.

Les gorges-bleues vivent en parfaite harmonie avec les autres oiseaux, mais ils se plaisent à s'agacer entre eux, ce qui engendre parfois des que-

relles et des luttes sérieuses entre les mâles, surtout si la jalousie se met de la partie. Le mâle a un chant assez harmonieux, et il a le don d'imiter celui d'un grand nombre d'oiseaux.

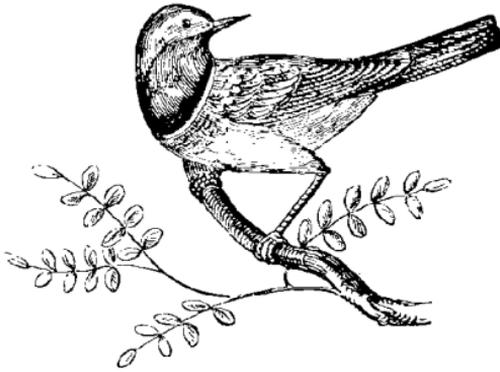


Fig. 20. Le Gorge-Bleue.

Le gorge-bleue niche, en Belgique, dans les oseraies des îles de la Meuse et en Campine; le nid est fait sans art et contient de 5 à 6 œufs.

Le Rouge-Gorge.

Lat. : *Erythacus rubecula*. — Wall. : *Rogefuce*. —
Flam. : *Roodborstje*.

Se caractérise par le roux vif et uniforme de la gorge et du devant du cou.

Cet oiseau est sédentaire et habite les bois, les champs, les jardins et les buissons; en hiver, il se

rapproche des habitations et pénètre parfois dans les chaumières.

Le rouge-gorge est un charmant petit oiseau, toujours gai et joyeux, chantant beaucoup, surtout le matin et au crépuscule. Il se nourrit, pendant l'été

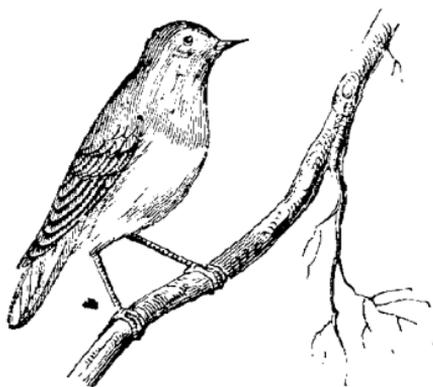


Fig. 21. Le Rouge-Gorge.

d'insectes, de larves, de vers, d'araignées et de petites limaces ; dans l'arrière-saison, il recherche les fruits mous et les baies, mais les dégâts qu'il peut occasionner en automne sont insignifiants.

Cet oiseau niche sous les buissons, entre les racines et au milieu des herbes, mais rarement dans les trous des arbres. La ponte a lieu à la fin d'avril et se compose de 4 à 7 œufs. Les parents élèvent leurs petits en commun, et ne les abandonnent qu'une huitaine de jours après qu'ils ont pris leur essor ; ils font alors une nouvelle couvée si l'été le permet.

Le Rossignol.

Lat.: *Erythacus luscinia*. — Wall.: *Raskignoul*. —

Flam.: *Nachtegaal*.

Parties supérieures d'un brun-roux clair, avec le croupion plus roux; parties inférieures blanchâtres, avec la poitrine, les côtés et le bas du cou cendrés, les flancs et les sous-caudales d'un cendré roussâtre queue d'un roux de rouille vif.

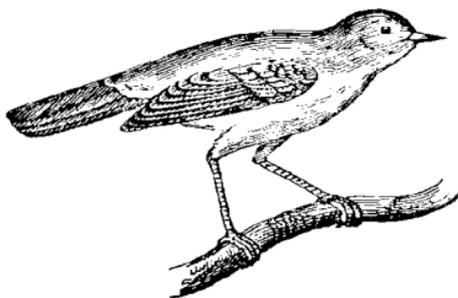


Fig. 22. Le Rossignol.

Le rossignol arrive dans notre pays en avril, et part à la fin de septembre pour l'Afrique et l'Asie occidentale.

Tout le monde aime cet oiseau et le voit revenir avec plaisir, parce qu'il anime par son chant les jardins et les bois. Le chant du rossignol est bien caractéristique : les notes en sont pleines, les variations agréables et harmonieuses ; les phrases douces, les roulades, les notes plaintives et joyeuses alternent

avec une grâce indescriptibles ; on ne retrouve rien de semblable chez aucun autre oiseau.

Le rossignol se nourrit de vers, de larves, de chenilles et de fourmis dont il consomme des quantités énormes ; en automne il mange des baies. La nidification a lieu dans les bois, sous des buissons touffus, près du sol. Le nid est très-profond et formé de feuilles mortes. La ponte est de 4 à 5 œufs.

LES ACCENTEURS.

Caractères. — Ces oiseaux ont le bec droit, plus large que haut à sa base, échancré et très-légèrement



Fig. 23. L'Accenteur mouchet.

incliné et aigu à la pointe ; les ailes de moyenne longueur ; les tarses assez forts.

Ce genre n'offre qu'une seule espèce, *l'accenteur mouchet*, qui se trouve dans tous les pays, c'est le *traîne-buisson*, aussi appelé *traîne-buisson*.

Accenteur mouchet.

Lat. : *Accentor modularis*. — Wall. : *Morette* ou *Roupeie*. —
Flam. : *Winterzanger*.

Dos d'un brun-roux sombre, varié de taches foncées; tête, cou et poitrine d'un gris brunâtre ou ardoisé; ventre d'un brun fauve avec des taches foncées; queue d'un brun foncé.

Cet oiseau est commun et sédentaire dans les bois et les buissons; pendant les gelées, il se rapproche des fermes pour y chercher des graines qu'il déglutit sans les broyer. En été, il se nourrit d'insectes, surtout de petits coléoptères et de leurs larves.

Il niche à la fin d'avril dans un épais buisson, et pond de 5 à 6 œufs d'un bleu céleste sans taches.

LES FAUVETTES.

Caractères. — Les fauvettes se caractérisent principalement par leur bec droit, comprimé dans sa moitié antérieure, à mandibule supérieure échancrée vers la pointe; les tarses sont assez forts.

Mœurs, utilité. — Ces oiseaux volent mal, et très-peu d'entre eux sont capables de franchir de grandes distances d'une seule traite; cela n'empêche cependant pas les espèces de nos contrées d'entreprendre

de longs voyages et d'émigrer jusque dans le centre de l'Afrique.

La plupart des fauvettes sont d'un naturel doux et familier : elles se montrent confiantes là où elles savent qu'il n'y a rien à craindre, soupçonneuses là où elles croient avoir des embûches à redouter. Quelques-unes sont rusées ; d'autres montrent une défiance



Fig. 24. La Fauvette à tête noire.

sans limite. Elles vivent, en général, en bonne intelligence avec les autres oiseaux, et témoignent un grand attachement et un dévouement sans bornes pour leurs petits.

Les fauvettes se nourrissent, au printemps et en été, de larves, de chenilles, de chrysalides, d'araignées et d'insectes, qu'elles vont chercher jusque dans les fleurs ; en automne, elles recherchent les baies, et on les voit alors fréquemment sur les groseillers, les framboisiers, les ronces, les sorbiers, les sureaux et les cerisiers. Mais les dégâts qu'elles commettent sont

si peu de chose en comparaison des immenses services qu'elles rendent, en détruisant des milliers d'insectes nuisibles.

Ces oiseaux sont, en général, fort recherchés pour leur chant. Leur nid est élégant, et formé de tiges et d'herbes sèches légèrement entrelacées, et mêlées à des toiles d'araignées et à du duvet de plantes.

La Fauvette à tête noire.

Lat. : *Sylvia atricapilla*. — Wall. : *Fauvette à tête noire*. —
Flam. : *Zwartkopje*.

Dessus de la tête noir ; bas de la nuque cendré ; dos d'un brun olivâtre ; joues, devant du cou, poitrine et flancs d'un gris cendré ; gorge et abdomen blanchâtre. La femelle a le dessus de la tête roux.

Cette espèce arrive en avril et émigre en octobre. Elle est très-commune dans les bois, les jardins, les vergers, etc. Niche dans les buissons et sur les arbustes à peu de distance du sol.

Le mâle a un chant des plus mélodieux.

La Fauvette des jardins.

Lat. : *Sylvia hortensis*. — Wall. : *Fauvette grise*. —
Flam. : *Tuinfluitier*.

D'un gris olivâtre en dessus ; d'un gris clair en dessous, avec la gorge et le ventre blanchâtres ; les longues plumes des ailes et la queue sont brunes.

La fauvette des jardins arrive à la fin d'avril et nous quitte au commencement de l'automne. Elle est commune dans les bois, les jardins et les vergers. Le chant du mâle est très-agréable. Niche dans les buissons, sur les arbrisseaux et dans les touffes d'herbe.

La Fauvette grisette.

Lat. : *Sylvia cinerea*. — Wall. : *Fabette al blank tièce*. —
Flam. : *Doorngrasmusch*.

Dessus d'un gris fauve à reflets gris-roux ; dessous du corps blanc, avec la poitrine nuancée de gris-rosâtre ; les plumes des ailes sont noirâtres bordées de roux vif ; queue brune.

Cette fauvette revient en grand nombre dans notre pays au commencement d'avril, et émigre dans les premiers jours de septembre vers l'Asie occidentale et l'Afrique. Elle niche dans les taillis des bois, dans les buissons, les champs de pois, de fèves, de colza, etc. On la voit sans cesse s'élever perpendiculairement, pirouetter en chantant, et redescendre sur le buisson dont elle est partie.

La Fauvette babillarde.

Lat. : *Sylvia curruca*. — Flam. : *Molenaartje*.

Dessus de la tête gris cendré ; dos gris brunâtre ; ailes d'un brun noirâtre avec les couvertures bordées

de cendré tirant sur le roux; dessous du corps blanc, avec des reflets roussâtres sur les côtés de la poitrine; queue brune, avec la penne externe, de chaque côté, cendrée, bordée et terminée de blanc pur.

Cet oiseau, qui est beaucoup moins commun que



Fig. 25. La Fauvette babillarde.

les précédents, arrive à la fin d'avril et émigre au commencement de septembre. Il habite les jardins, les haies et les buissons près des lieux habités. Niche dans un buisson tout près du sol.

LES CALAMOHERPIENS.

Caractères. — Tous ces oiseaux sont faciles à distinguer des précédents, par leur front anguleux, leur tête déprimée, leur ongle du pouce robuste, et leur queue le plus souvent étagée ou conique.

Mœurs, utilité. — Ils se distinguent surtout par leurs mœurs : presque tous vivent près des champs, des cours d'eau et dans les lieux marécageux ; beaucoup d'entre eux se plaisent à grimper le long des roseaux et des tiges verticales, avec une facilité surprenante.

Les calamoherpiens se tiennent cachés le plus pos-



Fig. 26. Le Contrefaisant.

sible, se fauflent à travers les ouvertures les plus étroites, et savent se cacher bien mieux que les autres oiseaux ; mais ils trahissent souvent leur présence par leur chant, qui, sans être mélodieux, est loin d'être désagréable.

Ils se nourrissent d'insectes, de mouches, de cousins, de larves et de petits mollusques qu'ils prennent dans l'eau et dont ils sont assez friands. Ils nous rendent des services en détruisant une foule d'insectes nuisibles.

Ces oiseaux nichent parmi les roseaux, dans un buisson ou entre des touffes d'herbes.

Le Contrefaisant.

Lat. : *Hypolais icterina*. — Wall. : *Jenne rolais, Moqueu*. —
Flam. : *Spotrogel*.

Parties supérieures olivâtres ; parties inférieures d'un jaune clair, avec les flancs légèrement lavés de cendré ; ailes et queue brunes, à pennes bordées d'olivâtre.

Cet oiseau, qui est très-commun en Belgique, arrive vers la fin d'avril, et repart en septembre pour l'Afrique. Il se tient de préférence dans les jardins et les bois. Son chant est très-varié ; comme son nom l'indique, il imite assez bien le chant de beaucoup d'autres oiseaux.

L'hypolaïs-contrefaisant fait une chasse sans relâche à une foule d'insectes ; mais dans certains endroits, il fait oublier les services qu'il rend par la guerre acharnée qu'il livre aux abeilles. Pendant la saison des fruits, il prélève aussi un léger impôt sur les cerises et les groseilles, mais les insectes et les petits colimaçons forment son mets favori.

Cet oiseau niche à la fin de mai sur les arbustes, parfois sur les lilas, dans les bosquets et même dans les jardins de nos villes.

Le Rousserolle turdoïde.

Lat. : *Calamoherpe turdoides*. — Flam. : *Karekiet, Rietlijster*.

D'un brun roussâtre en dessus ; d'un blanc jaunâtre en dessous, foncé sur les flancs. C'est la plus grande espèce indigène du groupe des calamoherpiens.

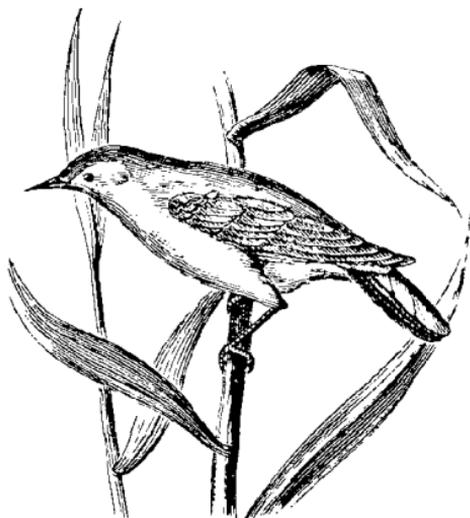


Fig. 27. Le Rousserolle des roseaux.

Ce rousserolle, désigné vulgairement sous le nom de *grive de rivière*, nous arrive vers le milieu d'avril et émigre à la fin d'août. Durant son séjour chez nous, il se tient dans les marais, au bord des étangs et des rivières. Il niche dans les taillis et parmi les roseaux ; son nid est profond et très-artistement

9.

construit. Les parents témoignent beaucoup de tendresse à leurs petits et les nourrissent d'insectes.

Le Rousserolle des marais.

Lat. : *Calamoherpe palustris*. — Flam. : *Boschrietzanger*.

Parties supérieures d'un brun olivâtre, un peu nuancé de cendré; parties inférieures d'un blanc roussâtre, très-clair à la gorge et au ventre.

Ce rousserolle arrive en mai et émigre à la fin d'août. Il niche sur les bords des rivières, sur les branches basses des saules, dans les hautes herbes des prairies et dans les seigles. Le rousserolle des marais est difficile à distinguer du

Rousserolle des roseaux.

Lat. : *Calamoherpe arundinacea*. — Flam. : *Kleine Karekiet*.
(Fig. 27).

Celui-ci est simplement d'une teinte plus roussâtre en dessus. Il est plus rare que le précédent et niche toujours parmi les roseaux et les grandes plantes aquatiques.

Le Rousserolle phragmite.

Lat. : *Calamoherpe phragmitis*. — Flam. : *Gestreepte Rietzanger*.

Parties supérieures d'un brun olivâtre tachées de brun foncé; parties inférieures roussâtres; une raie d'un blanc jaunâtre au dessus de l'œil.

Cette espèce arrive vers le milieu d'avril et nous quitte en octobre, pour passer l'hiver dans le nord de l'Afrique. Cet oiseau est très-querelleur et ne souffre pas qu'un autre oiseau vienne se poser sur la même branche que lui.

Il niche dans les marais et au bord des étangs et des rivières, entre les hautes herbes et les joncs. Quand la femelle couve, le mâle chante toute la journée, surtout au crépuscule.

LES TROGLODYTES.

Caractères. — Les oiseaux de ce genre se caractérisent par un bec grêle, légèrement arqué; des ailes



Fig. 28. Le Troglodyte mignon.

courtes, arrondies; une queue courte, arrondie; des tarses longs, assez forts. Ils ont le corps ramassé, et

portent généralement la queue relevée. Ce genre n'est représenté en Europe que par

Le Troglodyte mignon.

Lat. : *Troglodytes parvulus*. — Wall. : *Roïetaie*. —

Flam. : *Kleine Winterkoning*.

Cet oiseau, désigné souvent, mais à tort, sous le nom de *Roïetelet*, a le dessus du corps brun-roux, avec des raies transversales étroites et noirâtres ; les parties inférieures sont d'un cendré roussâtre, plus clair à la gorge ; la région ventrale est marquée de lignes ondulées brun foncé.

Mœurs, utilité. — Les troglodytes vivent dans les buissons, les bois, les jardins et au bord des eaux ; ils pénètrent jusque dans les villages et s'établissent même près des habitations, s'ils y trouvent un buisson, une haie ou un tas de bois sec pour se loger. Ces oiseaux volent mal et jamais loin, aussi sont-ils sédentaires dans toute la Belgique ; mais ils sautillent avec beaucoup de rapidité, et savent, en cas de danger, se glisser dans les fourrés les plus épais, et dans les trous les plus petits, où aucun autre oiseau ne saurait passer.

Les troglodytes se nourrissent d'insectes, de larves, de chenilles et d'araignées ; en automne ils mangent parfois des baies, et en hiver ils font la chasse aux insectes hivernants et à leurs œufs. Un seul troglo-

dyte détruit par an des millions d'œufs d'insectes, de larves et d'insectes parfaits. C'est l'un des oiseaux les plus utiles et on ne saurait assez le protéger :

Ce gentil petit oiseau niche dans des endroits très-divers : tantôt dans un buisson ou entre des racines, tantôt dans le trou d'un arbre, d'un rocher ou d'une vieille muraille, tantôt dans les toits de chaume ou dans le nid abandonné d'une hirondelle. Le nid est généralement fait de mousse.

Le troglodyte a deux couvées par an : l'une en avril, l'autre en juillet ; chaque couvée est de 6 à 8 œufs, que le père et la mère couvent alternativement.

LES POUILLOTS ou BECS-FINS.

Caractères. — Les pouillots ont le bec droit, petit, comprimé, à peine échancré vers le bout de la mandibule supérieure, qui est un peu mousse ; ailes allongées, dépassant généralement le milieu de la queue ; celle-ci est échancrée à son extrémité.

Mœurs, utilité. — Ce sont, après les vrais roitelets, les plus petits oiseaux que nous ayons dans le pays. Les pouillots sont vifs, remuants, légers ; ils aiment la société de leurs semblables et se plaisent à s'agacer les uns les autres. Leur chant est peu varié : il a quelque chose de mélancolique qui n'est pas désagréable.

Les pouillots cherchent sous les feuilles et sur les branches les jeunes chenilles, les larves, les petits insectes et les mouches, dont ils font leur unique nourriture; le plus souvent ils attrapent ces dernières au vol à la façon des gobe-mouches.

Ces oiseaux nichent à terre, au pied d'un buisson, d'un arbuste ou sous une touffe d'herbe. Ils émigrent en automne par petites troupes, souvent en compagnie des mésanges et des roitelets.

Les espèces les plus connues sont :

Le Pouillot fitis.

Lat. : *Ficedula trochilus*. — Flam. : *Fitis*.

Dessus du corps d'un vert olive; dessous blanc lavé de jaunâtre et flamméché de jaune à la gorge, au cou et à la poitrine (adultes) ou entièrement jaune (jeunes de l'année); yeux surmontés d'un trait jaunâtre.

Cette espèce nous revient vers le 20 mars et émigre à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Elle est très-commune dans les jardins et les bois.

Le Pouillot rousset.

Lat. : *Ficedula rufa*. — Wall. : *Chiff-chaff*. —
Flam. : *Tjif-tjaf, Tirentein*.

Dessus d'un gris brun plus ou moins olivâtre; gorge et devant du cou d'un blanc sale; poitrine, abdomen

et flancs d'un blanc terne flammé de brun clair et de jaunâtre.

Ce pouillot, désigné par Buffon sous le nom de *roussette*, arrive en Belgique vers les derniers jours



Fig. 29. Le Pouillot rousset.

de mars et émigre au commencement d'octobre pour l'Europe méridionale et le nord de l'Afrique. Il est commun dans les bois.

LES ROITELETS.

Caractères. — Les roitelets sont les plus petits oiseaux de l'Europe. Ils se caractérisent facilement par la petite huppe d'un jaune safran qui couvre le sommet de la tête. L'espèce la plus répandue chez nous est

Le Roitelet huppé.

Lat. : *Regulus cristatus*. — Flam. : *Goudhaantje, Sparresysje*.

Cet oiseau a le dos d'un vert olivâtre ; le ventre gris clair ; la gorge d'un blanc grisâtre ; le milieu du sommet de la tête porte une petite huppe d'un jaune



Fig. 30. Le Roitelet ordinaire.

safran, avec les côtés jaune d'or, limités par une raie noire.

Le roitelet arrive en octobre et émigre vers les contrées du Nord en avril. Il préfère les forêts de pins et de sapins, dans les branches desquels il se tient le plus volontiers ; on le voit continuellement sauter de branche en branche, ne s'arrêtant qu'un moment pour prendre un insecte. Il est très-familier et sociable, et vit même dans la société d'autres oiseaux, surtout des mésanges. Comme ces dernières,

le roitelet est peu sensible au froid. Malgré qu'il soit d'un naturel vif, agile et remuant, il se laisse facilement approcher, et dans la soirée, on peut même le prendre avec la main.

Les roitelets se nourrissent d'insectes, de larves et de chenilles de petite taille; en hiver, ils recherchent entre les écorces les œufs d'insectes, les chrysalides et les larves hivernantes.

Ces oiseaux ont deux couvées par an: l'une en mai, l'autre en juillet. Le nid est artistement construit à l'aide de mousse, et solidement fixé à l'extrémité d'une longue branche de conifère; il est caché au milieu des rameaux et des aiguilles. La ponte est de 7 à 11 œufs.

LES MÉSANGES (1).

Caractères. — Les mésanges se reconnaissent à leur bec vigoureux, conique, comprimé latéralement, pointu sans être acéré; leurs ailes médiocres et larges; leur queue moyenne, et à leurs pattes fortes et armées d'ongles robustes.

Mœurs, utilité. — Les mésanges habitent partout où il y a des arbres et des arbustes pour les porter. On les voit sans cesse en mouvement, grimper ou se pendre aux rameaux, dont elles visitent chaque

(1) Voir la planche en tête de l'ouvrage.

feuille pour y prendre les insectes, les larves ou les œufs de papillons dont elles se nourrissent. Elles recherchent également, à défaut d'insectes, des baies à pépins, des graines de conifères et d'autres arbres ; mais l'on ne doit pas s'effrayer en les voyant, dans les vergers, grignoter aux bourgeons, car c'est le plus souvent parce que le bourgeon renferme des petites larves.

Les mésanges sont courageuses, hargneuses et jusqu'à un certain point féroces, car elles tuent parfois les petits oiseaux qui viennent dans leur voisinage, si elles peuvent les atteindre. Malgré cela, elles sont sociables et les espèces se recherchent entre elles.

Ces oiseaux nichent dans un trou, de préférence dans le trou d'un arbre ; quelques espèces s'emparent parfois du nid abandonné d'un écureuil, d'un loir, d'une pie ou d'une corneille. Chaque couvée est de 8 à 18 œufs.

Ces oiseaux rendent des services immenses à l'agriculture, et pour cette raison, on ne saurait assez réclamer en leur faveur. Ceux qui sont assez insensés pour faire la chasse à ces utiles petits êtres, commettent un véritable crime, un crime de lèse-nature.

Pour donner une idée des bienfaits que nous rendent les mésanges, il suffit de quelques chiffres. M. Koltz avance qu'on a calculé qu'une mésange

consomme 300,000 œufs d'insectes par an. M. Tschudi rapporte qu'en quelques heures, une mésange nonnette nettoya environ 2,000 pucerons qui infestaient un rosier. Un couple de mésanges arrivent à donner à leurs petits, en vingt et un jours, au moins 40,000 chenilles, larves et insectes. Suivant M. de la Blanchère, une mésange bleue mange par jour, d'après sa



Fig. 31. La Mésange charbonnière.

conduite en captivité, 15 grammes d'œufs de papillons, ce qui fait environ 20,000 œufs qui ne donneront pas de chenilles. M. de la Blanchère arrive ainsi au nombre fabuleux de 6 1/2 millions d'œufs, ou à une quantité correspondante en poids de pucerons, larves et chenilles, pour le besoin annuel d'une mésange. Une seule famille de mésanges fait une consommation de plus de 24 millions d'insectes par an. Si ces chiffres, donnés par M. de la Blanchère, sont un peu exagérés, ils ne le sont guère de beaucoup, car sans les mésanges, que deviendraient les arbres

fruitiers et d'agrément? — Ils seraient bien souvent effeuillés par les chenilles, et alors adieu les beaux fruits.

Dans plusieurs pays, où l'on sait apprécier les mésanges, on fait des nids artificiels pour les attirer. Ces nids consistent en une caisse ayant les dimensions suivantes : l'intérieur doit avoir 18 centimètres de long et 10 à 12 de large ; vers la partie inférieure, et un peu sur le côté, se trouve un trou rond de 35 millimètres de diamètre. Le toit ou couvercle de la caisse doit être un peu incliné, pour que la pluie n'y séjourne pas ; on entoure le tout d'écorces d'arbre moussues, afin que les oiseaux le prennent pour une proéminence de l'arbre même, et on l'attache au tronc d'un arbre fruitier. Au lieu de caisses, les cultivateurs se servent parfois de vieux sabots percés d'un trou. Il suffit d'une nichée de mésanges pour obtenir la destruction complète de tous les insectes qui dévastent les arbres d'un jardin.

Presque toutes les espèces indigènes sont sédentaires et vivent par familles.

La Mésange charbonnière.

Lat. : *Parus major*. — Wall. : *Masringe*. — Flam. : *Koolmees*.
(Fig. 31.)

Dos vert olive; ventre jaune pâle; sommet de la tête, gorge, une bande sur le milieu du ventre et une autre circulaire allant de la gorge à l'occiput,

noirs; côtés de la tête blancs; ailes et queue d'un gris bleuâtre.

Cette espèce est très-commune dans toute l'Europe, où elle vit dans les jardins et les bois. C'est elle qui attaque parfois les petits oiseaux faibles ou malades pour dévorer leur cervelle. Sa ponte varie entre 9 et 20 œufs.

La Mésange noire ou petite Charbonnière.

Lat. : *Parus ater*. — Flam. : *Kleine koolmees*.

Tête et devant du cou d'un noir lustré; joues, côtés et derrière du cou blancs; parties supérieures du corps d'un cendré bleuâtre nuancé d'olivâtre; abdomen d'un gris blanchâtre avec les flancs d'un cendré roussâtre.

Cette mésange est la seule qui ne soit pas sédentaire en Belgique : elle séjourne généralement dans notre pays depuis le mois de septembre jusqu'en avril.

La Mésange bleue.

Lat. : *Parus cœrulcus*. — Flam. : *Pimpelmees*.

Dos verdâtre; tête, ailes et queue bleues; front, région parotique, bande au-dessus des yeux et partie postérieure de la tête blancs; dessous du corps jaune.

Cet oiseau est commun dans les bois, les vergers et jusque dans les jardins au milieu des villes; sa ponte est de 8 à 10 œufs.

La Mésange huppée.

Lat. : *Parus cristatus*. — Flam. : *Kuifmees*.

Dessus du corps d'un cendré roussâtre ; plumes de la huppe noires au centre et bordées de blanchâtre ; gorge, devant du cou et une bande sur l'œil se courbant en faucille noire ; un collier de même couleur remonte à l'occiput précédé d'un autre collier blanc plus large ; joues et côtés du cou blancs ; dessous du corps blanchâtre, nuancé de roux sur les flancs.

Cette mésange habite particulièrement les collines boisées du Condroz et les bois de conifères de la Campine. C'est un des oiseaux les plus utiles de nos forêts ; il se nourrit d'œufs et de larves d'insectes destructeurs des arbres, et ne mange des graines qu'en hiver, et encore n'est-ce qu'à défaut d'œufs d'insectes. Sans les écureuils, qui recherchent les nichées de cet oiseau, il est probable que cette mésange serait bien plus abondante dans notre pays.

La Mésange des marais.

Lat. : *Parus palustris*. — Wall. : *Masringe al neur tièce*. —
Flam. : *Zwartkop*.

Dessus de la tête et gorge noirs ; joues blanches ; parties supérieures d'un cendré brunâtre ; parties inférieures blanchâtres avec les flancs légèrement ocracés.

Cet oiseau, plus connu sous le nom de *nonnette*, est commun dans les bois humides, les vergers, les jardins et dans les taillis d'aunes près des eaux. Il niche généralement dans un tronc d'arbre près de l'eau. La première couvée est de 8 à 12 œufs, la seconde de 6 à 9.

La Mésange à longue queue.

Lat. : *Parus caudatus*. — Wall. : *Masringe à longue queue*. —
Flam. : *Staarlmees* et *Mouni*.

Tête, cou et poitrine blancs; parties supérieures variées de noir, de rose roux et de cendré blanchâtre; abdomen blanc nuancé de rosâtre; queue très-longue, noire, avec les pennes latérales blanches. La femelle ne diffère du mâle que par une bande noire qui passe au-dessus des yeux et s'étend jusqu'au dos.

Cette jolie petite mésange vit par familles de 15 à 20 individus; elle est commune dans les bois, les vergers et les jardins. C'est la seule mésange indigène qui construise un nid avec art. Son nid est fixé par la base sur une branche d'arbre ou entre deux rameaux rapprochés; il est très-artistement construit avec des lichens et de la mousse, et l'intérieur est chaudement rembourré de duvet, de laine et de plumes. La ponte est de 9 à 15 œufs.

LES HOCHÉQUEUES ET LES BERGERONNETTES.

Caractères. — Ces deux genres d'oiseaux sont très-voisins et on les a le plus souvent réunis sous la même dénomination générique. Ils se caractérisent tous par un bec grêle et droit; des ailes allongées; une queue le plus souvent de la longueur du corps, rarement plus courte; des tarses longs et minces.

Mœurs, utilité.—Les hochéqueues vivent dans les prairies, les champs fraîchement labourés et au bord des eaux. Ils sont sociables et émigrent par petites familles. Leur vol est court et ondulé, leur marche gracieuse. Pendant la marche, et même au repos, leur queue a un balancement continu et assez rapide de haut en bas, ce qui a valu à ces oiseaux le nom de *hochéqueues*. On les appelle aussi *lavandières*, à cause de l'habitude qu'ont la plupart d'entre eux de fréquenter les lavoirs. Le nom de *bergeronnettes* leur vient de ce que certaines espèces recherchent les lieux où paissent des troupeaux.

Tous ces oiseaux se nourrissent uniquement de vers, de larves et d'insectes terrestres et aquatiques. Ils rendent ainsi de grands services aux cultivateurs sans causer le moindre dégât.

Le Hochequeue gris.

Lat. : *Motacilla alba*. — Wall. : *Gris hochequeue*. —
Flam. : *Grijze kwikstaart*.

Front, joues, côtés du cou et abdomen d'un blanc pur; nuque, gorge et poitrine d'un noir profond; dos et flancs d'un cendré bleuâtre; ailes noirâtres; queue noire avec les pennes latérales blanches. En automne

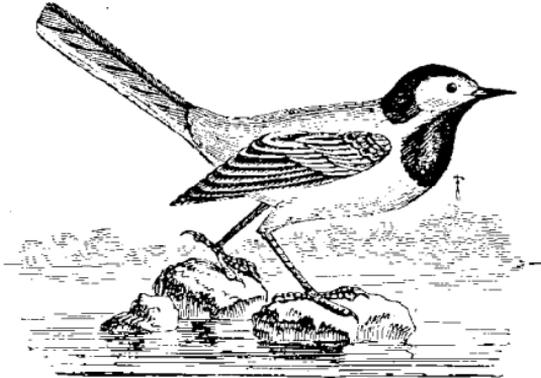


Fig. 32. Le Hochequeue gris.

ce plumage diffère un peu de celui que nous venons de décrire; la gorge est alors blanche et encadrée par une bande noire.

Ce hochequeue arrive vers le commencement de mars et émigre en octobre. Il recherche le voisinage des habitations et la société de ses semblables; mais il aime aussi à se disputer avec ses compagnons, à folâtrer avec eux; parfois ces agace-

ries dégènèrent en querelles sérieuses. À l'égard des autres oiseaux, il fait preuve de sentiments d'innocence : c'est un plaisir pour lui de tourmenter et de harceler les pinsons, les alouettes, etc.

Le hochequeue gris suit souvent le laboureur pour prendre les vers, les larves et les insectes que la charrue met à découvert. Il niche partout où il trouve un trou convenable, mais généralement à proximité des eaux. Sa ponte est de 5 à 6 œufs.

Le Hochequeue boarule.

Lat. : *Motacilla boarula*. — Flam. : *Bergkwikstaart*.

Au printemps, cet oiseau a le dessus du corps gris cendré, le ventre jaune, la gorge noire bordée de blanc sur les côtés, l'œil surmonté d'une ligne blanche. En automne, ces couleurs sont plus ternes et la gorge est blanchâtre.

Cette espèce est sédentaire en Belgique, où elle se répand isolément, pendant l'hiver, dans les plaines, près des eaux qui ne gèlent point, et se rapproche des habitations. Au printemps, elle se retire dans les Ardennes et particulièrement dans les montagnes boisées des bords de l'Ourthe. Elle n'évite pas le voisinage de l'homme, et se perche souvent sur le toit des maisons, jusque dans l'intérieur des villages. C'est un oiseau fort gracieux, qui court rapidement, mais toujours avec prudence, le long des ruisseaux. Il entre

même dans l'eau, mais en ayant bien soin de ne pas salir son plumage.

Le hochequeue boarule niche une première fois en avril, une seconde fois en juillet. Son nid est construit près de l'eau, dans le trou d'une berge, sous le tronc d'un arbre ou dans l'anfractuosité d'un rocher. Sa ponte est de 4 à 5 œufs.

Le Hochequeue jaune.

Lat. : *Motacilla flava*. — Wall. : *Hohecauwe*.—

Flam. : *Gele kwikstaart*.

Tête d'un gris clair (mâle) ou verdâtre (femelle); une large raie sourcilière blanche; dos vert olive;

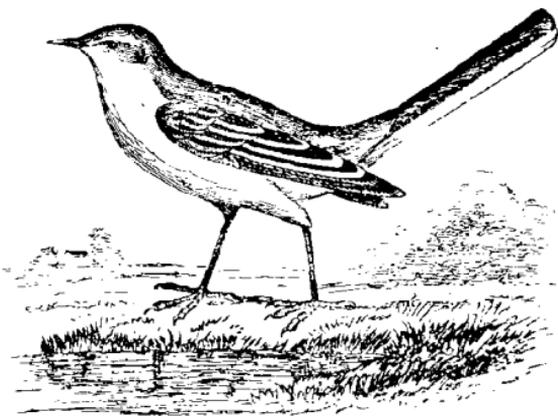


Fig. 33. Le Hochequeue jaune.

dessous du corps d'un jaune vif; ailes et queue noires, les premières traversées de deux bandes jaunâtres.

Cette espèce est assez variable dans sa coloration : on en rencontre parfois dont la tête est noire, d'un gris de plomb foncé ou d'un vert jaunâtre.

Le hochequeue jaune, aussi appelé *bergeronnette printanière*, nous arrive en avril et émigre, par bandes plus ou moins nombreuses, en septembre ou octobre. Il est très-sociable et se tient de préférence dans les lieux bas et humides. Il niche à terre, dans les prairies et les champs ; sa ponte est de 4 à 6 œufs.

LES PIPIS ou FARLOUSES.

Caractères. — Ces oiseaux ont un bec médiocre, mince, droit, à bords de la mandibule supérieure échancrés vers la pointe ; une queue de longueur moyenne, ample, échancrée ; des tarses et des doigts très-grêles et allongés ; l'ongle du pouce plus long que ce doigt.

Le plumage varie suivant l'âge, les saisons et l'état de mue.

Mœurs, utilité. — Les pipis fréquentent les champs, les prés, les lieux marécageux, les jeunes taillis et les potagers. Ils sont vifs, actifs et très-remuants ; ils chantent en volant, et se nourrissent plus d'insectes, de larves, de chenilles et de vers que de graines. Ce sont, en général, des oiseaux très-utiles qui ont droit à notre protection.

Le Pipi des prés.

Lat. : *Anthus pratensis*. — Wall. : *Béguinette*. —
Flam. : *Graspieper*.

Dessus d'un brun olivâtre, varié de taches d'un brun noir; poitrine d'un jauneroix clair, relevé par des taches longitudinales brun foncé; gorge et ventre blanchâtres.



Fig. 34. Le Pipi des prés.

Cet oiseau, parfois désigné simplement sous le nom de *farlouse*, est très-commun à son double passage au mois de mars et à la fin de septembre. Il habite de préférence les prairies et les marais, et évite les endroits secs. Il court joyeusement au milieu des herbes, et ne se pose que rarement sur les arbres.

Le pipi des prés niche à terre, dans les prés humides; sa ponte est de 5 à 6 œufs.

Le Pipi des arbres.

Lat. : *Anthus arboreus*. — Wall. : *Béguine* et *Aloïe di pré*. —
Flam. : *Boompieper*.

Ressemble beaucoup au précédent, mais il est plus grand. Dessus brun-jaunâtre ou vert olive sale, relevé par des taches brunes ; un trait au-dessus de l'œil et gorge jaunâtres ; poitrine et flancs d'un roux jaunâtre, avec des tâches allongées noirâtre ; ailes et queue brunes, mais chaque penne bordée de grisâtre.

Cet oiseau, bien connu dans certaines localités sous le nom de *cujelier*, revient dans notre pays en avril, et le quitte en septembre, pour passer l'hiver en Afrique. Il se tient de préférence dans les endroits les moins épais des bois ; il se perche beaucoup plus sur les arbres que les autres pipis.

La nidification se fait dans une dépression du sol, cachée par des herbes ou des bruyères. Le nid contient 4 à 5 œufs.

Le Pipi des champs.

Lat. : *Anthus campestris*. — Wall. : *Grosse Béguine*. —
Flam. : *Duinpieper*.

Dessus du corps d'un gris roussâtre, parsemé de tâches éparses et peu accusées ; parties inférieures d'un blanc jaunâtre sale, avec quelques taches noires au jabot ; sourcils d'un jaune clair.

Le pipi des champs ou *rousseline*, est de passage par petites troupes en avril et au commencement de septembre. Il se tient dans les lieux incultes et pierreux. Sa nourriture consiste principalement en insectes névroptères.

LES ALOUETTES.

Caractères.— Les alouettes ont le bec faible, conique et assez court; les ailes de longueur moyenne; la queue médiocre et échancrée; les doigts assez courts, et le pouce armé d'un ongle très-long.

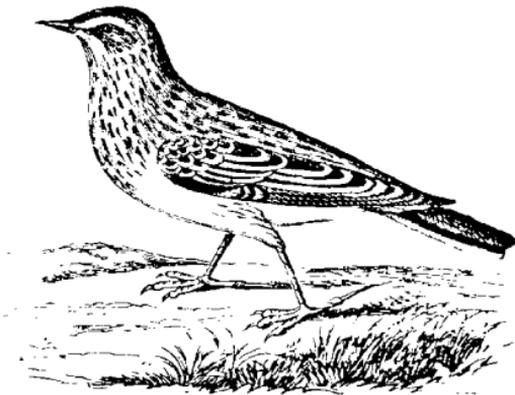


Fig. 35. L'Alouette des champs.

Mœurs, utilité.— Les alouettes sont essentiellement marcheuses et de mœurs le plus souvent sociales. Leur régime est en partie animal et en partie végétal. On leur reproche beaucoup les quelques

grains de blé qu'elles prennent, sans songer qu'elles nourrissent leurs petits presque uniquement de vers de larves et d'insectes, et qu'elles mangent peut-être plus de graines de plantes sauvages que de céréales.

Les alouettes rendent de véritables services, en détruisant certaines petites mouches (cécidomyies ou mouches de Hesse), et les larves de taupins, ces deux fléaux des blés. Mais tout ce que nous pourrions dire en faveur des alouettes, n'arrêtera pas la guerre que l'homme leur fait : leur chair exquise et leur chant mélodieux les feront toujours rechercher. On estime à cinq ou six millions le nombre des alouettes consommées annuellement.

L'Alouette des champs.

Lat. : *Alauda arvensis*. — Wall. : *Aloïe*. —

Flam. : *Veldleeuwerik*.

Parties supérieures variées de noirâtre, de gris roussâtre et de blanc sale; parties inférieures blanches, avec le bas du cou, la poitrine et les flancs teints de roussâtre et tachetés plus ou moins de brun ou de brunâtre.

Cette espèce est sédentaire chez nous, mais le nombre d'alouettes qui passent dans le courant d'octobre est immense, et c'est alors qu'on en prend des quantités énormes.

Tout le monde connaît l'alouette et sa voix mélodieuse. On voit souvent, à la campagne, le mâle s'élever tout en chantant, décrire une spirale largement écartée, et planer à une telle hauteur que l'œil a de la peine à l'y suivre; puis fermant subitement les ailes, il se laisse tomber à côté de sa femelle.

La première ponte a lieu en mars : elle est de 5 à 6 œufs. Quand les jeunes savent courir, ils quittent leur nid et vont se cacher dans les champs. Dès qu'ils peuvent suffire à leurs besoins, les parents s'accouplent une seconde fois. Il y a parfois jusqu'à trois pontes par an.

L'Alouette des bois ou Lulu.

Lat. : *Alauda arborea*. — Wall. : *Coglini*. —
Flam. : *Boschleuwerik*.

Parties supérieures d'un gris-fauve à reflets rougeâtres et tachetées longitudinalement de noir; une raie blanchâtre passe au-dessus de l'œil et contourne la tête; parties inférieures d'un blanc jaunâtre nuancé de roux, et tachetées de noirâtre au cou, à la poitrine et sur les flancs.

Cette alouette passe régulièrement en mars et en octobre. Elle ne s'attroupe pas en grand nombre, mais vit généralement par petites familles de 10 à 20 individus. Elle recherche les landes, les bruyères et les bois, mais se plaît surtout dans les lieux incultes,

accidentés et couverts de thym. Cette espèce se perche souvent sur les arbres, ce que ne font pas les autres alouettes. Son beau chant la fait d'autant plus rechercher, qu'elle chante depuis mars jusqu'en août.

Le nid est placé sous un buisson ou au milieu des herbes; il contient 4 à 5 œufs. Il y a deux couvées par an.

L'Alouette huppée.

Lat. : *Alauda cristata*. — Flan. : *Kuifleeuwerik*.

Caractérisée par sa huppe. D'un gris cendré en dessus, avec une teinte plus claire sur les bords des plumes; d'un blanc roussâtre en dessous, avec des taches noirâtres au bas du cou, à la poitrine et sur les flancs.

L'alouette huppée ou *cochevis* est assez rare en Belgique. Elle niche dans les champs et les prairies sèches, à l'abri d'une motte de terre ou d'une touffe d'herbe. La ponte est de 4 à 5 œufs.

LES FRINGILLES.

Les fringilles forment une grande famille, dans laquelle on fait entrer la plupart des oiseaux à bec court, conique et épais. Ce qui lie surtout les diverses espèces entre elles, c'est qu'elles sont, pour la plupart, granivores et insectivores à la fois. Le peu de

tort qu'ils peuvent occasionner, est largement compensé par la chasse active qu'ils font, pendant l'été, aux insectes nuisibles.

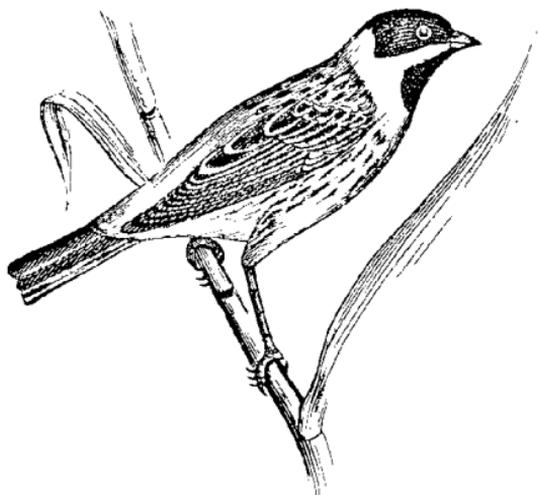


Fig. 36. Le Bruant des roseaux.

Cette famille comprend les bruants, les moineaux, les pinsons, les tarins et les bouvreuils.

Le Bruant des roseaux.

Lat. : *Emberiza schorniclus*. · Wall. : *Raskignou d'aire*. --
Flam. : *Rietvink*.

Tête et devant du cou noirs; une bande blanche descend de l'angle du bec vers l'épaule et s'unit là à un collier blanc; dessus du corps noir, varié de roux surtout sur les ailes; croupion d'un gris cendré; des-

sous du corps d'un blanc grisâtre avec des taches foncées sur les flancs. La femelle a la tête brune à raies foncées; la gorge d'un blanc sale, entourée d'une bande formée de taches rapprochées.

Cet oiseau arrive à la fin de mars ou en avril et émigre en automne. Il ne fréquente que les endroits marécageux et le bord des eaux. Sa nourriture se compose presque exclusivement d'insectes.

Il niche dans les roseaux et pond de 4 à 5 œufs.

Le Bruant ortolan.

Lat. : *Emberiza hortulana*. — Wall. : *Ortolan*. —
Flam. : *Ortolaan*.

Tête, nuque et cou d'un cendré un peu olivâtre; gorge, une bande en avant de la joue et pourtour des yeux d'un jaune paille; plumes du dos noirâtres au centre, rousses sur les bords; abdomen roux de tan. La femelle a des couleurs plus ternes et sa gorge est tachetée.

Arrive à la fin de mars et émigre en septembre. Cet oiseau a une certaine célébrité comme aliment.

Le Bruant jaune.

Lat. : *Emberiza citrinella*. — Wall. : *Jadrenne*. —
Flam. : *Geelvink*.

Parties supérieures variées de noir, de roussâtre et de grisâtre, avec le croupion d'un marron clair;

tête et parties inférieures d'un jaune vif; poitrine tachetée de rougeâtre et les flancs de noirâtre.

Ce bruant est très-commun pendant toute l'année. Il niche dans les bois et le long des haies. Pendant l'hiver il se rapproche des habitations où il trouve toujours de quoi se nourrir.

Le Bruant proyer.

Lat. : *Emberiza miliaria*. — Wall. : *Grosse aloie di pré*. —
Flam. : *Gerstvink*.

Plumes des parties supérieures brunes, bordées de gris; parties inférieures d'un blanc sale, varié de petites taches d'un brun roussâtre. C'est la plus grande espèce du genre: elle mesure 19 centimètres de long.

Le proyer, aussi désigné sous le nom de *Bonnetier*, arrive en avril et émigre en automne. Il se tient dans les champs et les prairies, où il niche au milieu des herbes. Sa ponte est de 4 à 6 œufs.

Les bruants, en général, nourrissent leurs petits de larves et d'insectes et en consomment eux-mêmes une grande quantité. Bien qu'en partie granivores, ils ne commettent jamais des dégâts sensibles, mais rendent, au contraire, des services.

Le Moineau domestique.

Lat. : *Passer domesticus*. — Wall. : *Mohon et Grobeck*. —
Flam. : *Huismusch*.

Cet oiseau est trop connu pour en donner une des-

cription. Il est commun partout, en ville comme à la campagne.

Le Moineau friquet.

Lat. : *Passer montanus*. — Wall. : *Chalotti* et *Grobech di haie*. — Flam. : *Kingmusch*.

Se distingue principalement du précédent par la couleur d'un brun rouge de la tête et de la nuque.

Le moineau friquet se tient de préférence à la campagne et dans les bois. De l'automne au printemps, il se nourrit de graines ; en été il recherche les chenilles, les pucerons, etc., et fait alors beaucoup de bien dans les jardins et les vergers.

Les moineaux, en général, sont considérés par beaucoup de personnes, comme des oiseaux nuisibles. Il est vrai qu'ils nous causent bien des dommages en commettant leurs rapines dans nos vergers, nos champs de petits pois et même de céréales ; mais il ne sera pas difficile de plaider en leur faveur, et de leur trouver des circonstances atténuantes.

Si les moineaux sont granivores, ils sont aussi insectivores, et le nombre d'insectes, de larves et de chenilles qu'ils détruisent par année est très-considérable, car les jeunes ne reçoivent pas d'autre nourriture. Suivant M. Tschudi, un couple de moineaux emploie chaque semaine plus de 3,000 larves, chenilles, sauterelles et autres insectes pour la nourri-

ture de sa couvée. M. Florent Prévost dit avoir trouvé près d'un seul nid de moineau, les débris de sept cents hannetons, dont s'étaient nourris les petits.

Les dégâts et les bienfaits que nous causent les moineaux, nous mettent en présence d'une question qu'il est important de résoudre. Cette question est celle-ci :



Fig. 37. Le Moineau friquet.

Peut-on avec avantage se passer du moineau et doit-on le détruire ?

On ne peut mieux répondre à cette question que par un fait bien connu, qui s'est passé en Allemagne à la fin du siècle dernier, et dont on parle encore aujourd'hui.

Frédéric le Grand aimait avec passion les cerises ; dans le but de protéger les cerisiers contre les déprédations incessantes des moineaux, il ordonna qu'on les exterminât. Afin d'assurer l'exécution de

son dessein, il établit une prime par tête de moineau. Les habitants purent même payer les contributions avec des têtes de moineaux. — Qu'arriva-t-il alors ? — Au bout d'une couple d'années, le gouvernement prussien avait dépensé plusieurs milliers de thalers en capitation, mais le mal, au lieu de disparaître, atteignit tous les arbres et tous les végétaux cultivés ; les cerisiers ne donnaient non-seulement plus de fruits, mais encore ils n'avaient plus de feuilles : tout était dévoré par les chenilles. Le roi vit alors qu'on ne renverse pas impunément l'ordre mystérieux et harmonique qui règne dans la nature. Il fut forcé de suspendre sa croisade contre ces malheureux oiseaux, et il fut même obligé de faire venir des moineaux de l'étranger, pour repeupler les localités où il n'y en avait plus.

Les mêmes effets se sont produits en Angleterre. Mais les Anglais ont bientôt compris que le moineau est, dans nos contrées de l'Europe, un oiseau indispensable ; ils l'ont même importé en Australie, où il n'existe aucun oiseau qui fasse aussi bien l'échenillage que notre moineau domestique. Les Américains l'ont également introduit dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Nord, et les services des moineaux y sont tellement appréciés, qu'on construit des nids de paille dans les parcs et les jardins pour attirer ces utiles auxiliaires.

Voilà des faits qui établissent suffisamment la va-

leur des moineaux. On ne doit, du reste, pas perdre de vue que le moineau est utile toute l'année, et ne devient nuisible qu'à certaines époques. Il ne s'agit donc pas de détruire cet oiseau, mais bien de chercher des moyens qui le tiennent éloigné des plantations qu'il peut endommager.

Le Pinson ordinaire.

Lat. : *Fringilla cœ'les*. — Wall. : *Péson*. — Flam. : *Botvink*.

Le mâle a le front noir ; la tête et la nuque d'un bleu cendré ; le dos brun ; les parties inférieures du



Fig. 38. Le Pinson ordinaire.

corps d'un rouge vineux ; le ventre blanc ; les ailes traversées de deux bandes blanches. La femelle est en dessus d'un brun olivâtre ; en dessous grise ; les ailes sont également traversées de deux bandes blanches.

Le pinson est commun partout, mais le nombre de ceux qui séjournent dans notre pays, n'est rien en comparaison de ceux qui passent en mars et en novembre. Cet oiseau est surtout l'ami du peuple: presque chaque chaumière a son pinson. On le recherche beaucoup pour son chant, et notre pays est reconnu pour ses concours de pinsons. On a malheureusement la cruelle habitude de priver ces oiseaux de la vue, afin qu'ils ne soient pas distraits pendant qu'ils répètent leur chant favori.

Tout en se nourrissant de graines, le pinson nous rend des services, parce qu'il détruit une quantité considérable d'insectes. Il niche sur les arbres; son nid est très-artistement construit et contient 4 ou 5 œufs.

Le Pinson d'Ardenne.

Lat. : *Fringilla montifringilla*. — Wall. : *Péson d'Ardenne*
et *Kaïeuk*. — Flam. : *Bergvink*.

Le mâle a la partie supérieure du corps noire; la gorge, la poitrine et les épaules d'un roux orangé; le bas du dos et le ventre blancs; les ailes et la queue noires. La femelle a des couleurs plus ternes, et les parties supérieures d'un gris-roussâtre.

Ce pinson nous revient en octobre et émigre en avril; mais il arrive parfois que quelques couples restent nicher dans le pays. Il se nourrit de graines oléagi-

neuses et d'insectes, surtout de mouches. Son chant est plus faible et moins varié que celui de son congénère.

Le Chardonneret.

Lat. : *Fringilla carduelis*. — Wall. : *Cherdin*. —
Flam. : *Distelvi k.*

Face d'un rouge cramoisi; partie postérieure de la tête noire; joues en partie noires et en partie



Fig. 39. Le Chardonneret.

blanches; dos brun; face inférieure du corps blanche, avec les côtés de la poitrine d'un brun clair; ailes et queue noires, les premières avec une large bande jaune.

Cette espèce est sédentaire dans le pays. En automne, les chardonnerets se réunissent à d'autres

fringilles, et forment alors des troupes considérables qui parcourent le pays. Ils se nourrissent de graines et surtout de celles de chardon, ce qui leur a valu le nom de chardonneret. Ils font aussi une grande consommation d'insectes ; les jeunes ne reçoivent, au commencement de leur existence, que des larves et des insectes.

Ces oiseaux nichent sur les arbres des jardins et des vergers. Le nid est très-artistement fait et contient 4 ou 5 œufs.

Le Tarin.

Lat. : *Fringilla spinus*. — Wall. : *Ciset*. — Flam. :
Gemeene Sysje.

Le mâle a le sommet de la tête, la gorge et l'extrémité de la queue noires ; le dos vert olivâtre, varié de noir et de cendré ; joues, poitrine, deux bandes sur les ailes et base de la queue jaunes ; ventre blanc. La femelle a le dessus de la tête cendré verdâtre et n'a pas de noir à la gorge.

Ce tarin arrive en automne et émigre en avril ; mais il arrive souvent que quelques couples restent nicher en Belgique. Il se tient en troupes nombreuses dans les taillis d'aunes, dont il recherche les graines. Il se nourrit aussi de bourgeons et d'insectes, et fait une grande consommation de chenilles, de larves et

de pucerons. Quand les jeunes savent à peine voler, ils s'abattent, avec les parents, dans les jardins et les



Fig. 40. Le Tarin ordinaire.

vergers, où les insectes sont plus abondants que dans les bois.

Le Sizerin.

Lat. : *Fringilla linaria*. — Wall. : *Verzelin*. —
Flam. : *Vlasvink*.

Front et poitrine d'un rouge cramoisi; gorge noire; dessus du corps varié de brun et de roux clair; abdomen blanc avec des taches brunes sur les flancs.

Le sizerin, aussi appelé *cabaret*, est un habitant du cercle polaire arctique; il passe régulièrement

chez nous en avril et en automne. Cet oiseau a le même régime que le précédent. Il est fort recherché à cause de sa gentillesse et de son chant qui n'est pas désagréable.

Le Bouvreuil.

Lat. : *Pyrrhula vulgaris*. — Wall. : *Pimaë*, *Hufflau*. —
Flam. : *Goudvink*

Tête, queue et ailes noires, ces dernières traversées par une bande blanche; dos cendré; parties infé-

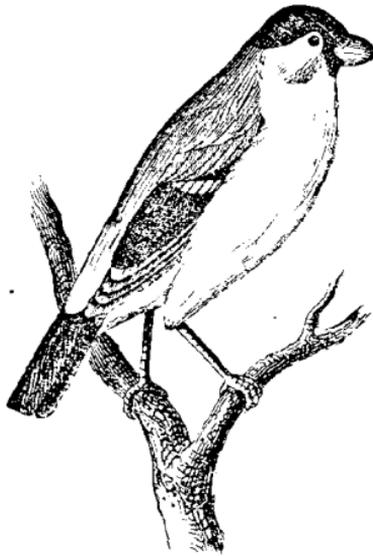


Fig. 41. Le Bouvreuil.

rieures d'un beau rouge minium. La femelle a le dessous du corps d'un gris rougeâtre.

Cet oiseau est sédentaire dans notre pays. Il habite principalement les forêts, mais pendant l'hiver, il pénètre dans les jardins et les vergers pour y chercher des baies et des graines ; en été, il fait une grande consommation d'insectes.

Le bouvreuil niche principalement, en Belgique, dans les bois et dans les montagnes boisées de l'Ardenne et des bords de l'Ourthe ; le nid est placé sur un arbre ou dans un buisson, et contient de 3 à 5 œufs.

Cet oiseau s'apprivoise très-facilement et on le recherche beaucoup pour son chant.

LES GRIMPEREAUX.

Caractères. — Les grimpereaux se caractérisent par leur bec grêle, assez long, un peu arqué et pointu, ainsi que par leur queue formée de plumes raides, étagées, usées et pointues.

Mœurs, utilité. — Ces oiseaux tirent leur nom de l'habitude qu'ils ont de grimper le long des troncs d'arbres, tantôt en ligne droite, tantôt en spirale ; jamais ils ne se perchent comme les autres oiseaux ; ils gardent même en dormant une position verticale ou oblique. Ils se nourrissent de larves et de différents insectes et se rendent ainsi très-utiles. La seule espèce qu'on rencontre en Belgique est

Le Grimpereau familier.

Lat.: *Certhia familiaris*. — Wall. : *Gripette*. —

Flan. : *Gemeene Boomkruipertje*.

Dessus du corps varié de brun, de roussâtre et



Fig. 42. Le Grimpereau familier. — Fig. 43. La Sittelle.

de blanc sale; dessous blanc nuancé de cendré;
queue roussâtre.

Cet oiseau est sédentaire; il est commun dans les bois et s'aventure parfois dans les jardins. Il niche dans le trou d'un arbre, dans la crevasse d'un vieux mur, etc. Il a deux couvées par an, chacune de 8 à 9 œufs.

LES SITTELLÉS.

Caractères. — Les sittelles sont de petits oiseaux à bec droit, fort, cunéiforme, dont la queue est carrée, à plumes faibles, larges et arrondies; les tarses sont courts, robustes; le pouce est long, à ongle fort, allongé et crochu.

Mœurs, utilité. — Ces oiseaux ont des habitudes presque analogues à celles des mésanges et des pics. Ils vivent généralement par couples, parfois par petites familles, et se tiennent de préférence dans les grandes forêts. Ils sont très-actifs, grimpent aux arbres, les contournent, montent et descendent avec une agilité incroyable; tantôt ils courent le long d'une branche, s'y suspendent le corps en bas; tantôt ils frappent la branche ou le tronc à coups redoublés pour en faire sortir les insectes. Ces oiseaux sont très-sociables et paraissent aimer beaucoup la société des mésanges, des grimpeaux et d'autres petits oiseaux.

Les sittelles se nourrissent d'insectes, de larves, d'araignées, de baies et de graines de hêtre, de til-

leul, d'érable, de sapin, etc.; elles aiment aussi les grains de blé, d'avoine et surtout les chénevis, mais les dégâts qu'elles peuvent occasionner sont insignifiants, et le fermier peut facilement, par des épouvantails, les tenir éloignées de ses champs de céréales. Quant aux insectes, elles les prennent sur les branches, où les retirent de la mousse et des fentes des écorces.

Les sittelles ont la singulière habitude de faire des provisions pour l'hiver; jamais, cependant, elles n'entassent de grandes quantités de graines dans un même trou, mais elles les disséminent dans divers lieux, afin de ne pas être exposées à perdre toutes leurs provisions à la fois.

Il n'y a également qu'une seule espèce de ce genre en Belgique, c'est

La Sittelle torche-pot.

Lat. : *Sitta caesia*. — Flam. : *Boomklever*. (Fig. 43.)

Dessus du corps gris de plomb; dessous roux; gorge blanche; une raie noire traverse l'œil et descend sur les côtés de la tête.

Cette espèce est connue dans certaines localités sous les noms de *grimpeur bleu*, de *pic bleu* ou tout simplement de *torche-pot*. Elle est sédentaire dans plusieurs parties du pays, de passage dans d'autres.

La sittelle torche-pot niche dans le trou d'un arbre,

dont elle rétrécit parfois l'ouverture avec de la terre boueuse et de la mousse. Sa ponte est de 5 à 7 œufs.

2. PASSEREAUX ZYGODACTILES.

Nous arrivons maintenant aux passereaux zygodactiles, désignés anciennement sous le nom de *grimpeurs*. Ces oiseaux se caractérisent par la disposition des doigts; tous ont deux doigts devant, soudés à la base, et deux doigts derrière qui sont libres.

Cette division comprend, en Europe, les pics, le torcol et le coucou.

LES PICS.

Caractères. — Les pics forment un groupe d'oiseaux bien facile à reconnaître. Ils ont le bec fort, droit, à pointe acérée; la langue longue et très-extensible; la queue formée de pennes raidés, flexibles et pointues; les tarses courts et forts; les doigts longs et armés d'ongles très-grands, acérés et recourbés.

Mœurs, utilité.— Conformés de cette manière, les pics ont toutes les facilités pour se cramponner et grimper aux arbres les plus droits; leur queue les soutient et les empêche de glisser; leur bec vigoureux et tranchant leur permet de fendre les écorces; leur langue gluante et extensible, sait pénétrer dans les

trous et les crevasses et suivre les détours du couloir que parcourt un insecte. Tous les pics se nourrissent d'insectes, de fourmis, de larves et de chenilles; pendant l'hiver ils recherchent les graines de mélèze, de sapin et de quelques autres arbres.

Les pics doivent être considérés comme des oiseaux très-utiles; ils le sont d'abord, parce qu'ils détruisent des quantités énormes d'insectes et de larves nuisibles, ensuite parce qu'ils font des trous dans lesquels vont nicher les mésanges et d'autres oiseaux insectivores. On répondra peut-être à cela, que c'est justement par les trous qu'ils creusent dans les arbres que les pics deviennent préjudiciables. Mais l'on ne doit pas perdre de vue que ces oiseaux n'entament que les arbres malades ou attaqués par les scolytes ou d'autres insectes xylophages. Un pic ne frappera qu'à une place rongée par les insectes, ou pourrie par les infiltrations d'eau : dans les deux cas, il est certain de trouver une quantité d'insectes. Il ne peut creuser des trous profonds que dans les endroits pourris; il est bien rare qu'il empiète sur le bois sain, que son bec a de la peine à entamer.

Les scolytes et les autres xylophages, ne creusent d'abord leurs galeries que dans un très-petit espace de l'arbre; ces galeries s'étendent de plus en plus, à mesure que la féconde population d'insectes augmente : c'est comme une tache d'huile dont la circonférence s'élargit continuellement. Mais le pic vient

bientôt sonder la plaie et arrêter le mal ; vite il enlève l'écorce sur toute la partie malade, dévore les insectes, arrache les larves de leur berceau, creuse le bois pour atteindre celles qui sont logées trop profondément, et continue ainsi son travail jusqu'à la destruction complète de toute cette légion de mineurs ; l'arbre est sauvé.

On ne saurait donc assez répéter, que les pics sont



Fig. 44. Le Pic épeiche.

les oiseaux les plus indispensables de tous les hôtes ailés des forêts.

On rencontre en Belgique six espèces de pics, dont quatre sont rares et de passage accidentel.

Le Pic épeiche.

Lat. : *Picus major*. — Flam. : *Bonte specht*.

Plumage noir, varié de blanc ; parties inférieures

d'un blanc sale avec les sous-caudales rouges. Le mâle a l'occiput d'un rouge cramoisi.

Cette espèce est très-commune, en été, dans les grandes forêts; en automne, elle se répand jusque dans les jardins voisins des habitations. Le pic épeiche niche dans un trou d'arbre et pond de 4 à 6 œufs.

Le Pic vert.

Lat. : *Picus viridis*. — Wall. : *Bechfét*. —
Flam. : *Groene specht*.

Tête et moustaches rouges; dessus du corps d'un



Fig. 45. Le Pic vert.

vert jaunâtre avec le croupion jaune; dessous d'un

vert olivâtre pâle. La femelle se distingue du mâle en ce qu'elle a les moustaches noires.

Ce pic, aussi appelé *bec-bois*, est commun et sédentaire dans toute la Belgique. Il va souvent à terre pour fouiller les fourmilières; car il est très-friand de fourmis. Niche dans le creux d'un arbre et pond de 6 à 8 œufs blancs.

LES TORCOLS.

Caractères. — Ces oiseaux se rapprochent beaucoup des pics, dont ils se distinguent principalement



Fig. 46. Le Torcol vulgaire.

par le bec presque rond et pointu, et par la queue formée de plumes flexibles et arrondies.

Mœurs, utilité. — Les torcols ne grimpent pas le

long des troncs d'arbres, mais s'y cramponnent simplement pour faire la chasse aux divers insectes, aux larves et aux chenilles. Quand ils rencontrent une fourmilière, ils y enfoncent leur langue extensible et visqueuse, et attendent pour la retirer qu'elle soit couverte de fourmis.

Ce genre d'oiseaux n'est représenté en Europe que par

Le Torcol vulgaire.

Lat. : *Yunx torquilla*. — Wall. : *Torcou*. — Flam. : *Draaihals*.

Parties supérieures brunes, grivelées de roussâtre et variées de roux, de noir et de gris; dos marqué de taches longitudinales noires; gorge et poitrine rouges, rayées transversalement de brun; ventre blanchâtre couvert de petites taches brunes; longues pennes des ailes rayées de brun et de roux.

Cet oiseau doit son nom à la faculté qu'il a de tourner la tête en tous sens.

Le torcol arrive assez régulièrement vers le mois d'avril, et il nous quitte à la fin de l'été. Il recherche les endroits boisés, les bouquets d'arbres au milieu des champs, les jardins et les vergers.

Il niche principalement dans le trou d'un arbre fruitier. Sa ponte est de 5 à 8 œufs.

Le torcol est un hôte très-utile que l'on doit ménager quand il vient dans un jardin.

LES COUCOUS.

Caractères. — Les coucous ont le bec légèrement arqué et comprimé graduellement jusqu'à la pointe qui est aiguë; les ailes sont allongées; la queue longue, arrondie, étagée; les tarses courts.

Mœurs, utilité. — Ce sont des oiseaux vifs, alertes

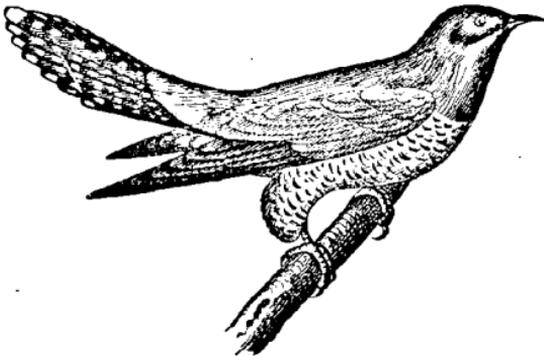


Fig. 47. Le Coucou gris.

craintifs. Ils habitent les forêts et se nourrissent presque exclusivement d'insectes, de larves et notamment de chenilles velues que les autres oiseaux ne sauraient digérer; ils rendent ainsi des services immenses.

Les coucous ne font pas de nid, mais déposent leurs œufs dans les nids de petits passereaux. La seule espèce que nous ayons en Belgique est

Le Coucou gris.

Lat. : *Cuculus canorus*. — Wall. : *Coucou*. —
Flam. : *Grijze Koekoek*.

Dessus du corps et poitrine d'un cendré bleuâtre; abdomen et cuisses blancs rayés de noirâtre; queue noire, tachée de blanc. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun lustré, varié de roussâtre et de blanc; les parties inférieures blanches avec des bandes transversales brunes.

Le coucou arrive en avril et émigre en septembre. Il est commun dans les bois et se montre parfois dans les jardins et les vergers. C'est un oiseau assez querelleur, mais il ne se bat qu'avec ses semblables. Ce qu'il y a de plus curieux dans les mœurs du coucou, c'est son mode de reproduction. La femelle dépose simplement ses œufs dans les nids d'autres oiseaux, après avoir préalablement jeté hors de ces nids un ou deux des œufs qui s'y trouvaient. Elle ne dépose presque jamais plus d'un œuf dans un même nid; or, comme sa ponte est de 5 à 6 œufs, il faut qu'elle cherche un nombre égal de nids pour les y pondre.

Le coucou femelle choisit de préférence les nids des fauvettes, des pipis, des hochequeues, des rubiettes, des traquets et surtout des accenteurs mouchets. Comme les œufs du coucou sont relativement très-petits, il arrive que les oiseaux auxquels ils sont

confiés, ne paraissent pas s'apercevoir de la substitution.

Le jeune coucou est tellement vorace, que ses parents nourriciers ne savent jamais lui porter assez d'insectes, de mouches et de vers, malgré toute leur sollicitude. En grandissant, il finit par occuper à lui seul tout le nid, et il jette alors sans pitié au dehors les petits oiseaux qui sont nés en même temps que lui.

Malgré que le coucou soit la cause de la mort de bien des petits oiseaux, on doit cependant le protéger et le considérer comme un véritable ami, car à lui seul il détruit plus d'insectes, de larves et de chenilles, que ne l'aurait fait toute la nichée dont il a occasionné la perte.

3. PASSEREAUX HÉTÉRODACTILES.

Ces passereaux ont trois doigts devant, un derrière; le median est, en général, uni à l'externe jusqu'à la troisième articulation, et à l'interne jusqu'à la première.

Cette division comprend le martin-pêcheur, le rollicr, le guépier et la huppe. Les trois dernières espèces rendent des services en détruisant des quantités énormes d'insectes. La huppe seule est assez commune dans notre pays; les deux autres ne s'y montrent que tout accidentellement: il est donc inutile d'en parler.

LES HUPPES.

Caractères. — Ces oiseaux ont le bec très-long, grêle et arqué ; les plumes de la tête sont très-longues et forment une huppe ; les tarses et les doigts sont courts.

Mœurs, utilité. — Les huppes sont des oiseaux solitaires, vivant sur les lisières des bois, dans les terrains incultes et dans les pâturages. Elles sont farouches, prudentes et s'effraient pour la moindre chose ; mais quand on les prend jeunes, elles s'apprivoisent facilement. Ces oiseaux marchent avec facilité sur la terre et la fouillent pour trouver leur nourriture. Celle-ci consiste en larves de hannetons ou vers blancs, sauterelles, fourmis, mouches et autres insectes. Nous n'avons en Europe que

La Huppe vulgaire.

Lat. : *Upupa epops.* — Wall. : *Boutbout.* —
Flam. : *Gemeene Hop.*

D'un roux vineux ; huppe rousse, chaque plume terminée de noir ; milieu du dos, épaules et ailes marqués de raies transversales, alternativement noires et d'un blanc jaunâtre ; queue noire, traversée par une bande blanche.

La huppe arrive vers le 10 avril et émigre en septembre pour passer l'hiver en Afrique. Elle niche

dans le creux d'un arbre, quelquefois dans la crevasse d'un rocher. Sa ponte est de 4 à 7 œufs.

Dans certaines localités, on recherche les jeunes huppés pour leur chair grasse et savoureuse. Ce mets



Fig. 48. La Huppe vulgaire.

a été défendu, comme étant impur, par les lois de Moïse et de Mahomet.

La huppe étant essentiellement insectivore, rend de grands services à la campagne. Il est à regretter qu'elle ne soit pas plus abondante; on la rencontre dans tout le pays, mais elle n'est commune nulle part.

Nous terminons avec la huppe la liste des oiseaux utiles de la Belgique; cela ne veut cependant pas dire que tous ceux qui ne sont pas mentionnés sont nuisibles. Plusieurs espèces utiles ont été passées sous

silence, parce qu'elles ne font chez nous que des apparitions accidentelles.

Parmi les Gallinacés, nous trouvons les perdrix, les cailles et les faisans qui, bien que granivores, sont très-avides de larves, de vers et de limaçons, surtout dans leur jeune âge.

Tous les petits Échassiers (marouettes, rales, poules d'eau, foulques, pluviers, vanneaux, bécasseaux, chevaliers, bécassines et bécasses) sont des oiseaux parfaitement indifférents : ils ne font ni mal ni bien. Ils vivent dans le voisinage des eaux et se nourrissent d'insectes et d'herbes aquatiques, de coquillages et de vers. Il en est de même des canards, des grèbes et de la plupart des oiseaux marins.

En parlant des pouillots (p. 113), nous avons omis une espèce peu répandue en Belgique, mais que l'on rencontre cependant dans plusieurs localités, c'est

Le Pouillot siffleur ou Sylvicole.

Lat. : *Ficedula sibilatrix*. — Flam. : *Ovenmakertje*.

Dessus du corps d'un cendré vert, nuancé de jaunâtre ; sourcils, joues, gorge et poitrine d'un beau jaune ; abdomen d'un blanc argentin ; ailes et queue brunes, avec les plumes bordées de jaune verdâtre.

Cet oiseau arrive en mai et émigre à la fin d'août.

CHAPITRE III

LES REPTILES.

GÉNÉRALITÉS.

Les Reptiles sont des animaux dont la peau est couverte d'écailles, la circulation plus ou moins incomplète et la respiration pulmonaire. La respiration des reptiles étant moins active que celle des mammifères et des oiseaux, et la circulation incomplètement double, il en résulte que la quantité de sang qui reçoit le bénéfice de l'oxygène de l'air est proportionnellement moindre que chez les vertébrés supérieurs. Les reptiles produisent pour cette raison moins de chaleur, et on les place, avec les batraciens et les poissons, dans la division des *vertébrés à sang froid*.

Les reptiles sont ovipares ou ovovivipares, c'est-à-dire que les uns pondent leurs œufs dès qu'ils sont formés, tandis que chez d'autres, les œufs sont en quelque sorte couvés dans le corps de la mère, et les petits éclosent au moment même de la ponte : c'est ce qui constitue l'*ovoviviparisme*.

La plupart des reptiles ont été la cause de préjugés

sans nombre. Les plus petits d'entre eux nous inspirent souvent de la frayeur et de la répugnance, aussi les espèces les plus innocentes sort-elles parfois considérées comme des êtres dangereux ou vénémeux. De tous les reptiles qu'on trouve en Belgique, la vipère *est le seul* qui soit vénémeux et dont la morsure peut causer la mort. Tous les autres sont inoffensifs, et doivent être considérés comme des animaux très-utiles.

On divise la classe des Reptiles en trois ordres :
1. Les *Cheloniens* (tortues) ; 2. les *Sauriens* (lézards, orvets) et 3. les *Ophidiens* (serpents).

I

LES SAURIENS

Les Sauriens possèdent en commun quelques caractères capables de les faire distinguer des autres reptiles. Ils ont le corps allongé et plus ou moins cylindrique ; la peau est écailleuse ou chagrinée. La grande majorité présente quatre membres plus ou moins développés et des doigts onguiculés ; la queue est toujours assez longue ; les yeux sont pourvus de paupières.

La plupart des Sauriens pondent des œufs à coque résistante.

L'ordre des Sauriens se divise en plusieurs familles, dont deux seulement ont des représentants en Belgique ; la première est celle des *Lacertidés*, qui comprend les lézards ; la seconde est celle des *Anguidés*, représentée par l'orvet.

LES LÉZARDS.

Caractères.—Les lézards ont des dents creuses, qui n'adhèrent jamais par leur base dans une rénure des

maxillaires ; une langue non engainante, bifide et recouverte de papilles squamiformes ; cinq doigts inégaux, terminés par de petits ongles crochus ; une queue conique, allongée.

Mœurs, utilité. — Les lézards habitent, suivant les espèces, tantôt les endroits arides et sablonneux, tantôt les rocailles ou les vieux murs ; on en trouve également dans les bois, parmi les broussailles et les herbes, et dans les prairies humides et marécageuses. Les uns creusent des galeries souterraines, d'autres profitent des fissures naturelles ou des trous de souris abandonnés. C'est dans ces retraites qu'ils passent l'hiver dans une léthargie plus ou moins profonde ; en été, ils y trouvent un abri contre le mauvais temps, et un refuge contre la poursuite de leurs ennemis.

Les lézards sont de gentils petits animaux, lestes à la course et grim pant avec agilité sur les buissons ou contre les pierres et les rochers. Les variations atmosphériques ont une grande influence sur eux : le moindre froid ou la pluie les retiennent dans leur cachette.

La nourriture des lézards consiste en mouches et autres insectes, araignées, vers et limaces. Ces petits sauriens avalent leur proie vivante et presque sans la mâcher. Toutes les espèces indigènes rendent des services, et ne font de tort à personne.

Les lézards mordent parfois la main qui les saisit,

ce qui a fait croire à beaucoup de gens que ces animaux sont vénémeux ; mais leur morsure ne fait pas même de mal.

De même que beaucoup d'autres reptiles, les lézards changent de peau, ou plutôt d'épiderme, plusieurs fois dans le courant de l'été ; à chaque mue leur couleur est modifiée pour un certain temps.

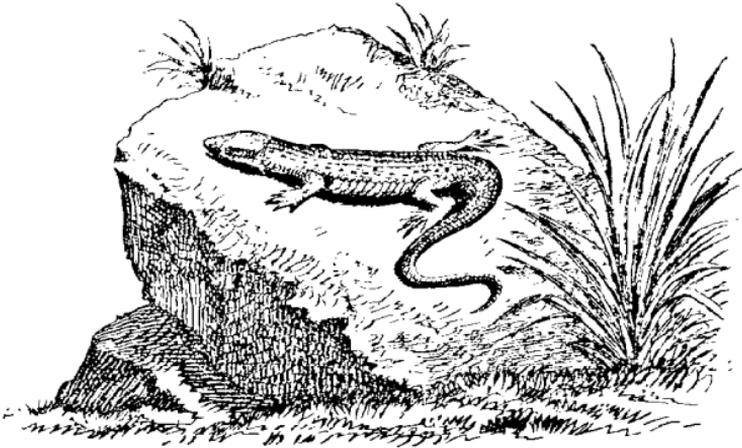


Fig. 49. Le Lézard des murailles.

Tout le monde a pu remarquer la fragilité de la queue des lézards, qui se brise au moindre choc ou à la moindre attraction. Mais la plaie produite par cette rupture est bientôt cicatrisée, et la queue repousse assez vite. Il arrive même parfois que, par suite de lésions secondaires ou de pressions faites par un corps étranger, le tronçon restant de la queue se divise, et il repousse alors deux ou même trois queues.

Les femelles font leur ponte soit dans une fissure de rocher ou de muraille, soit sous la terre ou sous des détritux de végétaux.

On rencontre dans notre pays trois espèces de lézards.

Le Lézard des souches.

Lat. : *Lacerta stirpium*. — Flam. : *Struikhagedis*.

Une large bande brune ou rougeâtre, en dessus, avec des tâches brunes ou noires accompagnées de traits et de points jaunâtres ; flancs verts, gris ou brunâtres, également avec de grandes macules foncées et des points clairs ; parties inférieures jaunes ou vertes avec des points noirs, chez le mâle.

Ce lézard habite principalement les broussailles, les haies et les lisières des bois de la province de Luxembourg ; il est rare dans les environs de Liège et ne paraît pas avoir été trouvé dans les autres parties du pays. Sa nourriture se compose d'insectes divers, de sauterelles, de papillons, de myriapodes, d'araignées, de vers et de petites limaces.

Le Lézard vivipare.

Lat. : *Lacerta vivipara*. — Flam. : *Levendbarende Hagedis*.

Gris verdâtre, roussâtre ou brun, avec une ligne dorsale ou des taches noirâtres et des points jaunâtres,

en dessus; une large bande latérale foncée plus ou moins continue, au haut des flancs; gorge bleuâtre ou rosée; ventre d'ordinaire jaunâtre clair avec des reflets cuivrés, chez la femelle, et d'un jaune plus ou moins rougeâtre avec des points noirs, chez le mâle; extrémités foncées.

Ce lézard varie énormément dans la livrée et la taille, soit d'un sexe à l'autre, soit avec l'âge et les conditions d'existence. Il se montre principalement en Ardenne et dans les montagnes boisées et les bruyères de la rive droite de la Meuse; mais on le rencontre encore dans un grand nombre de localités, et en particulier en Campine et dans les broussailles d'argousier des dunes. Il se tient dans les petits bois, sur les lisières des forêts, dans les prairies humides et marécageuses et dans les rocailles. Il ne grimpe pas le long des rochers et des murs. Sa nourriture est la même que pour l'espèce précédente.

Ce lézard n'est apte à se reproduire qu'à la troisième année. Il est ovovivipare, c'est-à-dire que les petits sortent de l'œuf au moment où ils sont pondus; ils courent bientôt lestement de tous côtés.

Le Lézard des murailles.

Lat. : *Lacerta muralis*. — Wall. : *Qwat pess.* —
Flam. : *Muurhagedis*. (Fig. 49.)

Gris, brun ou noirâtre en dessus, avec des taches irrégulières sur le dos, et des bandes sombres bordées

de clair sur les côtés; blanchâtre, jaune ou rouge, parfois presque noir, en dessous, avec ou sans marbrures foncées à la gorge et à la poitrine.

Le lézard des murailles est très-commun dans la majeure partie du pays; on le rencontre dans les carrières, les vignobles, les vieux murs, les champs et les bois. Il court avec agilité et grimpe facilement contre les parois les plus verticales.

Comme cette espèce est fort répandue, il serait facile de mettre dans les jardins un certain nombre de ces lézards, où ils feraient la chasse aux vers, aux petites limaces et aux insectes nuisibles aux espaliers. C'est d'ailleurs un petit animal très-doux et inoffensif, dont on n'a à attendre que des bienfaits.

LES ORVETS.

Caractères. — Ces animaux n'ont pas de pattes, ce qui les fait ressembler aux serpents. Leur corps est cylindrique et leur queue est pareille au tronc pour la forme, et non effilée.

La seule espèce européenne est

L'Orvet fragile.

Lat. : *Anguis fragilis*. — Wall. : *Dzin*. — Flam. : *Glasslang*.

Il est d'un gris clair, cuivré ou brunâtre en dessus, avec ou sans trait dorsal noir; gris, noirâtre ou noir

en dessous. La taille varie, suivant l'âge, entre 20 et 30 centimètres.

L'orvet est commun dans les bois et les montagnes boisées. Il s'éloigne parfois de sa demeure pour ramper dans les prés, dans les champs et le long des fossés, à la recherche des insectes, des vers et des limaces. Bien que dépourvu de pattes, il sait fort

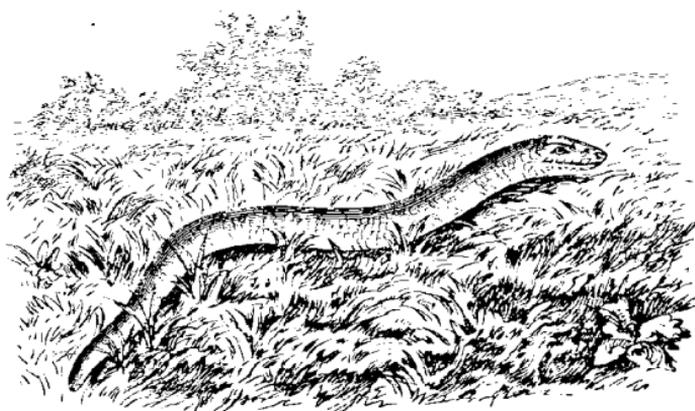


Fig. 50. — L'Orvet.

bien se creuser des galeries souterraines, forant tantôt avec la tête, tantôt avec la queue; ces galeries lui servent à la fois de demeure et de berceau pour ses petits. Cet animal est ovovivipare; la femelle met au monde, sous terre, 8 à 14 petits, qui déchirent leur enveloppe au moment même où ils viennent d'être pondus.

L'innocent orvet est considéré, par beaucoup de gens, comme un être nuisible et vénimeux, et on l'é-

crase sans pitié partout où on le rencontre; tandis que ce pauvre petit animal ne cherche pas même à mordre quand on le prend. On peut donc hardiment l'introduire dans les jardins, où il rendra des services sans faire de mal à personne.

II

LES OPHIDIENS OU SERPENTS

Ce groupe comprend tous les Reptiles dépourvus de membres et dont le corps est cylindrique et allongé. Leur peau est garnie de petites écailles imbriquées; leurs yeux manquent de paupières. La gueule est très-dilatable et les dents sont aiguës et recourbées en arrière.

Les espèces vénimeuses sont pourvues d'une glande à venin, située de chaque côté de la tête et en rapport avec une dent, plus longue que les autres, percée en canal. Quand le serpent mord, la glande à venin est comprimée, et le poison, lancé dans le canal de la dent, est versé dans la plaie. Ce venin donne la mort avec une rapidité effrayante.

Beaucoup de personnes pensent que c'est avec leur langue fourchue que les serpents *piquent*, comme on dit vulgairement; mais cela est impossible, puisqu'elle est molle; la langue est pour ces animaux un organe

de tact très-délicat, et c'est pour cette raison qu'ils la projettent continuellement hors de la bouche.

Les serpents s'emparent de leur proie par ruse ou par adresse. Une vipère attendra immobile qu'une souris ou un autre petit animal vienne à sa portée, et, lançant brusquement la tête sur sa victime, elle la mordra pour suivre ensuite les progrès rapides du venin. Une couleuvre, au contraire, beaucoup plus agile, surprendra ou poursuivra sur la terre ou dans l'eau les animaux dont elle veut faire sa proie.

Dès les premiers froids, tous les serpents de nos contrées se retirent sous le sol ou dans quelque trou bien abrité, pour passer l'hiver dans une profonde léthargie.

LES COULEUVRES.

Caractères. — Les couleuvres ont la tête couverte de grandes plaques; la bouche profondément fendue et dépourvue d'appareil à venin; les dents recourbées en arrière.

Mœurs, utilité. — Les couleuvres sont toutes inoffensives. Elles vivent tantôt dans les marais, les fossés et les étangs, nageant et plongeant avec beaucoup d'adresse; tantôt on les voit dans les prairies, les broussailles et les bois, grimpant parfois sur les branches inférieures des arbrisseaux. Elles se nourrissent, suivant leur taille, de souris, de campagnols,

de grenouilles, de petits poissons, d'insectes, de vers, de limaces, et à l'occasion de petits oiseaux et de lézards. Elles avalent leur proie sans la mâcher et parfois sans la tuer préalablement.

Malgré que les couleuvres guettent de temps en temps un petit animal utile, on ne peut pas les ranger parmi les espèces nuisibles. Le cultivateur sensé doit même les défendre contre les faux préjugés et les

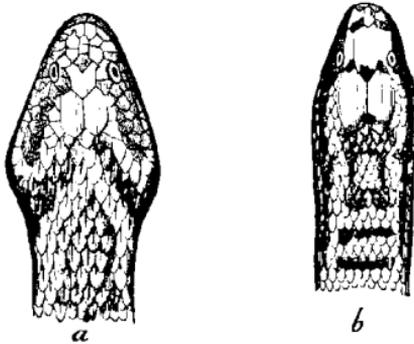


Fig. 51. — a. Tête de vipère; b. Tête de couleuvre austriaque (grandeur naturelle).

protéger partout où il les rencontrera; leurs services dépassent de beaucoup les dégâts qu'elles occasionnent en dévorant par-ci par-là un petit oiseau.

La Couleuvre à collier.

Lat. : *Natrix torquata*. — Wall. : *Colouve*. —
Flam. : *Ringelnater*.

D'un gris bleuâtre ou brunâtre en dessus, avec des

taches noires sur le dos et les flancs ; irrégulièrement maculée de noir et de blanchâtre ou jaunâtre en dessous ; une large tache en croissant, blanchâtre ou jaune, suivie d'une tache triangulaire noire, de chaque côté et en arrière de la tête, formant le collier.

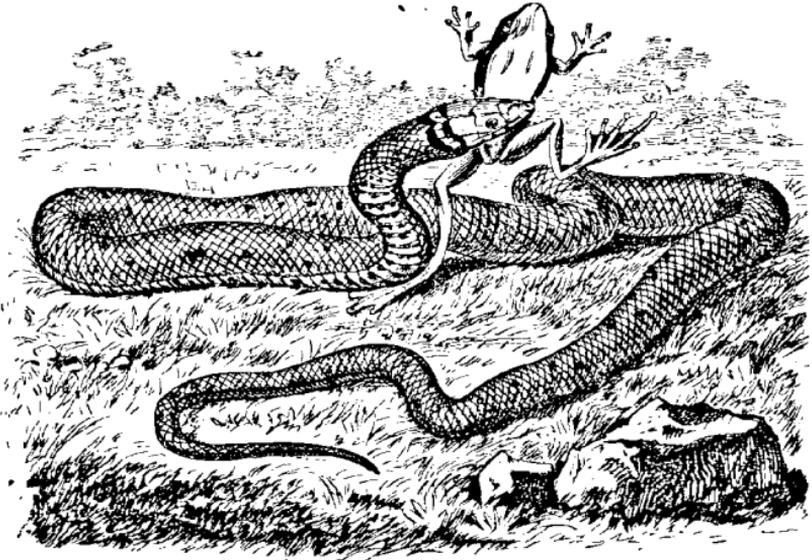


Fig. 52. — La Couleuvre à collier et rainette.

Cette couleuvre est commune dans les montagnes calcaires et les bruyères de la rive droite de la Meuse, dans les prairies marécageuses de l'Ardenne et dans plusieurs autres localités. Sa taille varie avec l'âge : adulte elle peut atteindre de 1^m25 à 1^m40.

La couleuvre à collier se tient de préférence dans le voisinage de l'eau ; elle nage avec une grande faci-

lité, ce qui lui a valu le nom de *Natrix* (1). A l'approche du froid, elle se retire dans des galeries de taupes, dans des amas de détritns, dans des bâtiments ou dans des étables où sa présence n'offre aucun danger. La croyance populaire que les couleuvres vont têter les vaches est des plus ridicules, car la conformation de leur bouche rend la chose impossible.

La femelle dépose de 20 à 30 œufs, à peu près gros comme ceux d'une tourterelle, qu'elle cache dans un endroit chaud, un fumier par exemple. Les petits brisent leur coquille au bout de trois à quatre semaines; leur taille est alors de 18 à 20 centimètres. Dès leur naissance, les jeunes couleuvres se séparent, et vont chacune de leur côté à la recherche de vers, de larves et d'insectes qui forment leur premier aliment.

Ce serpent est très-inoffensif et on peut facilement le tenir en captivité.

La Couleuvre austriaque.

Lat. : *Coluber austriacus*. — Flam. : *Gladder Nater*.

D'un gris brun en dessus, avec de petites taches foncées régulièrement réparties sur le dos et le haut

(1) Du mot latin *natare* qui veut dire nager. *Natrix* se traduit par *serpent d'eau*.

des flancs; une large tache brune ou noire de chaque côté sur l'occiput; un trait foncé depuis la narine, sur l'œil et jusqu'à l'angle des mâchoires; un second trait, parfois uni au premier, en arrière et sur les côtés du cou; face inférieure grise, noire, jaune ou rougeâtre, avec ou sans pointillé.

Cette couleuvre atteint, à l'âge adulte, une longueur de 57 à 65 centimètres. Elle est moins répandue que la précédente, mais on la trouve assez fréquemment dans les montagnes calcaires de la rive droite de la Meuse; elle est très-rare ou n'existe pas dans les autres parties du pays.

La couleuvre austriaque recherche de préférence les lieux secs et arides, les broussailles et les rocailles, mais elle n'évite justement pas les lieux humides. Elle est moins utile que la précédente, à cause du peu d'extension de sa cavité buccale qui ne lui permet pas d'avaler de petits rongeurs, à moins que ce ne soient des jeunes; ensuite, elle fait une chasse active aux lézards et aux orvets, qui rendent plus de services qu'elle; par contre, elle détruit assez bien d'insectes, de vers et de limaces.

Elle est ovovivipare, et produit chaque année de 10 à 12 petits.

Cette couleuvre cherche presque toujours à mordre la main qui la saisit; mais l'égratignure imperceptible qu'elle peut faire est sans conséquence. La couleur sombre et tachetée de cette espèce est cause

qu'on la tue souvent, croyant que c'est une vipère (1).

(1) Afin que chacun puisse facilement distinguer les couleuvres de la vipère, nous donnerons ici la description de cette dernière. Nous indiquerons également les premiers soins à donner à une personne mordue par ce serpent.

La vipère (*Vipera berus*) a la tête courte, déprimée, large, bien distincte du cou, contrairement à ce qui existe chez les couleuvres (voy. la fig. 51); la mâchoire supérieure est armée, de chaque côté, d'une dent très-grande, conducteur du venin; corps comparativement trapu. La couleur est grise, verdâtre, roussâtre, brune ou noirâtre en dessus, avec des taches souvent disposées en V sur l'occiput, et une ligne dorsale brune ou noire, sinuose, régulière et continue; grisâtre, jaunâtre, brunâtre ou noirâtre en dessous.

La vipère est assez commune dans plusieurs taillis marécageux des Flandres; mais comme ce serpent évite l'homme, les accidents sont fort rares.

La morsure d'une vipère est d'autant plus dangereuse que la température est plus élevée. La première chose à faire, quand on a été mordu, c'est d'opérer, si la partie blessée le permet, une forte ligature au-dessus de la plaie, afin d'empêcher le plus longtemps possible le venin de passer dans la circulation. La plaie sera ensuite élargie et baignée d'ammoniac, ou mieux d'acide phénique. Il est très-bon aussi, en attendant l'arrivée du médecin, de s'enivrer avec du rhum, du cognac ou de l'eau-de-vie, car les liqueurs alcooliques neutralisant l'action du venin. Un moyen infailible est la cautérisation immédiate à l'aide d'un fer rouge. Si l'on n'a pas sous la main les substances mentionnées ci-dessus, il faut employer la succion, et l'on fera même bien de commencer par là.

CHAPITRE IV

LES BATRACIENS

GÉNÉRALITÉS.

Les Batraciens se reconnaissent facilement à leur peau nue; au lieu d'écaillés, leur peau est revêtue d'un mince épiderme, et leur sécrétion cutanée est toujours fort abondante. Dans certaines espèces, cette sécrétion renferme un principe vénéneux sur lequel nous reviendrons plus loin. Ce qui caractérise surtout les Batraciens, c'est que pendant les premiers temps de la vie, ils respirent par des branchies, et ressemblent à des poissons par leurs mœurs et par leur forme; on les appelle sous ce premier états *têtards*. Mais par les progrès de l'âge, ces têtards subissent de véritables métamorphoses, acquièrent insensiblement les formes de l'adulte, et ils respirent alors par des poumons.

Ces animaux sont en général ovipares; l'ovoviviparisme ne s'observe que chez quelques espèces. Les œufs sont mous, susceptibles de se gonfler dans l'eau, où ils sont pondus le plus souvent.

Les Batraciens de l'Europe se divisent en deux ordres: les *Batraciens anoures* et les *Batraciens urodèles*.

I

BATRACIENS ANOURES

Cet ordre a la grenouille pour type. Tous ces batraciens subissent des métamorphoses complètes; leur forme définitive est fort différente de celle sous laquelle ils se montrent au sortir de l'œuf.

Dans leur état parfait, ils ont une respiration pulmonaire, sont pourvus de quatre pattes, et n'ont aucune trace extérieure de queue, d'où leur est venu le nom d'*anoures* (1). A l'état de têtards, ils ont au contraire des branchies et point de poumons, et pendant les premiers jours, leurs branchies sont même extérieures; les pattes n'existent pas encore, et ce sont les postérieures qui se montrent les premières; leur tête n'est point distincte de leur corps et ils ont une queue longue et comprimée. Les têtards se nourrissent exclusivement de végétaux aquatiques.

Cet ordre se partage en deux familles: celle des

(1) De *Anoura* (α priv., $\alpha\upsilon\rho\alpha$, queue), privé de queue.

Runidés qui comprend les grenouilles, les sonneurs et les rainettes, et celle des *Bufo*nidés, qui comprend les crapauds.

LES GRENOUILLES.

Caractères. — Les grenouilles ont le corps plus effilé que les autres anoures, et les pattes postérieures très-longues, très-fortes et plus ou moins palmées, ce qui leur permet de sauter et de nager. Leur langue est bifide en arrière, et les mâles ont de chaque côté du cou une membrane mince qui se gonfle d'air quand ils coassent. Les têtards n'acquièrent leur état parfait qu'au bout de trois à quatre mois.

Mœurs, utilité. — Les grenouilles vivent sur la terre et dans l'eau ; elles se nourrissent principalement de petites limaces, de vers, de larves et d'insectes et se rendent ainsi très-utiles.

Certaines espèces demeurent l'année entière dans l'eau ; d'autres ne s'y tiennent qu'au moment de la ponte. Toutes passent l'hiver plus ou moins engourdis, au fond d'un trou souterrain ou dans la vase des étangs et des marais.

La Grenouille verte ou mangeable.

Lat. : *Rana esculenta*. — Wall. : *Raine*. —
Flam. : *Watercorsch*.

D'un vert plus ou moins rembruni, avec de grandes

taches brunes ou noires et une raie dorsale claire; en dessous, blanche avec ou sans taches noirâtres.

Cette grenouille est presque exclusivement aquatique; c'est cette espèce qui coasse dans les étangs et les marais pendant l'été, et qui fait à terre des sauts énormes. Les œufs, pondus en paquets, nagent à la surface de l'eau et ont un aspect gélatineux assez répugnant.

La grenouille verte est fort recherchée dans certains pays, pour sa chair délicate, qui convient particulièrement aux malades.

La Grenouille rousse ou à tempes noires.

Lat. : *Rana temporaria*. — Flam. : *Bruine Grasvorsch*.

Rousse, brune, grisâtre ou verdâtre, avec des taches irrégulières brunes ou noires en dessus; blanchâtre, jaunâtre ou verdâtre avec des macules ou des marbrures jaunes, rouges, verdâtres ou noirâtres, en dessous; elle se caractérise surtout, par une grande tache foncée sur la région temporale.

Cette petite grenouille varie énormément de taille et de coloration. Elle est commune dans les bois, les prés, les champs et les jardins. Elle ne va dans l'eau que pour pondre.

La grenouille rousse paraît dès les premiers beaux jours du printemps; elle va se cacher, dans le courant d'octobre, dans des trous souterrains ou dans la

vasc au fond des marais et des étangs. Elle rend de grands services dans les champs et les jardins, en détruisant les vers, les larves et surtout les petites limaces.

LES SONNEURS.

Caractères. — Très-voisins des grenouilles, dont ils se distinguent par la langue plus ou moins cir-

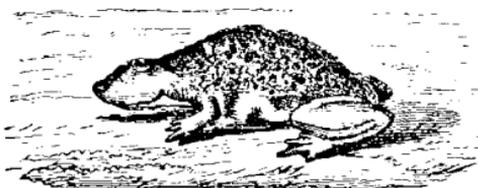


Fig. 53. — Le Sonneur en feu.

culaire, peu épaisse, peu ou point échancrée et adhérente en avant et parfois en arrière; la tête plus ou moins forte; l'absence de sac vocal; le tronc large et assez trapu.

Le Sonneur igné.

Lat. : *Bombinator igneus*. — Flam. : *Vuurpadde*.

D'un gris brun en dessus; d'un jaune orangé avec de larges taches d'un noir bleuâtre en dessous; peau fortement tuberculeuse.

Cet animal, aussi appelé *sonneur en feu*, est très-commun en Condroz et en Ardenne, dans les eaux stagnantes ou croupissantes des montagnes boisées et des bruyères. Il sort souvent des mares, à la tombée de la nuit, pour aller, moitié marchant, moitié sautant, à la recherche des vers, des petites limaces et des insectes dont il détruit une grande quantité.

Les pustules épidermiques de ce sonneur sécrètent une substance plus ou moins vénéneuse, mais qui n'a d'action qu'inoculée à forte dose; de cette manière elle devient mortelle pour de très-petits animaux.

Le Sonneur brun.

Lat. : *Bombinator fuscus*. — Flam. : *Waterpadde*.

Blanchâtre, grisâtre ou roussâtre, avec de grandes marbrures brunes, en dessus; blanchâtre ou jaunâtre, avec ou sans taches grises, en dessous; peau comparativement lisse.

Ce sonneur se trouve dans les fossés et les mares de la Campine anversoise, mais il ne recherche les eaux qu'au printemps pour s'y accoupler. Dès que la ponte est effectuée, il sort de l'eau, et passe la majeure partie du jour caché dans la terre ou sous des pierres. Ce n'est que le soir qu'il fait la chasse aux mollusques, aux vers, aux larves et aux insectes.

Les deux sonneurs que nous venons de décrire, sans rendre des services bien appréciables, doivent

cependant être considérés comme des êtres utiles, car ils nous débarrassent d'une foule de petits animaux nuisibles, sans nous causer le moindre préjudice.

LES RAINETTES.

Caractères. — Les rainettes ont une langue plus ou moins circulaire, libre ou fixée en arrière; des membres comparativement grêles et allongés; des doigts pourvus de petits disques, capables de jouer le rôle de ventouses; le corps élancé.

Mœurs, utilité. — Tout le monde connaît ces gentilles petites bêtes, que l'on place souvent dans des bocaux pour en faire une sorte de baromètre.

Les rainettes grimpent avec facilité et passent sur les arbres la plus grande partie de l'été; c'est là qu'elles font la chasse aux insectes et aux larves, et se rendent ainsi fort utiles.

La Rainette verte.

Lat. : *Hyla viridis*. — Flam. : *Groene Loovervorsch*. (Fig. 52.

Verte, parfois olivâtre ou bleuâtre en dessus; blanchâtre ou jaunâtre en dessous; peau lisse en dessus, granuleuse en dessous.

La rainette est peu commune dans notre pays mais on la rencontre dans un grand nombre de localités, surtout dans les Flandres. C'est un gracieux

petit animal qui met beaucoup d'adresse à la chasse qu'il fait aux insectes; tantôt on le voit ramper sur une branche, tantôt sauter de feuille en feuille et bondir sur la proie qu'il convoite.

La ponte a lieu dans l'eau vers le milieu d'avril; dès qu'elle est terminée, les rainettes quittent les marais et les étangs, et on les rencontre alors pendant quelques jours dans les prairies qui avoisinent les eaux. Mais elles s'éloignent de plus en plus de l'élément dans lequel elles ont vécu à l'état de têtards, et vont élire domicile sur les lisières des bois ou dans les vergers. A l'approche de l'hiver, elles retournent dans l'eau pour chercher un refuge dans la vase.

LES CRAPAUDS.

Caractères.— Les crapauds ont une langue elliptique, libre et entière en arrière; des membres trapus, courts; les doigts des antérieurs sont libres, ceux des postérieurs plus ou moins palmés; la peau est verruqueuse.

Mœurs, utilité. — Les crapauds ont été de tout temps un objet de répulsion et même de terreur, et l'on a forgé sur leur compte une foule de fables plus ridicules les unes que les autres. On dit encore souvent, à la campagne, que ces animaux peuvent occasionner la mort ou de graves maladies, par leur morsure, leur urine ou leur contact. Les

crapauds n'ayant pas de dents, ne peuvent par conséquent pas mordre; leur urine n'est pas plus à craindre que de l'eau, et leur contact n'offre aucun danger. Il est vrai, cependant, que ces animaux secrètent par les pustules dont leur corps est couvert, un venin plus ou moins pernicieux. Mais ce poison ne peut agir que quand il a été inoculé à forte dose, c'est-à-dire qu'il a été mis en contact avec le sang, ou qu'on en a avalé une grande quantité. Ce n'est donc pas en maniant un crapaud, même si l'on a une égratignure à la main, ou en avalant accidentellement une goutte de venin, que l'on s'expose à une maladie; du reste, il n'y a pas d'exemple d'accident occasionné par le venin de cet animal.

Sous leur aspect hideux, les crapauds cachent de grandes qualités qui plaident en leur faveur; ainsi dans les champs et les jardins, ils détruisent des quantités énormes de vers, de larves, d'insectes et de limaces qui rongent les légumes; il importe donc qu'on laisse ces animaux vivre en paix. En Angleterre, on vend des crapauds pris sur le continent, pour être mis dans les potagers et les serres, où ils rendent de grands services. Nous engageons les cultivateurs et les horticulteurs à suivre l'exemple de nos voisins d'outre-Manche: ils n'auront pas à le regretter.

Les crapauds évitent généralement la lumière et la sécheresse, et ne se mettent en quête de leur nourriture que la nuit. Leur port est lourd, leurs mouve-

ments lents; ils marchent plus qu'ils ne sautent. L'accouplement et la ponte ont lieu dans l'eau. A l'approche des frimas, ces animaux vont se cacher dans des trous ou dans la vase des étangs.

On a souvent parlé de prétendues pluies de crapauds; les uns voient dans ce phénomène un présage de malheur, les autres un miracle, mais en réalité, il n'a rien de surnaturel. Nous avons dit plus haut que les crapauds évitent la sécheresse; or, comme ils se blottissent sous des pierres et dans les fissures du sol, lorsqu'il fait sec, ils se hâtent d'en sortir après une forte pluie: c'est là la raison des invasions de crapauds.

Le Crapaud commun.

Lat. : *Bufo vulgaris*. — Wall. : *Crapô reneingn*. —
Flam. : *Gemeene Padde*.

D'un gris verdâtre, roussâtre ou brun, avec des taches plus ou moins apparentes brunes ou noires, en dessus; blanchâtre ou jaunâtre et marbré ou maculé de gris ou de noirâtre, en dessous.

Ce crapaud est très-commun dans les lieux obscurs, les jardins et les champs. Il est nocturne, mais se montre assez souvent en plein jour, quand le sol est mouillé ou que l'atmosphère est chargée d'humidité. Si le temps est beau et sec, il se tient blotti, pendant le jour, sous un abri ou dans un trou, évitant le plus

possible la société de ses semblables; ce n'est alors qu'au crépuscule qu'il se met en quête des insectes, des vers, etc., qui constituent sa nourriture.

La femelle fait sa ponte dans l'eau; elle se compose de plus de 1,000 œufs, distribués en deux longs cordons, ayant parfois plus de 40 pieds de longueur. Ces cordons d'œufs demeurent le plus souvent au fond de l'eau fixés aux plantes aquatiques. Les têtards naissent au bout de deux ou trois semaines.

Le Crapaud calamite ou des joncs.

Lat.: *Bufo calamita*. — Flam.: *Kruispadde*.

Verdâtre ou olivâtre avec des taches foncées, une raie dorsale jaune et souvent des points rouges en dessus; jaunâtre pâle, avec de petites macules noires éparses, en dessous. Sa taille est bien inférieure à celle du précédent.

Cette espèce est peu commune, mais on la rencontre dans presque toute la Belgique. Elle est assez sociable, et l'on trouve parfois sous un même abri de 3 à 10 individus, le plus souvent du même sexe. Ce crapaud se tient dans les prairies humides, les bosquets et les jardins, ainsi que dans les bruyères de l'Ardenne.

La femelle pond également ses œufs dans l'eau et réunis en deux cordons.

II

BATRACIENS URODÈLES

Ces animaux ont la tête plus ou moins aplatie, la bouche armée de petites dents, le corps allongé et terminé par une queue assez longue, d'où leur est venu le nom d'*urodèles* (1); la peau est nue, plus ou moins verruqueuse ou glanduleuse, les membres sont courts, mais leur permettent de marcher assez vite.

Cette division comprend les Salamandres et les Tritons.

LES SALAMANDRES.

Caractères. — Tête large, aplatie; queue moyenne, subconique et cerclée de sillons transverses; membres trapus, les antérieurs munis de quatre doigts,

(1) Urodèle vient de deux mots grecs : *ουρα*, queue, *δηλος*, manifeste.

les postérieurs de cinq ; peau comparativement lisse.
La seule espèce indigène est

La Salamandre terrestre ou tachetée.

Lat. : *Salamandġra muculosa*. Wall. : *Rogne*. —
Flam. : *Gevekte Salamander*.

Noire, avec des taches jaunes en dessus et en dessous.

Mœurs, utilité. — Beaucoup de personnes ont un dégoût superstitieux pour cet animal, qu'elles supposent beaucoup plus vénimeux qu'il n'est réellement. La salamandre possède, comme les crapauds, des glandes cutanées sécrétant un produit visqueux blanc et vénéneux ; mais cette substance n'est mortelle que pour de très petits animaux, et encore faut-il qu'elle ait été inoculée ou ingurgitée à assez forte dose. Ce n'est donc pas en touchant ou en maniant une salamandre qu'on peut s'attirer la moindre indisposition. Laissons-la donc aussi vivre en paix

La salamandre tachetée habite les lieux humides et obscurs, surtout les bois de la rive droite de la Meuse. Elle rend des services en détruisant une grande quantité de vers, de limaces, de larves et d'insectes.

C'est dans l'eau que naissent les jeunes. Ceux-ci ont, en naissant, la forme de petits tritons : ils sont pourvus de quatre pattes, de trois rameaux bran-

chiaux et d'une large nageoire caudale qui s'étend jusque sur le dos.

LES TRITONS.

Caractères. — Les tritons diffèrent peu des salamandres, dont ils se distinguent principalement par leur queue grande et comprimée en palette verticale.

Mœurs, utilité. — Les tritons, plus connus sous le nom de *salamandres d'eau*, sont fort recherchés depuis quelque temps pour les aquariums, dont ils sont le plus bel ornement. Ces animaux passent dans l'eau la plus grande partie de l'été, et c'est peut-être pour cette raison que le vulgaire n'a pas jugé opportun de les décrier, comme il l'a fait pour les crapauds et les salamandres terrestres. Et cependant, plusieurs d'entre eux sont tout aussi vénimeux que ces derniers, ou plutôt ils le sont aussi peu. Les tritons crêtés et alpestres produisent, en effet, une sécrétion cutanée analogue à celle des sonneurs, des crapauds et des salamandres; mais jamais on n'a entendu parler d'accidents occasionnés par le venin des Batraciens indigènes, si ce n'est dans les contes de fées. Nous ajouterons encore, pour rassurer tout à fait le lecteur, que depuis que nous nous occupons de zoologie, nous avons touché, manié ou disséqué bien des centaines de sonneurs, de crapauds, de salamandres et de tritons, sans jamais avoir ressenti la moindre indisposition.

Ne craignons donc pas d'élever des tritons dans nos aquariums, des crapauds dans nos jardins; ces derniers nous rendront en services le tort que nous avons fait à leur réputation en les accusant injustement. Nous engageons cependant le lecteur à être prudent dans le maniement des batraciens vénéreux; du venin mis en contact avec une blessure

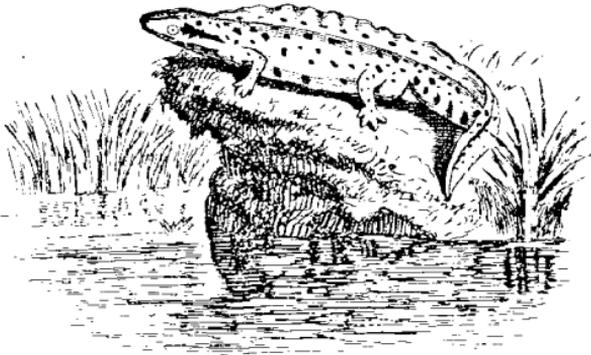


Fig. 54. — Le triton ponctué.

qu'on aurait à la main, peut produire des irritations et une inflammation, passagères il est vrai, mais auxquelles il est inutile de s'exposer. D'autre part, en se frottant les yeux après avoir manié un de ces animaux, les paupières et la conjonctive s'enflamment d'une manière inquiétante, mais sans entraîner d'accident fâcheux.

Revenons aux tritons. Ces animaux se nourrissent, sur le sol comme dans l'eau, de vers, de larves, d'in-

sectes et de petites limaces. Tout en vivant dans les mares et les étangs la majeure partie de l'été, ils nous rendent des services en détruisant une grande quantité de larves de cousins et de mouches (1).

Les tritons sont ovipares. Leurs œufs donnent naissance à des têtards, qui prennent la forme des adultes au bout de trois à quatre semaines; il ne leur reste alors plus qu'à grandir.

On distingue facilement chez les tritons les mâles des femelles, par la crête, plus ou moins développée suivant les espèces, qui longe le dos et une partie de la queue; les femelles ont, à la place de la crête, une légère dépression le long de l'épine dorsale.

A la fin de l'été, parfois plus tôt, les tritons sortent de l'eau et vont se cacher dans des fissures du sol, dans la mousse ou sous des détritits pour y passer l'hiver. Dès qu'ils vont sortir de l'eau, les mâles de plusieurs espèces perdent leur crête.

Rien n'est plus curieux que la facilité avec laquelle repoussent les membres des tritons. Bonnet a vu se reproduire, non-seulement des tronçons de queue et de doigts, mais encore des membres entiers et même

(1) On sait que les cousins et plusieurs espèces de mouches, pondent leurs œufs dans l'eau et que leurs larves sont aquatiques. Ces larves, après leur métamorphose en nymphe, viennent à la surface de l'eau pour se cramponner aux plantes. Au bout de quelques jours, l'enveloppe de la nymphe se fend, et la mouche ou le cousin s'envole.

un œil. Il a réussi à constater la croissance jusqu'à huit fois, de la même patte amputée.

Le Triton crêté.

Lat.: *Triton cristatus*. — Flam.: *Groote Watersalamander*.

Gris, verdâtre ou noirâtre avec des taches foncées en dessus; flancs pointillés de blanc; orangé avec des taches noires ou bleuâtres en dessous; crête du mâle profondément dentelée.

C'est le plus grand des tritons indigènes. Il est assez commun dans certaines mares des provinces de Liège et de Luxembourg. Il séjourne dans l'eau jusqu'en automne.

Le Triton alpestre.

Lat.: *Triton alpestris*. — Flam.: *Alpen Watersalamander*.

D'un gris ardoisé, bleuâtre, verdâtre ou noirâtre, sans taches ou avec des marbrures brunes ou noires en dessus; côtés de la tête et du corps généralement de couleur claire et pointillés de noir; jaune ou rouge en dessous; crête du mâle moins développée que chez le précédent.

Commun dans la plupart des mares, surtout dans celles de l'Ardenne.

Le Triton ponctué.

Lat. : *Triton punctatus*. — Flam. : *Gestipte Watersalamander*.
(Fig. 54.)

Olivâtre en dessus, avec des taches brunes et noires; jaunâtre en dessous, avec une petite bande médiane jaune ou orangé; crête du mâle découpée et très-développée au printemps.

C'est l'espèce la plus commune; on la trouve au printemps dans les mares, les marais et les étangs; elle sort de l'eau dans le courant de l'été.

Le Triton palmé.

Lat. : *Triton palmatus*. — Flam. : *Zwemvoetige Watersalamander*.

Même coloration que le précédent, dont il diffère par la palmure des pattes postérieures, et par la queue carrément tronquée à l'extrémité et terminée par un petit filament.

Cette espèce est peu répandue en Belgique, mais elle est abondante là où elle existe. On la trouve dans certaines mares des environs de Bruxelles.

LISTE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES A CONSULTER

par les personnes qui désirent acquérir
des notions plus étendues sur les animaux utiles ou nuisibles
en général.

- 1842 — DE SELYS-LONGCHAMPS (EDM.) — *Faune belge*, indication méthodique des mammifères, oiseaux, reptiles et poissons observés jusqu'ici en Belgique. — Liège, 1 vol. in-8°.
- 1847 — RATZBURG. — *Destructeur des animaux nuisibles*, traduit par le C^{te} de Corberon; Manuel Roret, 1^{re} partie. — Paris, 1 vol. in-12.
- 1851-60 — DUBOIS (CH.-F.) — *Les Oiseaux de la Belgique et leurs œufs* décrits et figurés d'après nature. — Bruxelles, 3 vol. in-8° avec 412 planches coloriées.
- 1851 — DE SELYS-LONGCHAMPS (EDM.) — *Aperçu sur les animaux utiles ou nuisibles de la Belgique* (dans le *Rapport décennal sur la situation administrative du royaume*) publié par le gouvernement. — Bruxelles.
- 1852 — VERARDI. — *Destructeur des animaux nuisibles*; Manuel Roret, 2^e partie. — Paris, 1 vol. in-12.
- 1855 — NÖRDLINGER. — *Die kleinen Feinde der Landwirtschaft*. — Stuttgart, 1 vol. in-8°.
- 1857 — BLASIUS. — *Naturgeschichte der Säugethiere Deutschlands*. — Braunschweig, 1 vol. in-8°.
- 1861 — DE SELYS-LONGCHAMPS (EDM.) — *Discours sur les animaux vertébrés de la Belgique, utiles ou nuisibles* (dans le *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 2^e série, t. XIII). — Bruxelles.
- 1861 — DUBOIS (CH.-F.) — *De l'Utilité des oiseaux dans les jardins* (dans la *Belgique horticole*, t. X). — Liège.

- 1861 — GOUREAU. — *Les Insectes nuisibles*. — Paris, 1 vol. in-8°.
- 1862 — DUBOIS (ALPH.). — *Les Lépidoptères de la Belgique, leurs chenilles et leurs chrysalides*, décrits et figurés d'après nature (ouvrage fondé par CH. F. DUBOIS) in-8° avec planches col. (en cours de publication). — Bruxelles.
- 1863 — DE SELYS-LONGCHAMPS (EDM.). — *Des Animaux vertébrés nuisibles ou utiles* (dans le *Livre de la ferme*, t. II). — Paris.
- 1863 — CANDÈZE. — *Des Insectes nuisibles ou utiles* (dans le *Livre de la ferme*). — Paris.
- 1863-64 — DUBOIS (ALPH.). — *De l'Utilité de certains animaux pour la campagne* (dans la *Belgique horticole*, t. XIII et XIV. — Liège.
- 1864 — DUBOIS (ALPH.). — *Traité d'entomologie horticole, agricole et forestière ou Exposé méthodique des insectes nuisibles ou utiles*, et des moyens à employer pour détruire ceux qui nuisent aux végétaux cultivés. (Ouvrage couronné par la *Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique et par l'Académie nationale de Paris*). — Gand, 1 vol. in 8° avec 4 planches coloriées.
- 1866-68 — DUBOIS (ALPH.). — *Almanach entomologique*, indiquant les travaux de destruction à faire pendant chaque mois de l'année (dans le *Journal de l'Académie nationale*, années 1866, 67 et 68). — Paris.
- 1868-73 — BREHM. — *La Vie des animaux illustrée* (mammifères et oiseaux), 4 vol. in-8°. — Paris.
- 1869-72 — FATIO. — *Faune des vertébrés de la Suisse* (mammifères et reptiles), 2 vol. in-8° avec planches. — Genève.
- 1870 — DE LA BLANCHÈRE. — *Les Oiseaux utiles et les oiseaux nuisibles aux champs, jardins, etc.* — 1 vol. in-12, Paris.
- 1872 — ALTUM. — *Forstzoologie*, t. I, mammifères (en cours de publication). — Berlin.

LOI

QUI MODIFIE LA LOI DU 26 AVRIL 1846 SUR LA CHASSE

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les articles 1^{er}, 7 et 21 de la loi du 26 février 1846, sur la chasse, sont modifiés de la manière suivante :

1^o L'article 1^{er} de ladite loi est remplacé par la disposition ci-après :

Le gouvernement fixe, chaque année, les époques de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse dans chaque province ou partie de province.

La chasse est interdite, sous peine d'une amende de 100 francs, après le coucher et avant le lever du soleil.

Toutefois, l'affût à la bécasse pourra être autorisé par arrêté ministériel dans certaines provinces ou parties de provinces et à des époques déterminées :

2^o Le n° 2 de l'article 7 est modifié comme il suit :

Les amendes seront portées au double dans le cas où l'un des délits prévus aux articles ci-dessus aura

été commis par des employés des douanes, gardes champêtres ou forestiers, gendarmes, gardes particuliers ;

3^o L'article 21 est remplacé par la disposition suivante :

Le gouvernement est autorisé à prévenir, par un règlement d'administration générale, la destruction, la chasse, l'exposition, la vente, l'achat, le transport et le colportage des oiseaux insectivores, de leurs œufs ou de leurs couvées. Les faits interdits par ce règlement seront punis d'une amende de 5 à 25 francs, outre la confiscation des oiseaux saisis, ainsi que des filets, lacets, appâts et autres engins.

En cas de récidive, l'amende sera élevée au maximum, avec faculté, par le tribunal, de prononcer, indépendamment de l'amende, un emprisonnement de trois à sept jours.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 29 mars 1873.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

DELCOUR.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :

Le Ministre de la justice,

T. DE LANTSHEERE.

LOI DE 1846 SUR LA CHASSE

NOUVELLE PUBLICATION

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 29 mars 1873, modifiant la loi sur la chasse, du 26 février 1846 ;

Attendu que, pour faciliter l'application de cette dernière loi, il y a lieu de la publier de nouveau, avec les modifications qu'elle a subies ;

Vu l'article 67 de la Constitution ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La loi du 26 février 1846 sur la chasse, telle qu'elle est modifiée par la loi du 29 mars 1873, sera imprimée de nouveau au *Moniteur*, pour servir d'instruction.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 9 avril 1873.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

DELCOUR.

LOI SUR LA CHASSE, DU 26 FÉVRIER 1846

modifiée par la loi du 29 mars 1873 (1).

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er} Le gouvernement *fixe*, chaque année, les époques de l'ouverture et celles de la clôture de la chasse, dans chaque province ou partie de province.

La chasse est interdite, sous peine d'une amende de 100 francs, après le coucher et avant le lever du soleil.

Toutefois, l'affût à la bécasse pourra être autorisé par arrêté ministériel dans certaines provinces ou parties de provinces et à des époques déterminées.

Art. 2. Il est défendu de chasser, en quelque temps et de quelque manière que ce soit, sur le terrain d'autrui, sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit, sous peine d'une amende de 50 francs, sans préjudice de dommages-intérêts, s'il y a lieu.

L'amende sera portée à 100 francs quand le terrain sera clos de murs ou de haies.

Pourra être considéré comme ne tombant pas sous l'application de cet article, le fait du passage des

(1) Les modifications apportées par la loi du 29 mars 1873 sont imprimées en lettres italiques.

chiens sur l'héritage d'autrui lorsqu'ils seront à la poursuite d'un gibier lancé sur la propriété de leur maître, sauf l'action civile en cas de dommages.

Art. 3. Il est défendu, sous peine d'une amende de 50 francs, de chasser, de quelque manière que ce soit, hors des époques fixées par le gouvernement, sans préjudice du droit, appartenant au propriétaire ou au fermier, de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à leurs propriétés.

Il est également défendu, sous la même peine, d'enlever ou de détruire des œufs ou des couvées de faisans, de perdrix, de cailles, de gélinottes, de râles de coqs de bruyère, de vanneaux et d'oiseaux aquatiques, sur le terrain d'autrui.

Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de port d'armes de chasse, dans ses possessions attenantes à son habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et à tout passage de gibier.

Les indemnités pour dommages causés par les lapins aux fruits et aux récoltes seront portées au double.

Dans le cas où il serait constaté que la présence d'une trop grande quantité de lapins nuit aux produits de la terre, le Ministre de l'intérieur pourra en autoriser la destruction, après avoir pris l'avis de la députation permanente du conseil provincial. Il déterminera les conditions auxquelles l'exécution de cette mesure sera soumise.

Art. 4. Il est interdit, en tout temps, sous peine

d'une amende de 100 francs, de faire usage de filets, à l'exception des bourses, de lacets, bricoles, appâts et de tous autres engins propres à prendre ou à détruire les lapins et le gibier dont fait mention l'article 5 ci-après.

Sera puni de la même amende, celui qui sera trouvé, hors voies et chemins, sur le terrain d'autrui, muni ou porteur desdits filets, lacets, bricoles, appâts ou autres engins.

Dans tous les cas, ces objets seront saisis et confisqués; le juge en ordonnera la destruction.

Il ne pourra être fait usage, sous la même peine, des lacets destinés à prendre la bécasse que dans les bois d'une étendue de dix hectares au moins, aux époques et dans les provinces ou parties de provinces qui seront désignées par le gouvernement.

Art. 5. Dans chaque province, ou partie de province, il est défendu d'exposer en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de colporter, pendant le temps où la chasse n'y est point permise, et à compter du troisième jour après la clôture de la chasse, des faisans, perdrix, cailles, gélinottes, râles de campagne ou de genêt, coqs de bruyère, vanneaux, bécassines, jaquets, lièvres, chevreuils, cerfs ou daims.

Le gibier sera saisi et mis immédiatement à la disposition de l'hospice ou du bureau de bienfaisance, par le bourgmestre de la commune.

Chaque infraction aux dispositions du présent article sera punie d'une amende de 16 à 100 francs.

Ar. 6. Il ne sera permis de chasser dans les domaines de l'État qu'en vertu d'une adjudication publique.

Néanmoins, la chasse dans les forêts de Soignes, de Saint-Hubert et d'Hertogenwald, ainsi que dans les propriétés de l'État avoisinant le domaine d'Ardenne est réservée à la Couronne.

Art. 7. En cas de conviction de plusieurs délits, les juges pourront n'appliquer que la peine la plus forte; néanmoins tous les délits prévus par la présente loi, postérieurs à la première constatation, seront punis cumulativement, sans préjudice, le cas échéant, de l'application du décret du 4 mai 1812.

Les amendes seront portées au double dans le cas où l'un des délits prévus aux articles ci-dessus aura été commis par des employés des douanes, gardes champêtres ou forestiers, gendarmes, gardes particuliers.

Art. 8. Chacune de ces différentes peines sera doublée en cas de récidive. Elle sera triplée s'il survient une troisième condamnation, et la même progression sera suivie pour les condamnations ultérieures, le tout dans le courant de la même année.

Art. 9. A l'exception du cas prévu par le § 1^{er} de l'article 2, les armes avec lesquelles le délit aura été commis seront confisquées, sans néanmoins qu'il soit permis de désarmer le chasseur.

Le délinquant sera condamné à payer la valeur de l'arme :

1^o Si l'arme décrite au procès-verbal n'est pas représentée;

2^o Si l'arme, par suite du refus du délinquant, n'a pas été décrite.

La fixation de la valeur sera faite par le jugement, sans qu'elle puisse être au-dessous de 50 francs.

Art. 10. Le père, la mère, les maîtres et les commettants sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs non mariés demeurant avec eux, domestiques ou préposés, sauf tout recours de droit.

Cette responsabilité sera réglée conformément à l'article 1384 du Code civil et ne s'appliquera qu'aux dommages-intérêts et frais, sans pouvoir toutefois donner lieu à la contrainte par corps.

Art. 11. Si les délinquants sont déguisés ou masqués, ou s'ils n'ont pas de domicile connu, ils seront conduits devant le bourgmestre ou le juge de paix, lequel s'assurera de leur individualité et les mettra, s'il y a lieu, à la disposition du procureur du roi.

Art. 12. Les délits prévus par la présente loi seront prouvés soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins, à défaut de rapports et procès-verbaux ou à leur appui.

Art. 13. Les procès-verbaux des bourgmestres et échevins, commissaires de police, gendarmes, gardes forestiers, gardes champêtres ou gardes assermentés des particuliers feront foi jusqu'à preuve contraire.

Les procès-verbaux des employés des douanes et des octrois feront également foi jusqu'à preuve contraire lorsque, dans les lieux où ils sont autorisés à exercer leurs fonctions, ces agents rechercheront et constateront les délits prévus par le § 1^{er} de l'article 5.

Art. 14. Dans les vingt-quatre heures du délit, les procès-verbaux seront, à peine de nullité, affirmés par les rédacteurs devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le bourgmestre ou échevin

soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis.

Art. 15. Les poursuites auront lieu d'office; mais s'il s'agit uniquement d'une contravention à l'article 2, les poursuites n'auront lieu que sur la plainte du propriétaire de la chasse ou ayant droit. Le plaignant ne sera tenu de se constituer partie civile que s'il veut conclure aux dommages-intérêts.

Art. 16. Dans tous les cas prévus par la présente loi, le juge prononcera subsidiairement un emprisonnement de six jours à deux mois contre tout condamné qui n'aura pas satisfait aux amendes prononcées à sa charge dans le délai de deux mois, à partir de la date du jugement, s'il est contradictoire, et à partir de sa notification, s'il est par défaut.

Art. 17. La moitié des amendes comminées à l'article 5 sera attribuée à l'employé de l'octroi si la saisie a lieu à l'entrée de la commune, ou à l'employé des douanes si la saisie a lieu dans le rayon des douanes.

La perception des droits d'octroi accordés aux villes et communes sur le gibier mentionné à l'article 5 est suspendue pendant que dure l'interdiction prononcée par ledit article.

Art. 18. Toute action pour délit de chasse sera prescrite par le laps d'un mois, à compter du jour où le délit aura été commis.

Art. 19. Par exception à l'article 15, le tribunal saisi de la connaissance d'un des délits prévus par la présente loi pourra adjuger des dommages-intérêts sur la plainte du propriétaire des fruits, visée par le bourgmestre et accompagnée d'un procès-verbal

d'évaluation du dommage, dressé sans frais par ce fonctionnaire.

La disposition qui précède sera applicable dans le cas des articles 471, nos 13 et 14, et 475, n° 9 et 10, du Code pénal (1).

Art. 20. Les militaires poursuivis à raison de délits prévus par la présente loi seront soumis à la juridiction ordinaire.

Art. 21. *Le gouvernement est autorisé à prévenir, par un règlement d'administration générale, la destruction, la chasse, l'exposition, la vente, l'achat, le transport et le colportage des oiseaux insectivores, de leurs œufs ou de leurs couvées. Les faits interdits par ce règlement seront punis d'une amende de 5 à 25 francs, outre la confiscation des oiseaux saisis ainsi que des filets, lacets, appâts et autres engins.*

En cas de récidive, l'amende sera élevée au maximum avec faculté, par le tribunal, de prononcer, indépendamment de l'amende, un emprisonnement de trois à sept jours.

Art. 22. La loi des 22, 23 et 28 avril 1790 est abrogée, ainsi que toutes autres dispositions contraires à la présente loi.

(1) Ces dispositions sont remplacées par les articles 552, nos 6 et 7, et 556, nos 6 et 7, du Code pénal de 1867.

RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
pour prévenir la destruction des oiseaux insectivores.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT,

Vu la loi du 29 mars 1873 qui autorise le gouvernement à prévenir, par un règlement d'administration générale, la destruction des oiseaux insectivores;

Vu la loi du 26 février 1846;

Vu l'article 67 de la Constitution.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est défendu de prendre, de tuer ou de détruire, d'exposer en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de colporter les oiseaux insectivores, ainsi que leurs œufs ou couvées.

Art. 2. Sont considérées comme oiseaux insectivores :

1^o *En tout temps*, les espèces désignées ci-après :

L'accenteur mouchet ou traîne-buisson ;

Les fauvettes ;

Les gobe-mouches ou becfigues :

Le grimpereau ;

Les hirondelles ;

Les hochequeues, bergeronnettes ou lavandières ;

L'hippolaïs ou contrefaisant ;

Les mésanges ;

Les pouillots ou becs-fins ;
Le roitelet huppé ;
Le rossignol ;
Le rouge-gorge ;
Les rouges-queues, tithys et rossignol de muraille ;
La sittelle ou torche-pot ;
Les traquets, tariers et motteux ;
Le troglodyte ou roitelet ;

2° *Pendant la saison où la chasse à la perdrix n'est pas autorisée*, toutes espèces d'oiseaux à l'état sauvage, sauf les exceptions établies à l'article 9.

Art. 3. Il est défendu de prendre, de tuer ou de détruire, en quelque temps et de quelque manière que ce soit, des oiseaux à l'état sauvage sur le terrain d'autrui, sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit.

Art. 4. Il est permis en tout temps de transporter des pinsons et des linottes vivants, à la condition que le porteur sera muni d'une déclaration de l'autorité locale constatant que ces oiseaux sont la propriété du détenteur et que celui-ci ne fait pas le commerce des oiseaux.

Art. 5. Il est interdit en tout temps, pour prendre les oiseaux, d'employer la chouette, le hibou ou autres oiseaux de proie nocturnes et de se servir d'engins enduits de glu ou de matières analogues.

Art. 6. Il est défendu de prendre des oiseaux au moyen de filets lorsque le sol est couvert de neige.

Art. 7. Par exception aux dispositions qui précèdent, le propriétaire ou le possesseur peut détruire ou faire détruire, en tout temps, les oiseaux, les œufs

ou couvés, dans ses bâtiments et les enclos attenants à son habitation.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur pourra, dans un but scientifique ou d'utilité publique, autoriser certaines dérogations aux dispositions du présent règlement.

Art. 9. Le présent règlement ne s'applique pas aux oiseaux de proie diurnes, au grand-duc, au geai, à la pie, au corbeau et au pigeon ramier.

Il n'est pas applicable non plus aux oiseaux exotiques ni au gibier à plumes mentionné aux art. 3 et 5 de la loi du 26 février 1846.

Art. 10. Sont punies d'une amende de 5 à 25 francs, les contraventions aux dispositions des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du présent règlement.

En cas de récidive, l'amende sera élevée au maximum avec faculté, pour le tribunal, de prononcer, indépendamment de l'amende, un emprisonnement de trois à sept jours.

Les filets, lacets, appâts et autres engins qui auront servi à perpétrer la contravention seront saisis et confisqués.

Art. 11. Les oiseaux pris en contravention au présent règlement seront saisis; les oiseaux vivants seront mis immédiatement en liberté et les oiseaux morts seront déposés chez le bourgmestre de la commune, qui les mettra à la disposition de l'hospice ou du bureau de bienfaisance.

Art. 12. Sera puni des peines comminées à l'art. 10, celui qui sera trouvé porteur des engins mentionnés à l'article 5 ci-dessus et celui qui, dans le temps où

la chasse à la perdrix n'est pas permise, sera trouvé muni ou porteur de filets, appâts, lacets et autres engins propre à prendre ou à détruire les oiseaux.

Lesdits objets seront, en outre, saisis et confisqués.

Art. 13. Les contraventions au présent règlement seront constatées et prouvées conformément aux articles 12, 13 § 1 et 14 de la loi du 26 février 1846 sur la chasse.

Art. 14. L'arrêté royal du 27 avril 1846 sur les rossignols et les fauvettes est rapporté.

Art. 15. Le présent règlement sera exécutoire à dater du 30 avril 1873.

Art. 16. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ardenne, le 21 avril 1873.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

DELCOUR.

CIRCULAIRE

à MM. les Gouverneurs provinciaux.

Bruxelles, le 22 avril 1873.

Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser des exemplaires d'une brochure contenant la loi du 20 mars dernier sur la chasse, ainsi qu'un règlement d'administration générale, en date du 21 avril, pris en exécution de cette loi, pour empêcher la destruction des oiseaux insectivores; la loi du 26 février 1846, avec les modifications que la législature y a introduites, y est jointe.

Je vous prie, M. le gouverneur, de faire insérer ces documents au *Mémorial administratif*, en appelant l'attention des autorités sur la nécessité de veiller à leur rigoureuse exécution. Veuillez aussi faire imprimer le règlement du 21 avril en placard pour qu'il puisse être affiché dans toutes les communes de votre province.

Pour faciliter l'exécution de ce règlement, je crois devoir vous donner quelques explications sur le but et la portée de ses principales dispositions.

En autorisant le gouvernement à prévenir, par un règlement d'administration générale, la destruction des oiseaux insectivores, la loi du 29 mars dernier a satisfait aux vœux depuis longtemps exprimés par tous les collèges qui s'occupent des intérêts de l'agriculture.

Personne n'ignore les services que rendent les oiseaux en détruisant, surtout pendant la saison des couvées, les chenilles et les insectes qui ravagent les campagnes, les bois et les jardins.

C'est dans le but d'assurer la conservation de ces utiles auxiliaires que le gouvernement vient, en vertu des pouvoirs que lui a conférés la législation, de prendre le règlement du 21 avril.

L'article 1^{er} porte interdiction de prendre, de tuer ou de détruire, d'exposer en vente, de vendre, de transporter ou de colporter les oiseaux insectivores en général, ainsi que leurs œufs ou couvées.

L'article 2 détermine les oiseaux qui doivent être considérés comme insectivores et qui tombent, par conséquent, sous l'application de l'article 1^{er}.

Quand on examine les faits, on constate que les oiseaux se partagent en deux catégories, les uns se nourrissant en tout temps et, à peu près exclusivement d'insectes, tandis que les autres ne les détruisent qu'à certaines époques de l'année, et surtout au temps des couvées, pour la pâture de leurs petits. Il importait de tenir compte de cette distinction, et le règlement y a eu égard en prohibant, d'une manière absolue, la destruction des oiseaux de la première catégorie et en se bornant, pour les autres, à en défendre la chasse à l'époque de la reproduction qui est aussi celle où ils sont surtout insectivores.

Il y a d'autres espèces qui, à la rigueur, auraient pu être comprises dans le n^o 1 de l'article 2; mais il a paru qu'en vue de faciliter l'exécution du règlement, il importait de n'assurer la préservation permanente qu'aux oiseaux les plus utiles qui font l'objet des recherches des oiseleurs dans un but commercial. Il faut remarquer, en outre, qu'il y a, parmi les oiseaux insectivores, des espèces qui émigrent avant l'époque où la tenderie aux oiseaux, en général, sera permise, d'autres qui sont fort rares et que l'on n'a pas l'habitude de prendre. Il a paru inutile de compliquer l'exécution du nouveau règlement en les mentionnant.

L'article 1^{er} défend, en outre, la destruction, la vente, l'achat, le transport des œufs et des couvées des oiseaux insectivores c'est-à-dire de tous ceux qui sont mentionnés à l'article 2.

C'est là une disposition importante, pour l'exécution de laquelle il y aura lieu de faire appel au zèle des autorités et de

toutes les personnes qui peuvent aider à faire modifier des habitudes trop enracinées dans les campagnes.

Il conviendra, M. le gouverneur, d'insister auprès des administrations communales pour qu'elles recommandent à leurs administrés d'empêcher les enfants de détruire les nids d'oiseaux.

Il y a lieu de leur faire remarquer que les infractions à l'article 1^{er} seront punies d'une amende de 5 à 25 francs, avec emprisonnement subsidiaire, en cas de non-paiement dans le délai à déterminer par le tribunal et que, en cas de récidive, la peine de l'emprisonnement de 3 à 7 jours pourra être prononcée.

L'article 9 apporte au règlement quelques exceptions qu'il ne faut pas perdre de vue.

Il déclare d'abord que ces dispositions ne s'appliquent pas à une troisième catégorie d'oiseaux qui sont considérés comme plus nuisibles qu'utiles et dont la nomenclature y est indiquée.

Il en excepte également les oiseaux exotiques qui, en règle générale, ne se rencontrent pas à l'état sauvage dans notre pays.

Le même article soustrait à l'application du règlement le gibier à plumes mentionné aux articles 3 et 5 de la loi du 26 février 1846, c'est-à-dire le faisan, la perdrix, la caille, la gelinotte, les râles, le coq de bruyère, la bécassine, le jaquet, le vanneau et les oiseaux aquatiques. Tous les autres oiseaux à l'état sauvage tombent donc sous l'application du règlement du 21 avril.

L'article 3 défend de prendre ou de tuer des oiseaux sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit.

Cette disposition, qui découle du droit commun, mettra un terme à des abus trop fréquents au point de vue de la propriété.

L'article 4 apporte aux dispositions des articles 1 et 2, en ce qui concerne le transport des pinsons et des linottes, une exception qui a pour but d'éviter le froissement de coutumes séculaires des habitants de certaines parties du pays.

Il y aura lieu, M. le gouverneur, de recommander aux administrations communales d'être fort réservées dans la remise des déclarations mentionnées à cet article et de ne les délivrer qu'à des personnes qui ne font pas le commerce des oiseaux.

Dans beaucoup de localités, on fait une guerre acharnée, pendant l'automne et l'hiver, aux petits oiseaux, par l'emploi des oiseaux de proie nocturnes et des engins enduits de glu. Les animaux les plus utiles sont sacrifiés par ce genre de chasse. Il a donc paru qu'il était nécessaire d'interdire l'usage de ces procédés de la façon la plus absolue; les prohibitions portées à l'article 5 ont été établies dans ce but.

Quand la terre est couverte de neige et que les oiseaux trouvent difficilement leur nourriture, il devient très-aisé de les détruire en grande quantité. C'est en vue de prévenir cet abus que le gouvernement a jugé nécessaire, comme cela se pratique en matière de chasse ordinaire, d'interdire, par l'article 6, de prendre en temps de neige les oiseaux au moyen de filets.

Les articles 10 à 12 sont relatifs aux pénalités encourues par les délinquants; le texte en est suffisamment clair pour ne pas exiger d'instructions spéciales.

Je vous ferai remarquer toutefois qu'au nombre des engins dont il est question à l'article 12, il faut comprendre toute espèce de pièges dont on se sert pour prendre les oiseaux, et même les cages à bascule qui sont employées dans maintes localités.

L'article 13 règle le mode à suivre pour constater et prouver les contraventions: il est conforme aux dispositions des articles 12, 13 § 1^{er} et 14 de la loi du 26 février 1846 sur la chasse; c'est-à-dire que les infractions seront prouvées soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins, que les procès-verbaux des bourgmestres et échevins, commissaires de police, gendarmes, gardes forestiers, gardes champêtres ou gardes assermentés des particuliers feront foi jusqu'à preuve contraire, et qu'enfin les procès-verbaux devront être affirmés dans les vingt-quatre heures devant le juge de paix, le bourgmestre ou l'échevin.

Conformément à l'article 15, le règlement est exécutoire à dater du 30 de ce mois ; à partir de ce jour, jusqu'à l'époque de la prochaine ouverture de la chasse à la perdrix, il ne sera plus permis de détruire, de vendre, d'acheter, de transporter aucune espèce d'oiseaux, œufs ou couvées, sauf les exceptions prévues à l'article 9.

En adressant aux autorités des instructions pour l'exécution du règlement, vous voudrez bien, M. le gouverneur, attirer particulièrement leur attention sur les lieux où se tiennent des marchés d'oiseaux et les engager à y faire exercer immédiatement une surveillance sévère.

Comme les marchands et les acheteurs pourraient, dans le principe, ignorer encore les dispositions du règlement, il conviendra de recommander aux agents de la force publique de ne pas y dresser de procès-verbal pendant les huit premiers jours après la mise à exécution des mesures nouvelles, et de se borner à donner aux contrevenants un dernier avertissement et à mettre en liberté les oiseaux qui seront présentés en vente.

Il ne faut pas se dissimuler, M. le gouverneur, que, dans le principe, l'exécution des mesures édictées par le règlement offrira quelques difficultés ; mais comme il s'agit d'une matière qui intéresse vivement la prospérité de l'agriculture et de l'horticulture, j'ai lieu de compter sur le dévouement et la bonne volonté de toutes les autorités de l'ordre administratif et judiciaire, pour aider le gouvernement à en assurer l'application régulière.

Il y aura des habitudes et des préjugés à vaincre et il importe que les populations des campagnes connaissent mieux les services que nous rendent les oiseaux.

Dans ce but, j'ai fait préparer un traité qui contient de saines notions sur les animaux utiles à l'agriculture.

Ce traité, écrit en style simple et mis à la portée de tous les lecteurs, est accompagné de figures et de tableaux coloriés. Il sera publié dans les deux langues et envoyé dans toutes les écoles primaires pour servir à l'instruction des enfants ; il pourra, au besoin, y être consulté par les autorités locales.

J'en enverrai également un exemplaire aux autorités judi-

ciaires, ainsi qu'à toutes les brigades de gendarmerie nationale, pour servir à faciliter l'exécution des dispositions du règlement.

J'espère que, grâce à ces mesures, il ne s'élèvera pas de graves difficultés dans l'application de la législation nouvelle. Vous voudrez bien, du reste, M. le gouverneur, me soumettre les cas particuliers qui pourraient se présenter et au sujet desquels des doutes pourraient s'élever.

Le Ministre de l'intérieur,
DELCOUR.

TABLE DES GRAVURES

	pages.		Pages
Mesange bleue		Contrefaisant	107
— à longue queue.	} Plaque entière de l'ouvrage.	Rousserolle des roseaux.	109
— des marais.		Troglodyte nignon	111
— noire		Pouillot rousset	115
— huppée		Roitelet huppé.	116
		Mésange charbonnière	119
Chauve-souris oreillard.	pages.	Hochequeue gris	125
Musaraigne commune.	25	— jaune.	127
Hérisson	35	Pipit des prés.	129
Belette	41	Alouette des champs.	131
Buse commune	49	Bruant des roseaux	135
Chouette chevêche	57	Moineau friquet	139
Effraie.	61	Pinson ordinaire	141
Hibou brachyote	65	Chardonneret	143
Engoulevent.	69	Tarin ordinaire.	145
Martinet noir	72	Bouvreuil	146
Hirondelle de cheminée.	74	Grimpereau familier.	148
— de fenêtres	75	Sittelle	148
Gobe-mouche noir	77	Pic épeiche.	153
Choucas des clochers	79	— vert.	154
Loriot jaune	81	Torcol	155
Etourneau	89	Coucou	157
Traquet motté	91	Huppe vulgaire.	161
— rubicole.	93	Lézard des murailles	169
Rouge-queue des murailles.	94	Orvet.	173
Gorge-bleue	95	Tête de vipère	177
Rouge-gorge.	98	Tête de couleuvre austriaque.	177
Rossignol.	99	Couleuvre à collier	178
Accenteur mouchet	100	Rainette verte	178
Fauvette à tête noire	101	Sonneur igné.	189
— babillarde	103	Triton ponctué.	199
	105		

TABLE SYSTÉMATIQUE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION.	9
LES MAMMIFÈRES.	
Généralités	21
LES CHEIROPTÈRES ou CHAUVES-SOURIS	23
La Chauve-souris pipistrelle	27
— noctule	28
— oreillard.	28
Les Rhinolophes	28
LES INSECTIVORES	29
La Taupe.	30
LES MUSARAIGNES	35
La Musaraigne commune ou carrelet.	37
— d'eau	38
— aranivore ou musette	40
Le Hérisson	40
LES CARNIVORES	46
La Belette	47
L'Hermine	49
LES OISEAUX. (1)	
Généralités	54
LES RAPACES OU OISEAUX DE PROIE.	55
LES RAPACES DIURNES	55
LES BUSES	56
La Buse commune.	58
— pattue.	59
LES RAPACES NOCTURNES	59
LES CHOUETTES	62

1 Les noms des oiseaux que la loi défend de prendre en tout temps sont) précédés d'un astérisque (*)

	Pages
La Hulotte ou Chat-Huant	63
La Chevêche	64
L'Effraie	65
LES HIBOUX ou DUCS.	67
Le Moyen-Duc	67
Le Hibou brachyote	68
LES PASSEREAUX	70
LES PASSEREAUX DÉODACTYLES	70
LES ENGOULEMENTS	71
L'Engoulevent d'Europe	72
LES MARTINETS.	73
Le Martinet noir.	73
*LES HIRONDELLES	75
*L'Hirondelle de cheminée.	76
* — de fenêtres	77
* — des rivages	78
*LES GOBE-MOUCHES	78
*Le Gobe-mouches gris	80
* — noir	80
LES CORNEILLES	81
La Corneille noire ou corbine.	82
— cendrée ou mantelée.	83
— freux	84
Le Choucas des clochers.	87
LES LORIOTS	88
Le Lorient jaune	88
LES ETOURNEAUX	89
L'Etourneau vulgaire.	90
*LES TRAQUETS	92
*Le Traquet motteux.	92
* — tarier.	93
* — rubicole.	94
*LES RUBIETTES	95
*Le Rouge-queue des murailles	96
*Le — tithys	96

	Pages
Le Gorge-bleue	97
*Le Rouge-gorge	98
*Le Rossignol	100
*LES ACCENTEURS	101
*L'Accenteur mouchet	102
*LES FAUVETTES	102
*La Fauvette à tête noire	104
* — des jardins	104
* — grisette	105
* — babillarde	105
LES CALAMCHERPIENS	106
*Le Contrefaisant	108
Le Rousserolle turdoïde	109
— des marais	110
— des roseaux	110
— phragmite	110
*LES TROGLODYTES	111
*Le Troglodyte mignon	112
*LES POUILLOTS OU BECS-FINS	113 et 162
*Le Pouillot fitis	114
* — rousset	114
*LES ROITELETS	115
*Le Roitelet huppé	116
*LES MÉSANGES	117
*La Mésange charbonnière	120
* — noire ou petite charbonnière	121
* — bleue	121
* — huppée	122
* — des marais	122
* — à longue queue	123
*LES HOCHÉQUEUES ET LES BERGERONNETTES	124
*Le Hochequeue gris	125
* — boarule	126
* — jaune	127
LES PIPIS OU FARLOUSES	128

	Pages
Le Pipi des prés ou béguinette	129
— des arbres	130
— des champs	130
LES ALOUETTES	131
L'Alouette des champs	132
— des bois ou lulu.	133
— huppée ou cochevis	134
LES FRINGILLES	134
Le Bruant des roseaux	135
— ortolan.	136
— jaune	136
— proyer	137
Le Moineau domestique.	137
— friquet	138
Le Pinson ordinaire	141
— d'Ardenne.	142
Le Chardonneret	143
Le Tarin	144
Le Sizerin	145
Le Bouvreuil	146
*LES GRIMPEREAUX	147
*Le Grimpereau familier.	148
*LES SITTELLES	149
*La Sittelle torche-pot	150
LES PASSEREAUX ZYGODACTILES	151
LES PICS.	151
Le Pic épeiche.	153
Le Pic vert	154
LES TORCOLS	155
Le Torcol ordinaire	156
LES COUCOUS	157
Le Coucou gris	158
LES PASSEREAUX HÉTÉRODACTILES	159
La Huppe vulgaire	160
*Le Pouillot siffleur	162

LES REPTILES.

	Pages
Généralités	165
LES SAURIENS	167
LES LÉZARDS	167
Le Lézard des souches	170
— vivipare	170
— des murailles	171
LES ORVETS.	172
L'Orvet fragile.	172
LES OPHIDIENS OU SERPENTS.	175
LES COULEUVRES	176
La Couleuvre à collier	177
— austriaque	179
La Vipère (<i>en note.</i>)	180

LES BATRACIENS.

Généralités	185
LES BATRACIENS ANOURES	186
LES GRENOUILLES.	187
La Grenouille verte ou mangeable	187
— rousse ou à tempes noires	188
LES SONNEURS.	189
Le Sonneur igné	189
— brun	190
LES RAINETTES.	191
La Rainette verte.	191
LES CRAPAUDS.	192
Le Crapaud commun	194
— calamite ou des joncs	195
LES BATRACIENS URODÈLES	196
LES SALAMANDRES.	196

	Pages
La Salamandre terrestre ou tachetée	197
LES TRITONS	198
Le Triton crêté	201
— alpestre	201
— ponctué	202
— palmé	202
Liste des principaux ouvrages à consulter	203
Loi qui modifie celle de 1846	205
Loi sur la chasse	208
Règlement d'administration générale pour prévenir la destruction des oiseaux insectivores	215
Circulaire à MM. les Gouverneurs provinciaux	219

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES GENRES ET DES ESPÈCES DÉCRITS DANS L'OUVRAGE (1).

	Pages		Pages
* Accenteurs	101	<i>Chat-huant</i>	63
* Accenteur mouchet	102	CHAUVES-SOURIS	23
Alouettes	131	Chauve-souris noctule	28
Alouette des bois ou lulu	133	— oreillard	28
— des champs	132	— pipistrelle	27
— huppée	134	CHEIROPTÈRES	23
BATRACIENS	185	Chevêche	64
— ANOURE s	186	Choucas des clochers	87
— URODÈLES	196	Chouettes	62
<i>Bec-bois</i>	155	<i>Cochevis</i>	134
* <i>Bec-figue</i>	80-81	<i>Compère loriol</i>	88
* <i>Becs-fins</i>	113	* Contrefaisant	108
<i>BeguINETTE</i>	129	<i>Corbine</i>	82
Belette	47	Corneilles	81
* Bergeronnettes	124	Corneille cendrée	83
<i>Bonnetier</i>	137	— à collier gris	87
Bouvrenil	146	— freux	84
Bruant jaune	136	— mantelée	83
— ortolan	136	— noire	82
— proyer	137	Coucou	157
— des roseaux	135	Coucou gris	158
Ruses	56	Couleuvres	176
Buse commune	58	Couleuvre autrichique	179
— pattue	59	— à collier	177
<i>Cubaret</i>	145	Crapauds	192
Calamocherpiens	106	Crapaud calamite	195
CARNIVORES	46	— commun	194
Chardonneret	143	— des joncs	195

(1) Les noms vulgaires sont imprimés en italiques. — Les noms des oiseaux que la loi défend de prendre en tout temps sont précédés d'un astérisque (*) et imprimés en caractères gras.

Pages	Pages		
<i>Cryptod volant</i>	72	Huppe vulgaire	160
<i>Cujelier</i>	130	*Hypolais	108
Ducs	67	INSECTIVORES	29
Effraie	65	*Lavandières	124
Engoulevents	71	Lézards	167
Engoulevent d'Europe	72	Lézard des murailles	171
Étourneaux	89	— des souches	170
Étourneau vulgaire	90	— vivipare	170
Farlouses	128	Loriots	88
*Fauvettes	102	Loriot jaune	88
*Fauvette babillarde	105	Martinets	78
— grisetie	105	Martinet noir	73
— des jardins	104	*Mésanges	117
— à tête noire	104	*Mésange bleue	121
— des roseaux	110	— charbonnière	120
Fringilles	134	— huppée	122
*Gobe-mouches	78	— à longue queue	123
*Gobe-mouches gris	80	— des marais	122
— noir	80	— noire	121
Gorge-bleue	97	— nonnelle	122
Grenouilles	187	— petite charbonnière	121
Grenouille mangeable	187	Moineau domestique	137
— rousse ou à temps		— friquet	138
noires	188	*Motteux	92
— verte	187	Moyen-duc	67
*Grimpereaux	147	Musaraignes	35
*Grimpereau bleu	150	Musaraigne araignivore	40
*Grimpereau familier	148	— carrelet ou com-	
<i>Grive de rivière</i>	109	mune	37
Hérisson	40	— d'eau	38
Hermine	49	<i>Musette</i>	40
Hiboux	67	*Nonnette	122
Hibou brachyote	68	OISEAUX DE PROIE	55
— moyen-duc	67	OPHIDIENS	175
*Hirondelles	75	Ortolan	136
*Hirondelle de cheminée	76	Orvets	172
— de fenêtres	77	Orvet fragile	172
— de rivages	78	PASSEREAUX	71
*Hochequeue	124	Pics	151
*Hochequeue boarule	126	*Pic bleu	150
— gris	125	— épiche	153
— jaune	127	— vert	154
Hulotte	63	Pinson d'Ardenne	142
Huppés	160	— ordinaire	141

Pages	Pages		
Pipis	128	Salamandre tachetée ou ter-	
Pipi des arbres	130	restre	197
— des champs	130	<i>Sansonnet</i>	90
— des prés	129	SAURIENS	167
*Pouillots	113	SERPENTS	175
*Pouillot flûts	114	*Sittelles	149
* — rousset	114	*Sittelle torche-pot	150
* — siffleur	162	Sizerin	145
Rainettes	191	Sonneurs	189
Rainette verte	191	Sonneur brun	190
RAPACES	54	— igné ou en feu	189
— DIURNES	54	Tarin	144
— NOCTURNES	59	Taupe	30
Rhinolophes	28	<i>Tette-chèvre</i>	72
*Roitelet ou troglodyte	112	*Torche-pot	150
*Roitelets	115	Torcols	155
*Roitelet huppé	116	Torcol ordinaire	156
*Rossignol	100	* <i>Traine-buisson</i>	101
* — des murailles	96	*Traquets	92
*Rouge-gorge	98	*Traquet motieux	92
*Rouge-queue des murailles	96	* — rubicole	94
* — — — — — <i>tithys</i>	96	* — farier	93
<i>Rousseline</i>	131	Tritons	198
Rousserolle des marais	110	Triton alpestre	201
— phragmite	110	— crêté	201
— des roseaux	110	— palmé	202
— turdoide	109	— ponctué	202
*Roussette	115	*Troglodytes	111
*Rubiettes	95	*Troglodyte mignon	112
Salamandres	196	Vipère (<i>en note</i>)	181
<i>Salamandres d'eau</i>	198		